



Communauté de Communes

TERRE D'AUGE

#OBJECTIFVERRRT

Réduire, Recycler, Revaloriser
nos déchets !



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRE D'AUGE

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

2024-2029

SOMMAIRE

Chapitre 1	Contexte du PLPDMA.....	4
1/	La prévention des déchets : c'est quoi ?.....	4
1.1/	Le cadre réglementaire : une priorité des politiques de gestion des déchets	4
2/	Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	6
	Les 6 POINTS CLES	6
2.1/	Quel cadre ?	6
2.2/	Quel périmètre doit être retenu pour l'objectif de réduction ?	7
2.3/	Quel est le rôle de la CCES ?	7
3/	Les exigences règlementaires	8
3.1/	La loi de transition énergétique pour la croissance verte	8
3.2/	Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire	9
Chapitre 2	Diagnostic du territoire	11
1/	Terre d'Auge	11
2/	Présentation socio-démographique	12
2.1/	Caractéristiques de la population et des logements	12
2.1.1/	Evolution de la population du territoire	13
2.1.2/	Caractéristiques de la population du territoire	13
2.1.3/	Caractéristiques des logements	14
2.2/	Caractéristiques des emplois et des activités économiques	16
2.2.1/	La population active et les emplois	16
2.2.2/	Les activités économiques	17
2.3/	Les points clés à retenir	18
3/	Etat des lieux des flux et performances de déchets ménagers et assimilés (DMA) ..	19
3.1/	Les compétences de la communauté de communes Terre d'Auge	19
3.2/	La gestion des déchets sur Terre d'Auge.....	20
3.3/	Production et évolution des DMA de 2010 à 2020	21
Chapitre 3	Résultats des caractérisations et analyse des gisements d'évitements de déchets	24
1/	Résultats des caractérisations des Ordures Ménagères résiduelles	24
2/	Les gisements d'évitement en déchetterie	25
3/	Les points clés à retenir	26
4/	Synthèse : quels sont les flux à enjeux ?	27
Chapitre 4	Axes et objectifs du PLPDMA	32
1/	Analyse AFOM (Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces).....	32
2/	Objectifs du PLPDMA.....	33

3/ Les axes stratégiques du programme	33
Chapitre 5 Les actions du programme	35
1/ Présentation des actions	35
Chapitre 6 Les modalités de suivi et d'évaluation	37
Chapitre 7 Calendrier de mise en œuvre.....	38

Chapitre 1 Contexte du PLPDMA

1/ La prévention des déchets : c'est quoi ?

La prévention des déchets consiste à développer, en amont de leur gestion, des actions visant à éviter, réduire, voire retarder leur apparition et limiter leur nocivité, à chaque phase du cycle de vie des produits : de la conception jusqu'à la consommation en passant par la production et la vente.

*Les actions de prévention portent donc sur les étapes de la **vie d'un produit** situées en amont de sa prise en charge à l'état de « déchet » par la collectivité. La prévention déchets vise le changement de comportement à travers l'appropriation des actions par les acteurs du territoire*

Dans le code de l'environnement, l'article L. 541-1-1 reprend ces termes en précisant que ces mesures doivent concourir à la réduction d'au moins un des items suivants :

- La quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- Les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- La teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits.

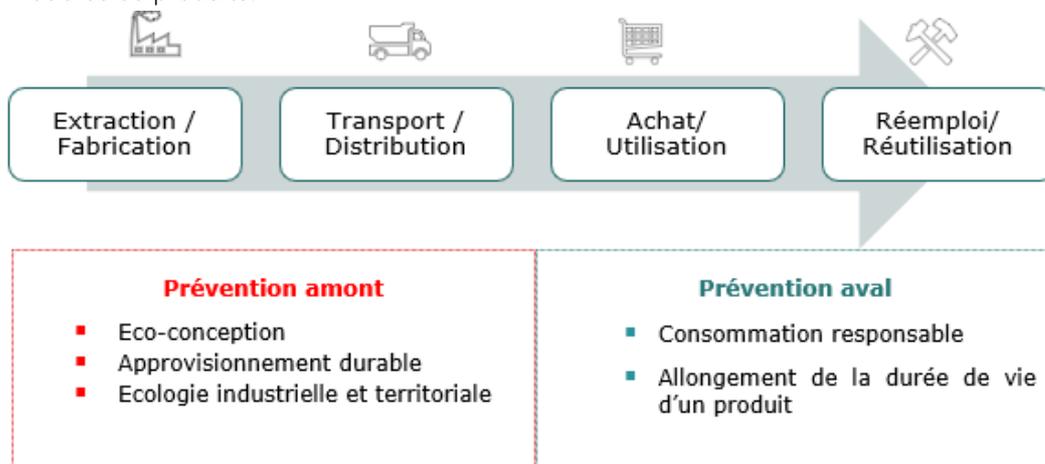


Figure 1. Etapes de vie d'un produit sur un schéma de la prévention de déchets

1.1/ Le cadre réglementaire : une priorité des politiques de gestion des déchets

La **hiérarchie des modes de gestion** des déchets est un ordre de priorité défini au niveau européen pour la gestion des déchets (article 4 de la directive 2008/98/CE) et inscrite dans le code de l'environnement (article L541-1)

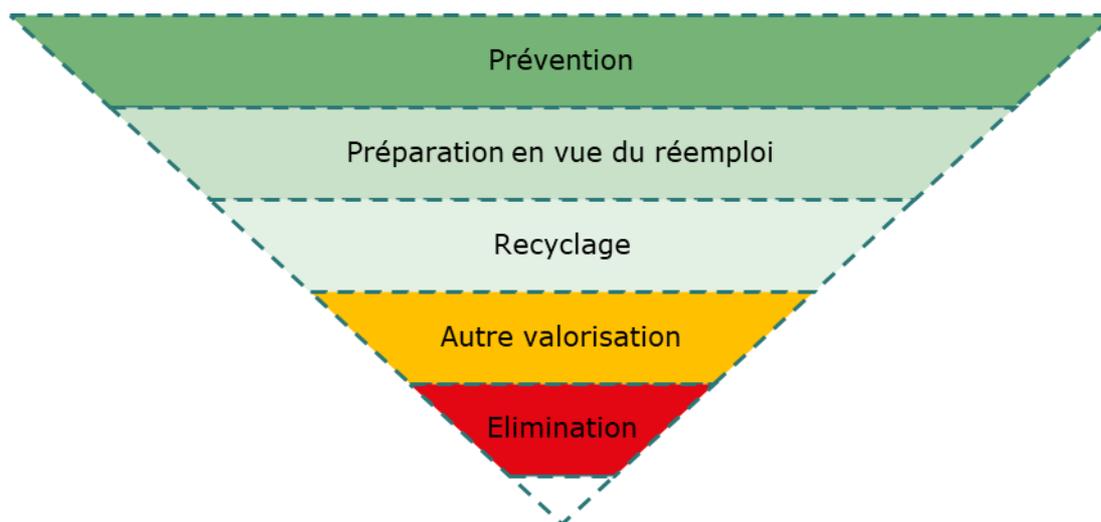
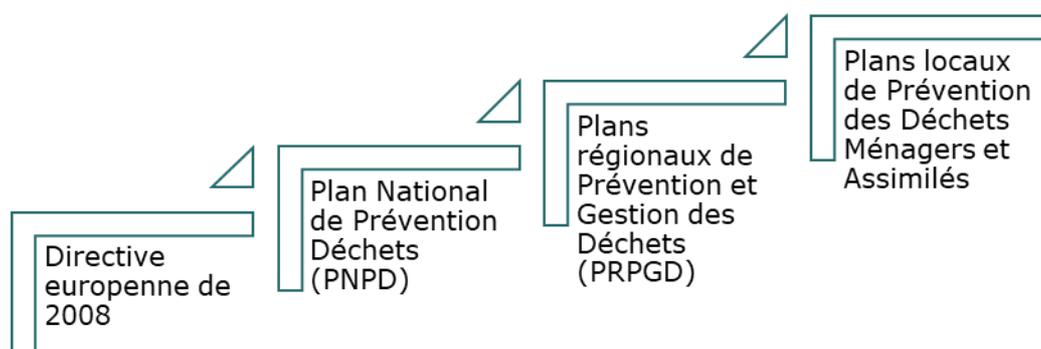


Figure 2. Hiérarchie des modes de traitement

La prévention des déchets est encadrée sur quatre niveaux :



Un premier **Plan National de Prévention des Déchets** a été établi en 2004 de manière volontaire par le ministère de l'Environnement français. La loi du 3 août 2008 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dite loi Grenelle 1 a fixé un objectif de réduction de la production des ordures ménagères et assimilées (OMA) de 7% par habitant entre 2008 et 2013.

Le plan national de prévention des déchets (PNPD) vise à fournir une vision d'ensemble des orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets et définit les actions à mettre en œuvre pour y parvenir afin de décliner les objectifs dans les **Plans Régionaux de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD)**.

Le plan national de prévention des déchets 2014-2020 est arrivé à son terme, et le Ministère de la Transition Ecologique a engagé l'élaboration du nouveau plan pour la période 2021-2027. L'objectif est d'actualiser les objectifs de réduction des quantités de déchets produites par rapport à 2010, et d'ici 2030 suite à la publication de la **loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire le 10 février 2020**.

2/ Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

LES 6 POINTS CLES



2.1/ Quel cadre ?

Le décret de 2015 détaille les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des PLPDMA, notamment :

Constituer une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), organe consultatif pour l'élaboration et l'évaluation du PLPDMA.

- Etablir un état des lieux qui :
 - Recense l'ensemble des acteurs concernés ;
 - Identifie les types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits ;
 - Rappelle les mesures de prévention déjà menées ;
 - Décrit les évolutions prévisibles de types et de quantités de DMA.
- Définir les objectifs de réduction à atteindre.
- Définir les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs (au niveau technique, humain et financier), avec un calendrier prévisionnel.
- Définir les indicateurs de suivi.
- Soumettre le projet de PLPDMA au grand public pour avis, recueillir les avis et les intégrer si nécessaire.
- Mettre à disposition du grand public le projet adopté.

Le processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du PLPDMA pour créer une dynamique territoriale efficace, comporte les étapes suivantes :

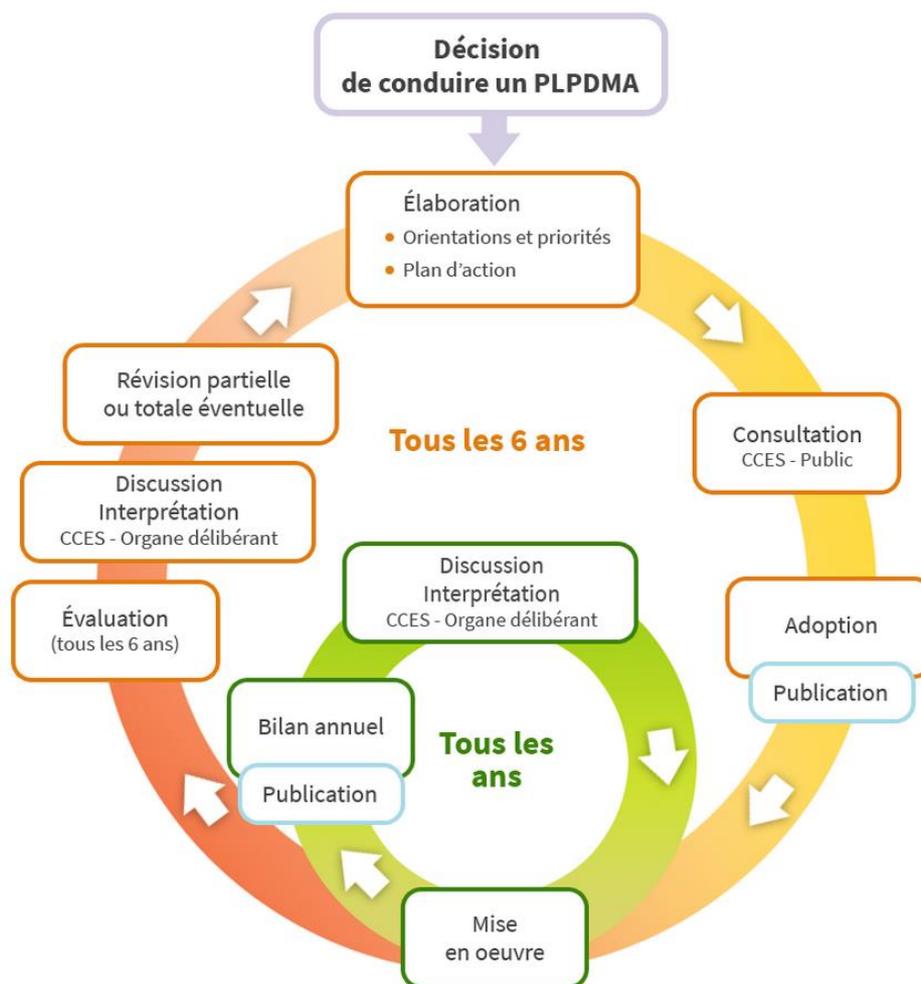


Figure 3: Etape d'élaboration et de conduite d'un PLPDMA (source ADEME)

Le conseil communautaire de la collectivité doit délibérer sur le contenu du PLPDMA pour le rendre officiel après une consultation publique.

2.2/ Quel périmètre doit être retenu pour l'objectif de réduction ?

La FAQ¹ publiée par le MTE en juin 2016 et actualisée en 2017 fixe le périmètre de DMA.

Déchets issus des ménages et des activités économiques (entreprises et secteur tertiaire) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères par le service public de gestion des déchets (SPGD), c'est-à-dire sans sujétion technique particulière, eu égard à leurs quantités et à leurs caractéristiques (cf. art. L. 2224-14 du code général des collectivités territoriales), y compris les déblais et gravats

2.3/ Quel est le rôle de la CCES ?

Le décret de 2015 ne définit pas un cadre précis mais il fixe les principes suivants :

¹ https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/FAQ_PLPDMA_VF_actualisation_Juin2017.pdf

La composition de la CCES, ses modalités de fonctionnement et de concertation avec les acteurs concernés sont définies par la collectivité territoriale.

La CCES est sollicitée pour donner un avis consultatif sur le projet du PLPDMA à la suite de son élaboration et ensuite chaque année lors de son évaluation.

À la suite de la consultation du public concernant le projet du PLPDMA, la CCES peut à nouveau être consulté, s'il y a lieu, sur le PLPDMA modifié.

La CCES joue un rôle consultatif pour donner son avis aux différentes étapes d'avancement et de mise en œuvre du PLPDMA. Ces avis sont transmis à l'exécutif de la collectivité qui reste décisionnaire. La CCES doit intervenir aux étapes suivantes :

Obligation par décret

- **Avis** sur:
 - Le projet ou révision du PLPDMA proposé par les services
 - Le projet ou révision du PLPDMA modifié suite à la consultation du public (21 jours)
 - Le bilan annuel du PLPDMA
- **Evaluation** des résultats du PLPDMA tous les 6 ans

Facultatif mais recommandé

- **Co-construction** du programme d'actions

Terre d'Auge a choisi de s'appuyer, pour la construction de la CCES, sur la Commission Environnement déjà existante, à laquelle s'ajoutent les partenaires techniques (bureau d'études) et financiers (ADEME et Région Normandie) ainsi que les techniciens de la collectivité, en charge du projet.

3/ Les exigences réglementaires

3.1/ La loi de transition énergétique pour la croissance verte

Les priorités annoncées par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 sont les suivantes :

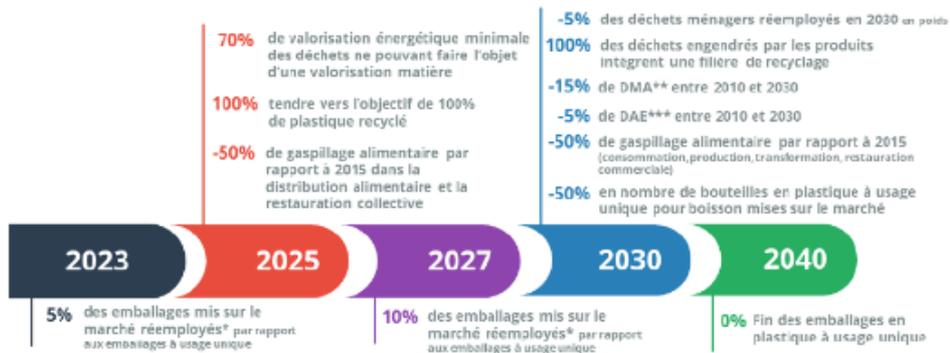
- **Prévention des déchets** : -10% de DMA produits par habitant par unité de valeur produite en 2020 par rapport à 2010
- **Valorisation matière et organique des déchets** : augmenter la quantité de déchets valorisés à 55% en 2020 et 65% en 2025 des déchets non dangereux non inertes mesurés en masse
- **Réduction de 30% des quantités de déchets non dangereux** non inertes stockés en 2020 par rapport à 2010, et de 50% en 2025
- **Généraliser le tri à la source des déchets organiques d'ici 2025** (2023 suivant la Directive européenne cadre déchets n° 2008/98/CE).

3.2/ Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire

La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (adoptée en février 2020) prévoit :

- **Prévention des déchets :**
 - -15% de DMA produits par habitant en 2030 par rapport à 2010
 - -5% de DAE de déchets d'activités économiques en 2030 par rapport à 2010
 - Développer le réemploi et augmenter la réutilisation afin d'atteindre l'équivalent de 5 % du tonnage de DM en 2030 – Loi Anti-Gaspillage et EC (article 4)
- **Obligation de tri à la source et de valorisation biologique des biodéchets :** obligation pour les producteurs de + 5 t/an à compter du 01/01/2023, à tous les usagers à partir du 31/12/2023. Les solutions de tri à la source sont le compostage (individuel ou partagé) et/ou la collecte séparée
- **Nouvelles Responsabilités Elargies du Producteur (REP) à venir (2022) :**
 - **Les jouets, les articles de sport et de loisir et les articles de bricolage et de jardin :** avec des objectifs sur le développement du réemploi et la réparation, en lien notamment avec les opérateurs de l'économie sociale et solidaire (ESS)
 - **Les produits et matériaux de construction du bâtiment :** avec des objectifs de développer le réemploi avec la mise ne place de zones dédiées au sein des installations de reprise et une étude à moyen terme sur le développement du réemploi et de la réutilisation.
- **Réduction des plastiques à usage unique, certaines mesures concernent les collectivités :**
 - En 2021, interdiction de distribution gratuite des bouteilles en plastique dans les établissements recevant du public ou dans les locaux professionnels
 - En 2021, lors d'évènements festifs, culturels ou sportifs, les sponsors ne peuvent plus imposer l'utilisation de bouteilles en plastique
 - Les établissements recevant du public seront tenus d'être équipés d'au moins une fontaine d'eau potable accessible au public en 2022
- **Le réemploi :** La loi AGECE a modifié l'article L. 2224-13 du code général des collectivités territoriales par un alinéa ainsi rédigé :
« Les collectivités territoriales et leurs groupements compétents pour la collecte et le traitement des déchets des ménages ont l'obligation de permettre, par contrat ou par convention, aux personnes morales relevant de l'économie sociale, solidaire et circulaire qui en font la demande d'utiliser les déchetteries communales comme lieux de récupération ponctuelle et de retraitement d'objets en bon état ou réparables. Les déchetteries sont tenues de prévoir une zone de dépôt destinée aux produits pouvant être réemployés. »

En termes d'objectifs quantitatifs, elle vient renforcer les objectifs de prévention des déchets, précise des objectifs pour certains flux comme le **gaspillage alimentaire** ou **les bouteilles plastiques**, et introduit un objectif lié aux déchets ménagers réemployés :



Chapitre 2

Diagnostic du territoire

1/ Terre d'Auge

44 communes

19 400
habitants

Habitat mixte
à dominante
rurale

Collecte et
traitement
des déchets



Avec 2 communes de plus de 1 000 habitants (Le-Breuil-en-Auge et Pont-l'Évêque), Terre d'Auge est composée majoritairement de petites communes rurales.

2/ Présentation socio-démographique



Les données statistiques INSEE présentées dans ce chapitre sont issues des recensements réalisés entre 2010 et 2018 (cette dernière étant la dernière en date disponible en date du 01/01/2021).

2.1/ Caractéristiques de la population et des logements

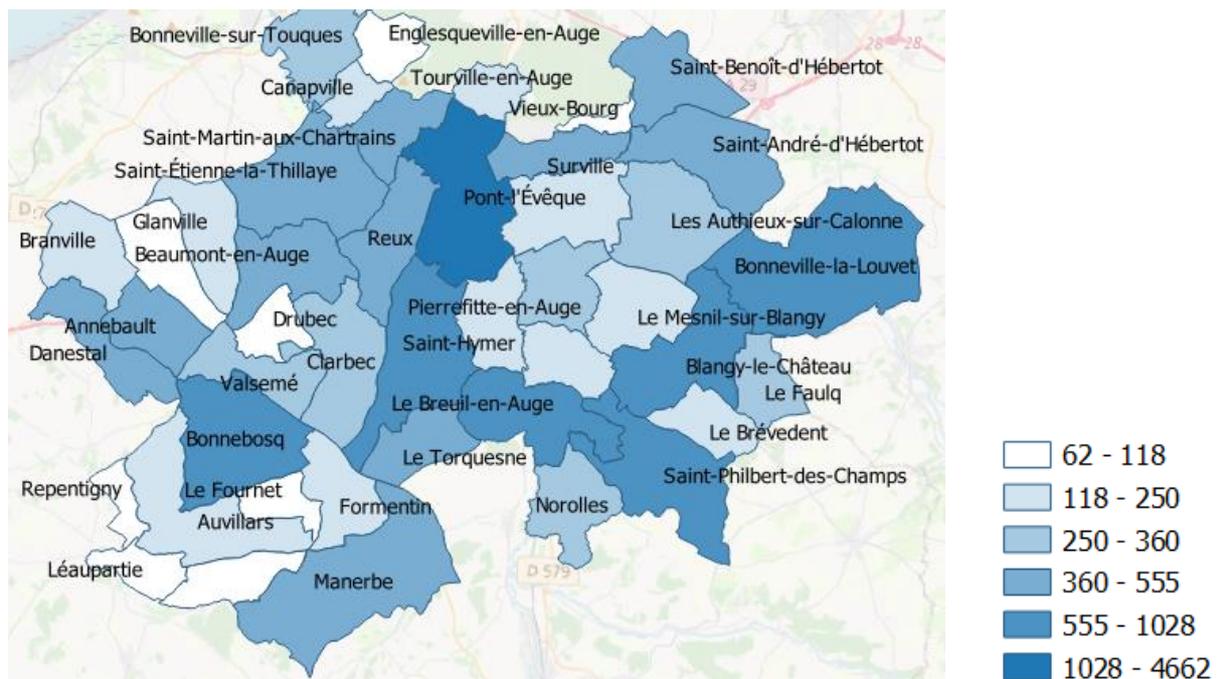


Figure 4 : Population par commune

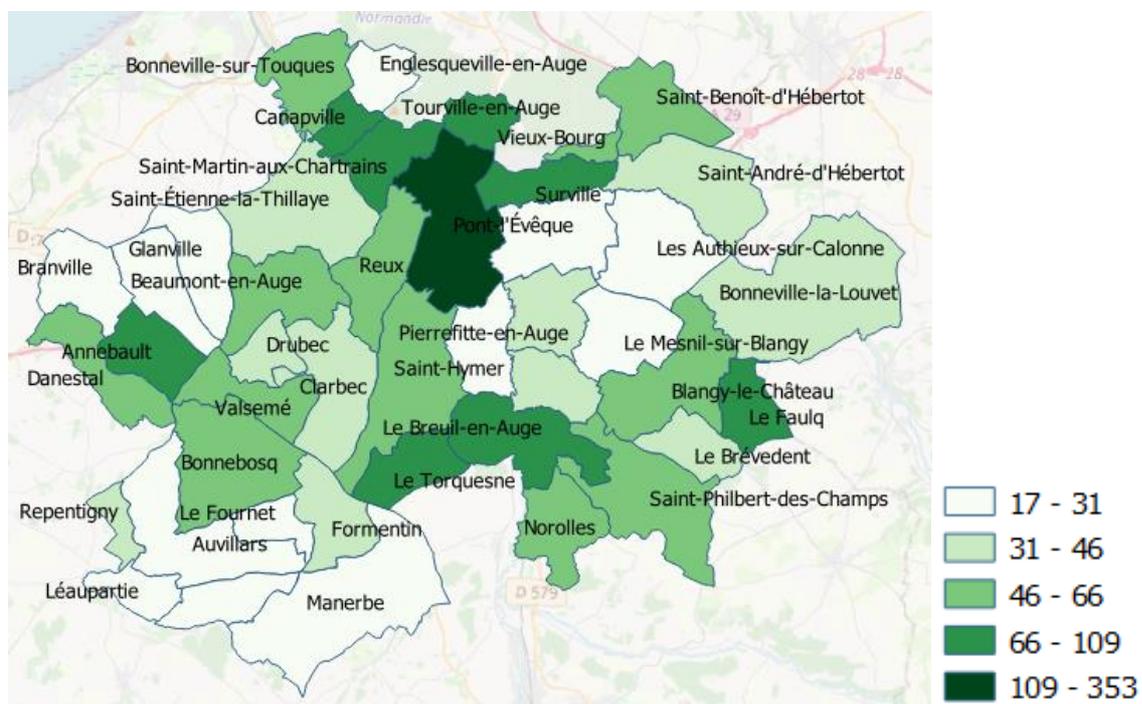


Figure 5 : Densité de population par commune

Avec une densité de 353 habitants au km² contre 58 hab./ km² pour la CC Terre d'Auge, la commune de Pont-L'Évêque est la plus densément peuplée. Elle concentre par ailleurs 24% de la population de la CC Terre d'Auge.

2.1.1/ Evolution de la population du territoire

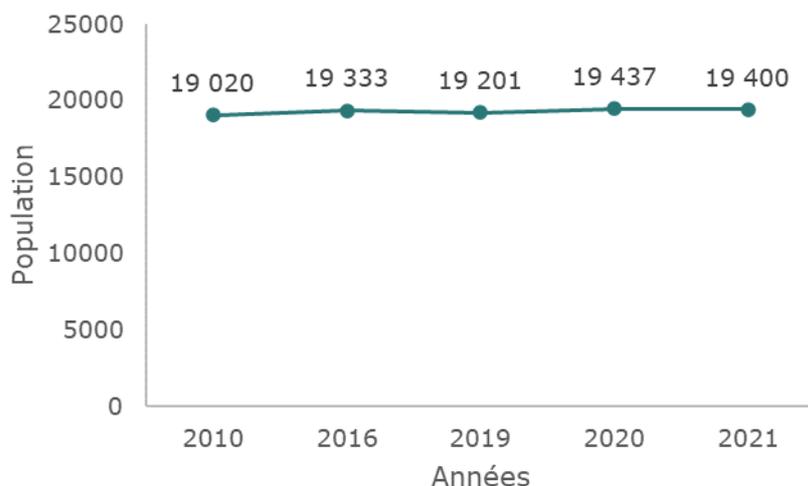


Figure6 :Evolution de la population de la CC de Terre d'Auge de 2010 à 2021

A territoire constant, la population globale de la CC de Terre d'Auge a légèrement augmenté de 2010 à 2021 (+2%). L'évolution est toutefois assez hétérogène sur l'ensemble du territoire avec parfois de très fortes baisses comme pour la commune de Bourgeauville (-26,46%) ou des hausses importantes comme à Danestal (+38,87%) par exemple.

2.1.2/ Caractéristiques de la population du territoire

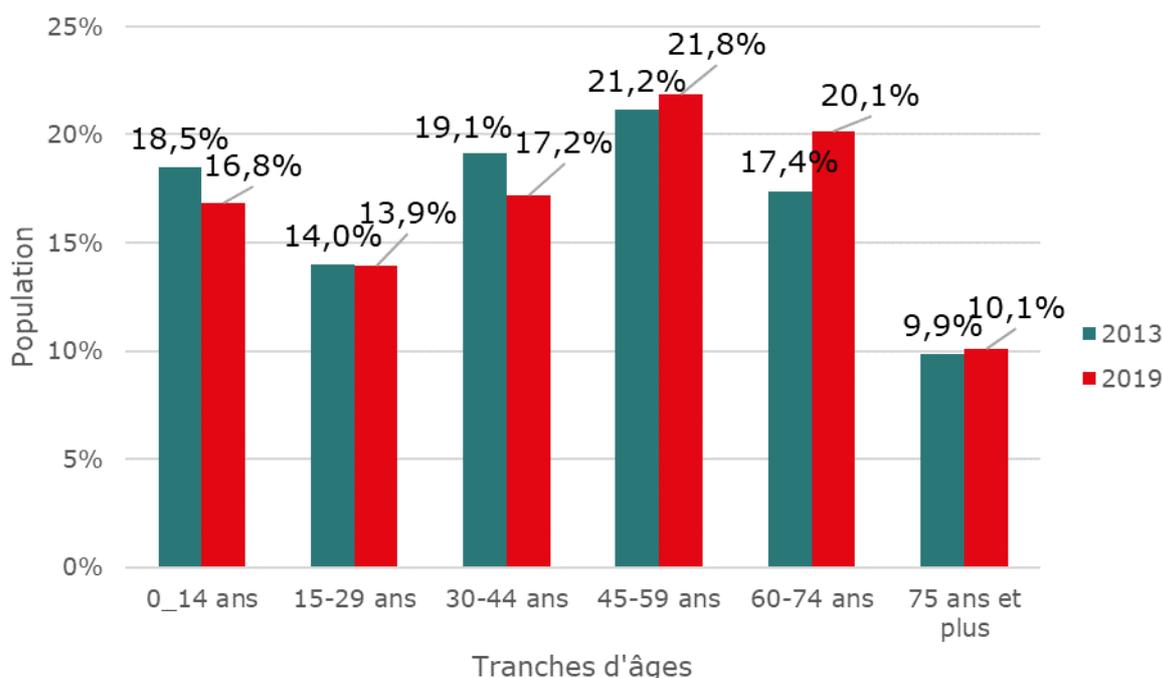
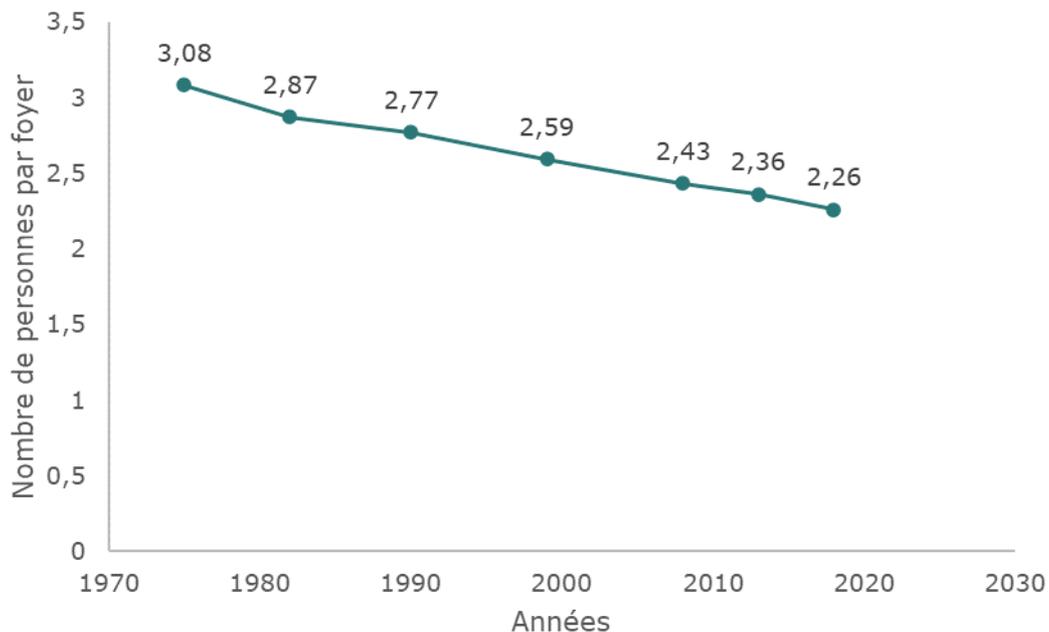


Figure 7 : Répartition de la population par tranches d'âges

On observe d'un côté une diminution des populations âgées de moins de 44 ans, d'un autre une augmentation des populations âgées de plus de 45 ans entre 2013 et 2019. Cet élément est à prendre en compte car les plus jeunes semblent a priori être les plus sensibles à la question environnementale. Toutefois, nous remarquons que la population s'équilibre autour d'une médiane à 45 ans.

Figure 8 : Evolution de la composition des foyers depuis 1975



Le nombre moyen de personnes composant un ménage diminue depuis 1975 pour atteindre le chiffre de 2,26 en 2019.

2.1.3/ Caractéristiques des logements

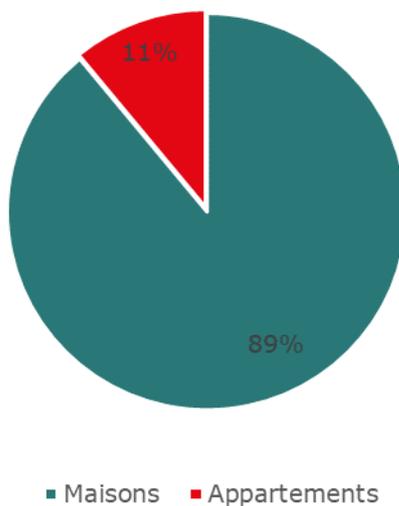


Figure 9 : Types de logements au sein de la CC de Terre d'Auge

Le territoire de Terre d'Auge a une proportion de maisons individuelles (89%) très supérieure à la moyenne française (56%).

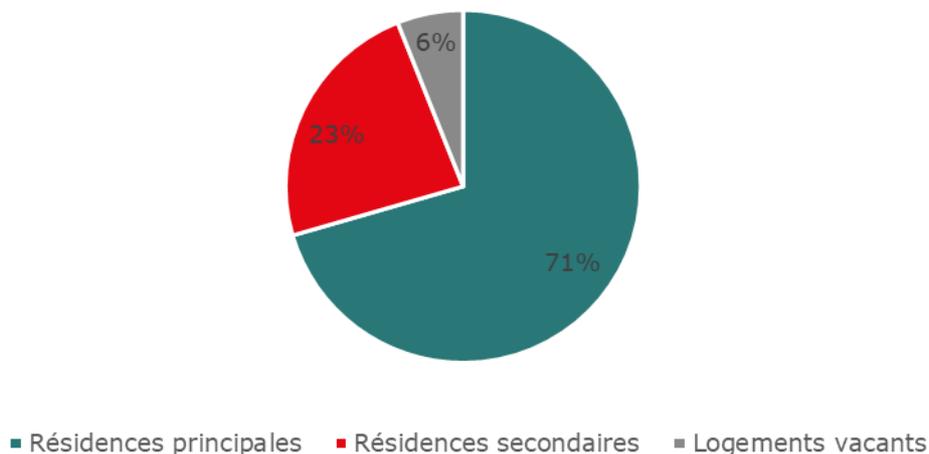


Figure 10 : Répartition des logements par catégories

La part des résidences principales (71%) est inférieure à la moyenne française (82%). C'est également le cas pour les logements vacants, avec une proportion de 6% contre 9,5% en moyenne sur l'ensemble du territoire français.

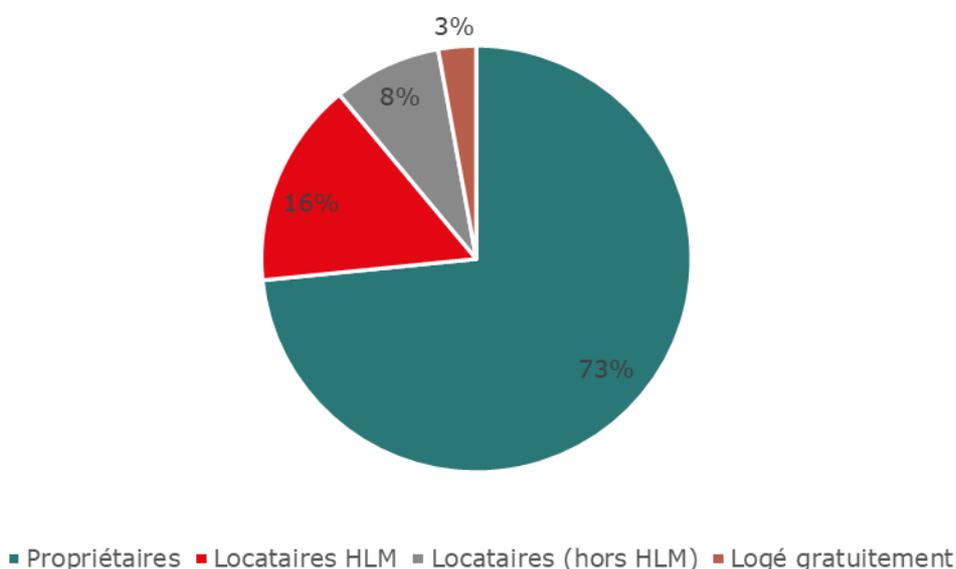


Figure 71 : Répartition des résidences selon le statut d'occupation

La part des propriétaires (73%) est beaucoup plus importante que la moyenne nationale (57,5% en 2019).

2.2/ Caractéristiques des emplois et des activités économiques

2.2.1/ La population active et les emplois

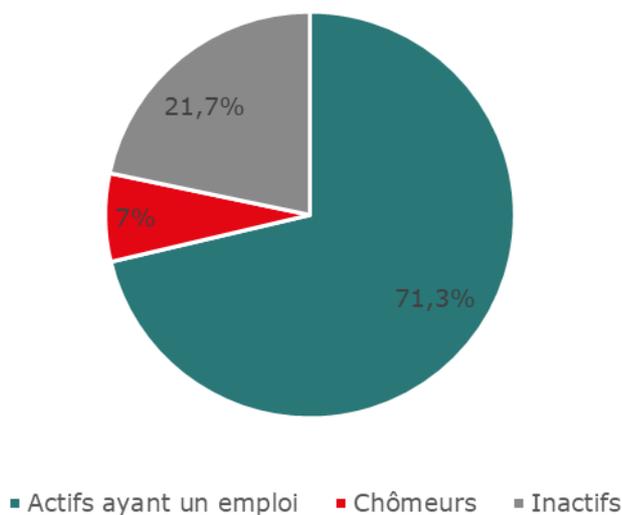
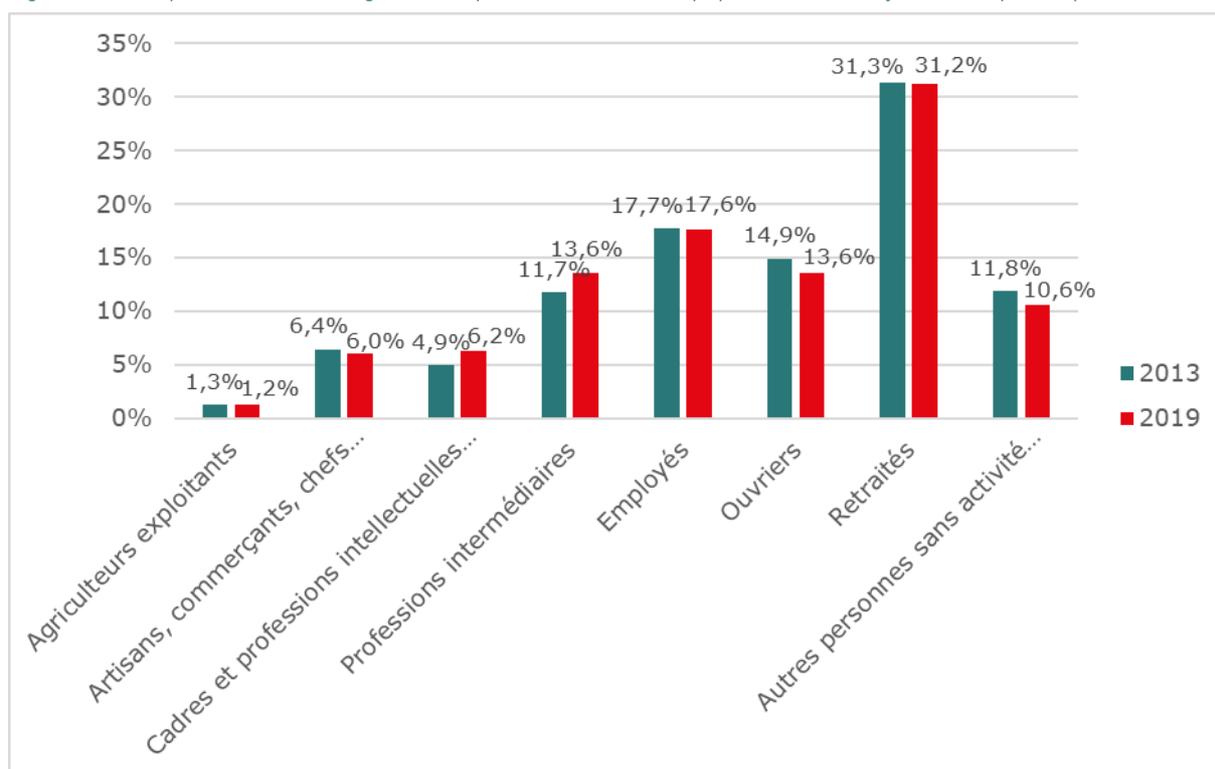


Figure 12 : Activités de la population

La part d'actifs est plus élevée sur le territoire (71,3%) qu'à l'échelle nationale (64,2% des actifs), la part de chômeurs (7%) est quant à elle moins élevée que la moyenne nationale (10%).

Figure 13 : Comparaison de la catégorie socioprofessionnelle de la population active ayant un emploi de plus de 15 ans



en 2013 et en 2019

Les « retraités » sont les plus nombreux du territoire, et les « agriculteurs exploitants » représentent la plus petite part. Quelques évolutions sont notables pour certaines catégories socioprofessionnelles telles que les « ouvriers » qui voient leur nombre diminuer, ou encore les « cadres et professions intellectuelles supérieures » ou les « professions intermédiaires » qui sont de plus en plus présents au sein de la CC de Terre d'Auge.

2.2.2/ Les activités économiques

Le territoire compte **1 709 établissements** principalement représentés par les activités tertiaire (76%) à l'instar de la moyenne nationale (81%). Le secteur de la construction (18%) y est un peu plus élevé que la moyenne de la nationale (13%). De manière générale, les proportions des activités sont relativement similaires à la moyenne nationale.

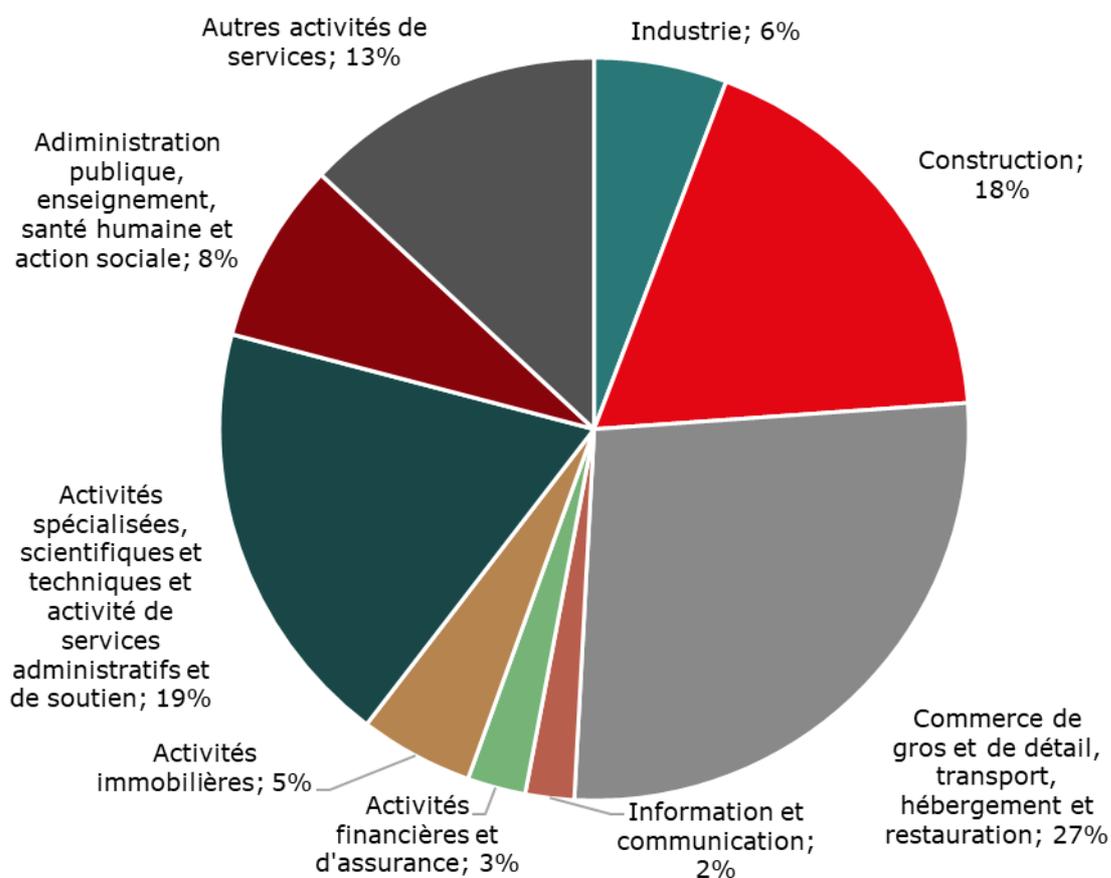


Figure 14 : Etablissements de la CC de Terre d'Auge selon le secteur d'activité (hors agriculture)

2.3/ Les points clés à retenir



Démographie

- Une croissance de la population faible (+0,2%/an sur les 10 dernières années)
- Une population vieillissante avec une augmentation de la représentativité des plus de 45 ans, souvent moins sensibles aux actions de prévention



Habitat

- Une typologie d'habitat rural avec seulement 2 communes de plus de 1000 habitants. Les actions de préventions devront être adaptées à la présence d'habitats dispersés
- Un habitat majoritairement constitué de maison (89%) à prendre en considération dans le développement d'actions de prévention
- Une forte représentativité des résidences principales (71%) et des propriétaires (73%) facilitant la communication et l'ancrage des actions de prévention auprès de la population



Economie

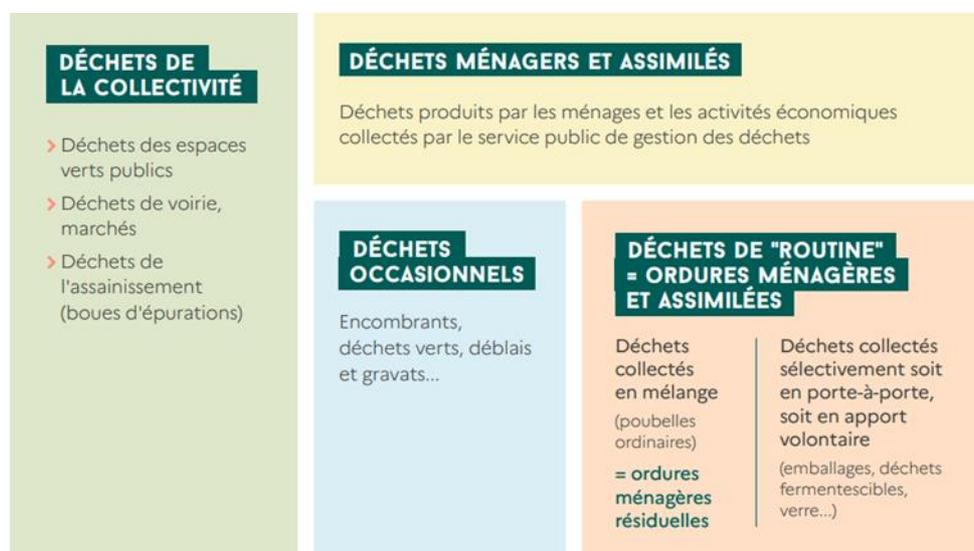
- Le secteur tertiaire est très représentatif, la sensibilisation de ce secteur générateur des déchets assimilés est essentiel pour atteindre les objectifs de réduction.
- Le secteur de la construction reste présent, la problématique des déchets du bâtiment est un enjeu fort dans les politiques des territoires.

3/ Etat des lieux des flux et performances de déchets ménagers et assimilés (DMA)

L'objectif de cette étape est de réaliser un état des lieux de la production des différents flux de déchets sur le territoire et des performances associées.

Les **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** sont les déchets produits par l'activité domestique quotidienne des ménages, ainsi que les déchets issus des activités économiques (de l'artisanat, des commerces, des bureaux et des petites industries ou établissements collectifs) **pris en charge par le service public de gestion des déchets**.

Dans le cadre de cette étude, nous retiendrons la définition suivante de l'ADEME :



Définition des catégories de déchets selon l'ADEME

Selon l'ADEME, les DMA englobe les déchets collectés en mélange, les déchets collectés sélectivement, et les déchets occasionnels comme les déchets déposés en déchèterie, les déchets verts et encombrants ou autres collectes séparées.

3.1/ Les compétences de la communauté de communes Terre d'Auge

La CC de Terre d'Auge détient la compétence de « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ». La compétence « traitement », plus particulièrement a été transférée au SEVEDE (Syndicat d'Elimination et de Valorisation Énergétique des Déchets de l'Estuaire).

Elle exerce la compétence collecte des déchets sur son périmètre en prestation via 2 marchés :

- Un marché sur les 34 communes historiques jusqu'au 30/06/2025.
- Et un marché sur les 10 communes intégrées en 2018, jusqu'au 30/11/2025.

Du fait de l'arrivée récente des communes de l'ex-CC de Cambremer, le service de collecte n'est plus harmonisé.

En 2019, la CC Terre d'Auge a instauré un règlement de collecte qui fixe l'organisation et les prescriptions techniques régissant le fonctionnement général de la Collecte, ainsi qu'un règlement de déchèterie qui fixe les conditions d'accès pour les usagers et les modalités de fonctionnement de ces dernières.

3.2/ La gestion des déchets sur Terre d'Auge

	OMr	EMB + JRM	Verre	Déchèterie
Précollecte	 Bacs et sacs	 Sacs	 Colonnes	
Collecte	PAP 4565t 273,5 kg/hab/an hebdomadaire	PAP 632t 37,86 kg/hab/an hebdomadaire	PAV 744t 44,57 kg/hab/an Selon le remplissage	1 déchetterie à Pont l'Evêque et 1 dépôt surveillé à Breuil en Auge
Transfert	Centre de transfert de Touques (SEVEDE)	Centre de transfert de Touques (SEVEDE)		
Traitement	Incinération UVE "Ecostu'air" du SEVEDE	Transport au centre de tri « Sein'Estuaire » exploité par Véolia	Transport vers le site d'Occidental Sea Glass	Filières diverses

La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) et de la Collecte Sélective (CS) est assurée en porte à porte (PAP) en bac ou en sac. A noter que la recommandation R437 de la CNAM préconise la collecte en bac. Depuis 2020, la collecte des OMr est majoritairement réalisée en bac. Le verre est quant à lui collecté en points d'apport volontaire (PAV) équipés de colonnes aériennes ou enterrées.

D'autre part, les habitants de la CC Terre d'Auge disposent d'une déchèterie et d'un dépôt surveillé pour l'évacuation des autres déchets. Une convention d'accès a également été signée avec la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie pour permettre aux habitants des 10 communes de l'ex-CC de Cambremer d'accéder à la déchèterie de Cambremer.

3.3/ Production et évolution des DMA de 2010 à 2020

Le tableau ci-dessous présente les tonnages collectés entre 2010 et 2020.

Tonnages (t)	2010	2016	2019	2020
OMr	5 801	4 407	4 458	4 565
EM + JRM	628	509	634	632
Verre	723	631	596	744
Déchets textiles	-	61	82	70
Déchèteries	9 149	12 120	12 278	10 367
Total	16 301	17 729	18 048	16 379

Figure 15 : Evolution des tonnages collectés depuis 2010

En 2019, les DMA représentent environ 18 000 tonnes sur le territoire. En 2020, un peu plus de 16 000 tonnes de déchets ont été collectés, tout comme en 2010. Cette diminution est principalement due à la diminution des déchets de déchèterie notamment les déchets verts et les inertes. Cette évolution qui peut provenir de l'impact de la crise sanitaire et de la météo qui influe sur les quantités de déchets verts.

Le graphique suivant présente l'évolution des performances de DMA en kg/hab.

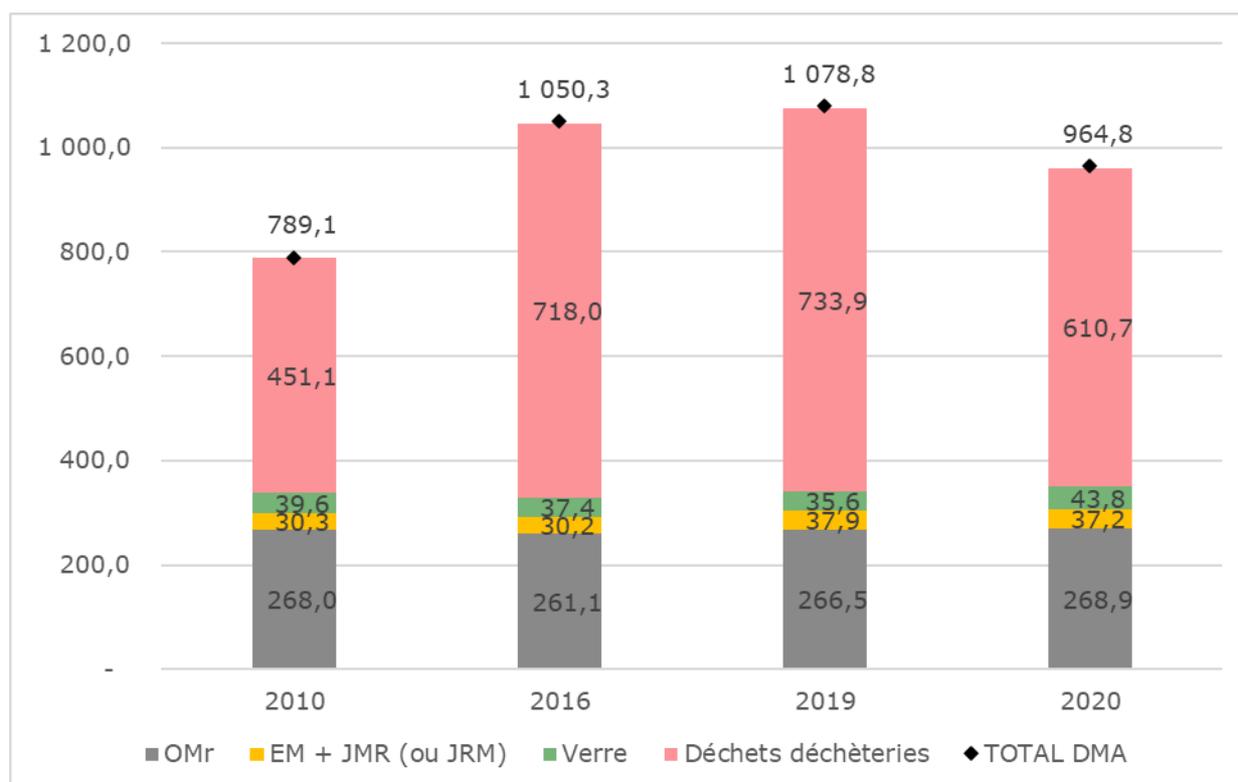


Figure 16 : Evolution des performances (kg/hab.) de DMA depuis 2010

Entre 2010 et 2020, la production d'OMr est quasiment stable et sur la même période on note une forte augmentation des déchets collectés en déchèterie ainsi que des déchets collectés sélectivement.

Entre 2010 et 2020, une diminution de 2% des DMA est constatée. Pour rappel, les objectifs réglementaires de diminution des DMA (issus de la loi pour la Transition Energétique pour une Croissance Verte) sont de -10% en 2020 et -15% en 2030 par rapport à 2010. Il est nécessaire de mettre en œuvre des actions pour atteindre ces objectifs qui représentent une diminution de 2 250 tonnes à horizon 2030.

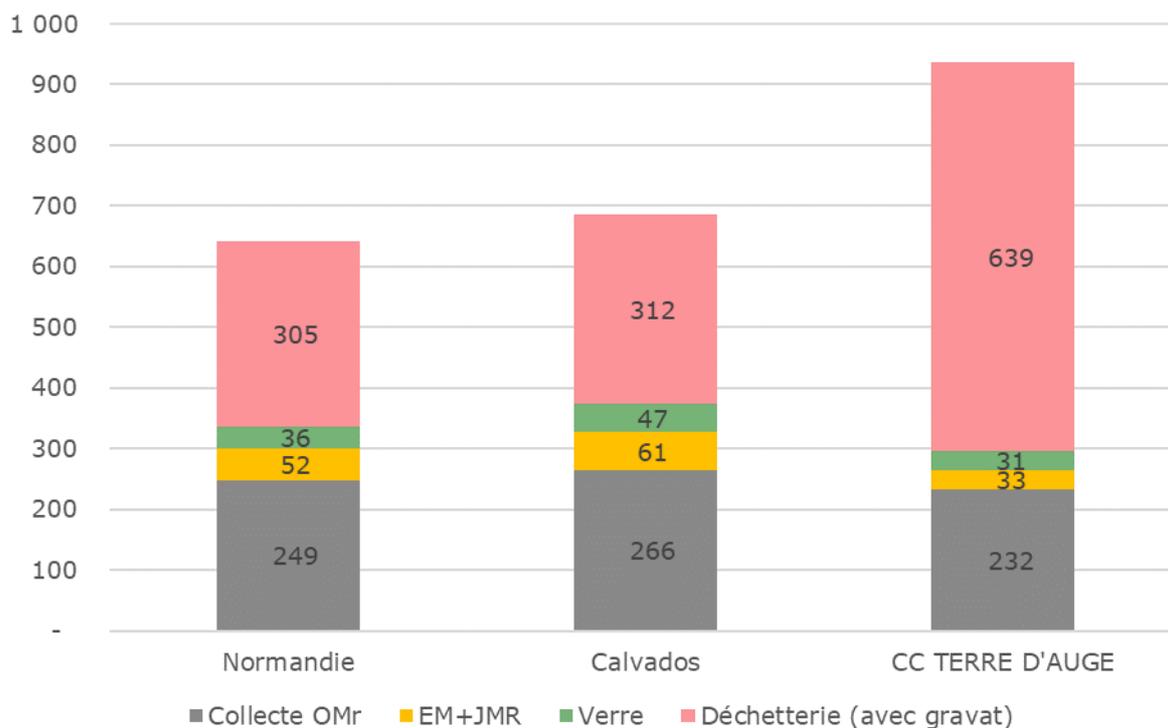


Figure 17 : Répartition des DMA collectés en 2019 sur le territoire de Terre d'Auge

Avec 842,7 kg/hab. de DMA, la CC Terre d'Auge présente une production très largement supérieure aux référentiels départementaux (686 kg/hab.) et régionaux (642 kg/hab.).

La CC Terre d'Auge a des performances en déchèterie très supérieures aux référentiels départementaux et régionaux. Les performances de verre, d'emballages et journaux, et d'OMr sont quant à elles inférieures aux référentiels.

Une marge de progrès est donc envisageable afin :

- D'augmenter les quantités de collecte sélective,
- De diminuer les déchets de déchèteries.

Zoom sur les déchets collectés en déchèterie :

Les performances en déchèterie ont augmenté de 11% au cours des dix dernières années.

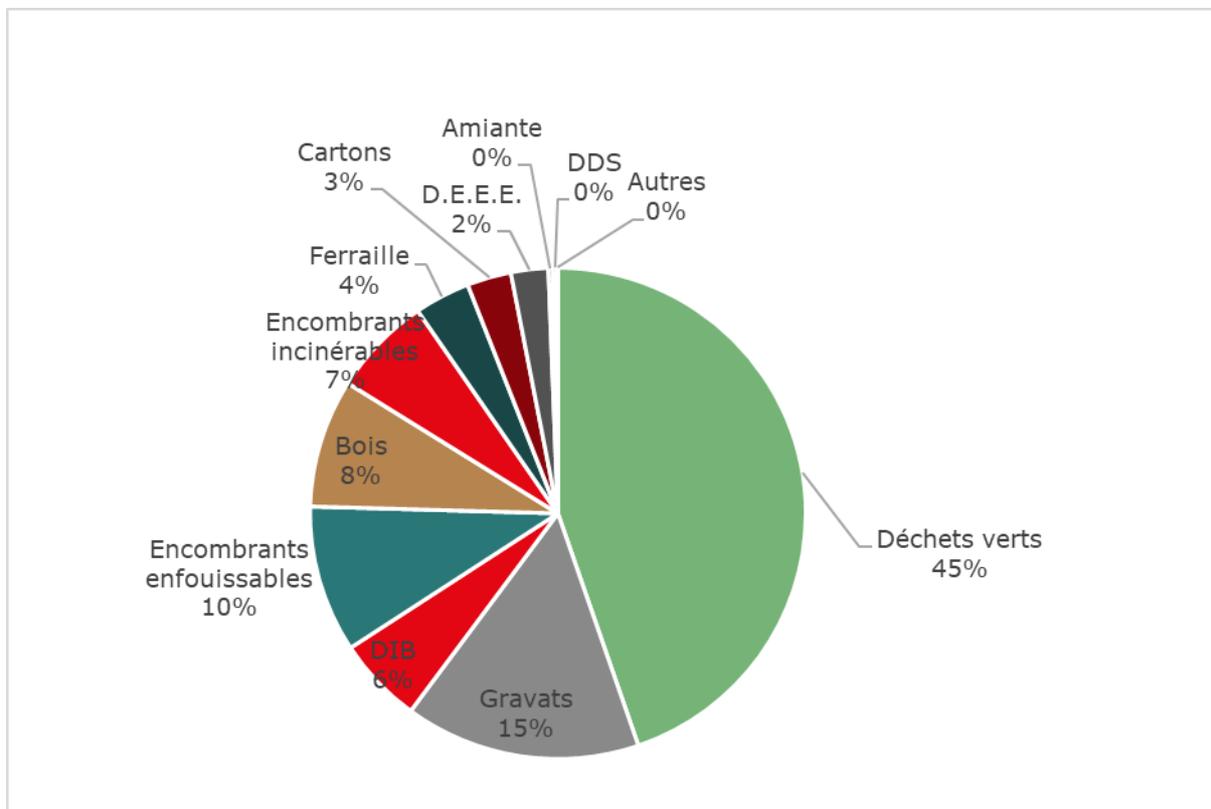


Figure 18 : Répartition des tonnages collectés dans les déchèteries de Terre d'Auge en 2020

Les 3 principaux flux collectés en déchèteries sont les déchets verts (45%), les gravats (15%) et les encombrants (17%), qui représentent près de 77% des flux collectés. Les déchets verts représentent 245 kg/hab., ce qui est largement supérieur aux référentiels régional (107 kg/hab.) et départemental (107 kg/hab.).

Chapitre 3 Résultats des caractérisations et analyse des gisements d'évitements de déchets

La communauté de communes a mandaté un bureau d'études afin d'organiser et de réaliser une campagne de caractérisation des Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) produites sur son territoire.

Les informations obtenues permettent notamment de :

- Connaître la composition des Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) du territoire ;
- Evaluer la part des biodéchets présente
- Identifier les autres déchets valorisables
- Mesurer le potentiel d'amélioration du tri
- Définir les principaux axes prioritaires de prévention à mettre en place sur le territoire

1/ Résultats des caractérisations des Ordures Ménagères résiduelles

La connaissance de la composition des OMR par la réalisation de caractérisation apporte des informations essentielles pour l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets. Cette connaissance permet d'identifier les gisements d'évitement par la mise en œuvre d'une ou de plusieurs actions de réduction des déchets.

Ces caractérisations ont été réalisées en juin et juillet 2022 sur l'ensemble des tournées de collecte des ordures ménagères résiduelles du territoire, soit 14 échantillons.

Le graphique ci-dessous représente les résultats obtenus, par flux de déchets triés, de ces caractérisations.

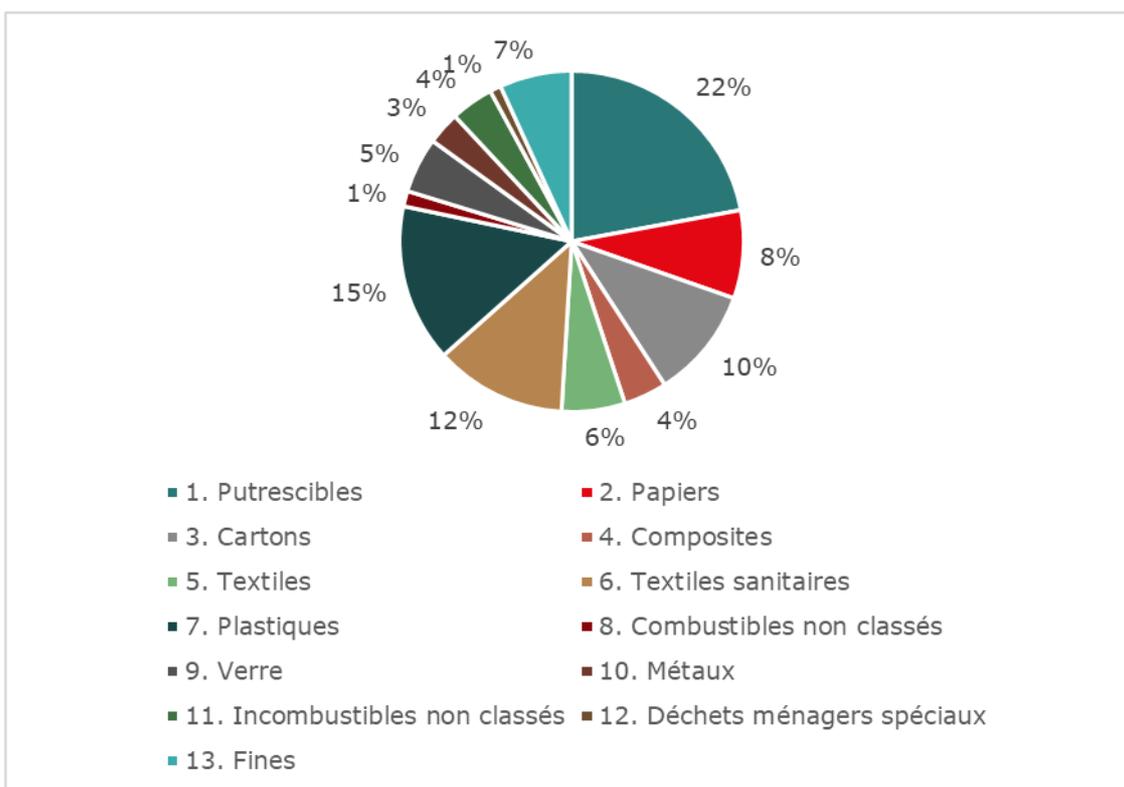


Figure 19 : Résultats des caractérisations OMr

Les flux principaux présents au sein des OMr de la CC Terre d'Auge sont les biodéchets (22%), les emballages (34% dont 15% de plastiques, 10% de cartons), les textiles sanitaires (12%) et le verre (5%). Le gaspillage alimentaire concerne 8% de la poubelle d'OMr, dont 3% sont des aliments non déballés.

2/ Les gisements d'évitement en déchetterie

Plusieurs flux peuvent être réduits grâce à une action de prévention (réemploi, réparation, réduction à la source).

Les **déchets verts** représentent 245 kg/hab./an, peu d'actions sont en cours sur ce flux qui présente une marge de progression non négligeable,

Les **encombrants** et les DEEE représentent 121 kg/hab., une partie de ce gisement pourrait être réutilisée/ réemployée. La loi AGECE de 2020 prévoit des dispositions spécifiques pour les éco-organismes des filières à REP afin de développer le réemploi, notamment par les biais d'espaces dédiés dans les déchèteries.

-
- *A noter que plusieurs filières à REP (jouets, articles de sport et de bricolage, produits de construction et de matériaux du bâtiment...) sont en train de se mettre en place, et des actions concernant le réemploi devront être ciblées par les éco-organismes qui seront ou sont agréés.*
-

3/ Les points clés à retenir



OMR

- 22% des OMR sont des déchets putrescibles
- 43% des OMr sont des recyclables de la collecte selective
- La prévention est nécessaire pour réduire la poubelle grise



Les déchèteries

- Des déchets verts en grande quantité pouvant être réduits (245 kg/hab)
- Plusieurs flux pouvant faire l'objet d'actions de prévention et de réemploi (déchets verts, DEEE, encombrants...)
- Des futures filières à REP à venir pouvant avoir un rôle dans le détournement des déchets

4/ Synthèse : quels sont les flux à enjeux ?

	Gisement d'évitement	Actions déjà mises en place		Facilité de mise en œuvre de nouvelles actions		Cadre réglementaire	
Déchets verts 245 kg/hab.	Le gisement est collecté en déchèterie	Des actions existent sur la réduction à la source des déchets végétaux (compostage) Le taux d'équipement est encore faible	++	Les actions visant à réduire les apports des professionnels / collectivités dépend de l'engagement des acteurs Le taux d'habitat individuel est très important facilitant le compostage individuel La gestion des déchets verts des espaces verts gérés par la collectivité est également concernée	+++	La loi prévoit le tri à la source des biodéchets à tous les producteurs au 1 ^{er} janvier 2024 Le PRPGD a une stratégie de réduction des biodéchets et déchets verts	+++

<p>Biodéchets alimentaires 18 kg/hab.</p>	<p>Les biodéchets représentent 22 % des OMr (gaspillage inclus- 8%)</p>	<p>Moins de 2% des maisons disposent d'un composteur</p> <p>Peu de sensibilisation au gaspillage alimentaire (dans les établissements scolaires ou administrations)</p>	<p>+</p>	<p>Le taux d'habitat individuel est très important facilitant le compostage individuel</p>	<p>++</p>	<p>Les secteurs de la distribution alimentaire et de la restauration collective devront réduire le gaspillage alimentaire de 50 % par rapport au niveau de 2015 et cela d'ici 2025.</p> <p>La loi prévoit le tri à la source des biodéchets à tous les producteurs au 1^{er} janvier 2024</p>	<p>+++</p>
--	---	---	----------	--	-----------	---	------------

<p>Encombrants et DEEE (Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques) 121 kg/hab.</p>	<p>Le gisement est collecté en déchèterie</p>	<p>Des encombrants et DEEE qui pourraient être triés en amont par les usagers.</p>	<p>+</p>	<p>Les filières d'autres flux doivent se mettre en place</p> <p>Des encombrants à réduire (promotion des brocantes, vides greniers...)</p> <p>Développer les initiatives liées au réemploi (zone de réemploi...)</p>	<p>++</p>	<p>Des nouvelles REP (articles sport, jouets, articles bricolage) sont en train de se mettre en place pouvant apporter des solutions de réemploi</p> <p>La loi AGEC impose les zones de dépôt de réemploi dans les déchèteries et l'accès aux structures de l'ESS</p> <p>Les acheteurs de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements doivent désormais acquérir des biens issus du réemploi ou de la réutilisation, ou comportant des matières recyclées</p>	<p>+++</p>
--	---	--	----------	--	-----------	---	------------

<p>Gravats 96 kg/hab.</p>	<p>Ce gisement comprend les gravats assimilés collectés en déchèterie</p>	<p>Aucune action réalisée par la CC Terre d'Auge</p>	<p>+</p>	<p>Le réemploi des gravats dépend de l'offre économique des acteurs</p> <p>La demande peut être créée par les collectivités dans le cadre de leurs travaux de réhabilitation ou construction à partir des gravats réemployés</p>	<p>++</p>	<p>La future REP des produits de construction de bâtiment en 2023</p> <p>Les déchets du bâtiment restent un enjeu fort des politiques nationales et territoriales</p>	<p>+++</p>
<p>Emballages (verre, plastiques, papiers, cartons) 171 kg/hab.</p>	<p>Le gisement est collecté par la collecte en PAP, PAV, ainsi que les emballages restants dans les OMR.</p>	<p>Peu d'actions en place</p>	<p>+</p>	<p>Développer le système de consignes des emballages dépend de l'offre économique</p> <p>Réduire les papiers des administrés</p> <p>La collectivité peut être exemplaire (réduire les papiers d'administration.)</p> <p>Des actions à engager avec la distribution, les restaurateurs...</p>	<p>++</p>	<p>La loi prévoit la fin de la mise sur le marché des emballages en plastique à usage unique d'ici 2040.</p> <p>La restauration rapide devra, dès le 1er janvier 2023, utiliser de la vaisselle réutilisable</p>	<p>+++</p>

Textile 42 kg/hab., dont 28 kg/hab. de textiles sanitaires	Ce gisement est retrouvé dans les OMr	Pas d'action spécifique	++	De nombreux retours d'expérience existent sur la réduction de l'utilisation de textiles. Toutefois, le marketing et les effets de mode incitent les consommateurs à acheter	++	Décret 6 flux Filière REP	++
Déchets dangereux ou spécifique 7kg/hab.	Ce gisement comprend les déchets collectés en déchèterie (déchets amiantés, DMS, Eco DDS et Batterie) et les DMS trouvés dans les OMr.	Pas d'action spécifique	+	Les éco-organismes (CorePile, EcoDDS peuvent être sollicités pour accompagner la mise en place d'actions (ex concours services administratifs des EPCIs adhérents)	++	Filière REP DDS et Piles et accumulateurs en place	++

Chapitre 4 Axes et objectifs du PLPDMA

1/ Analyse AFOM (Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces)

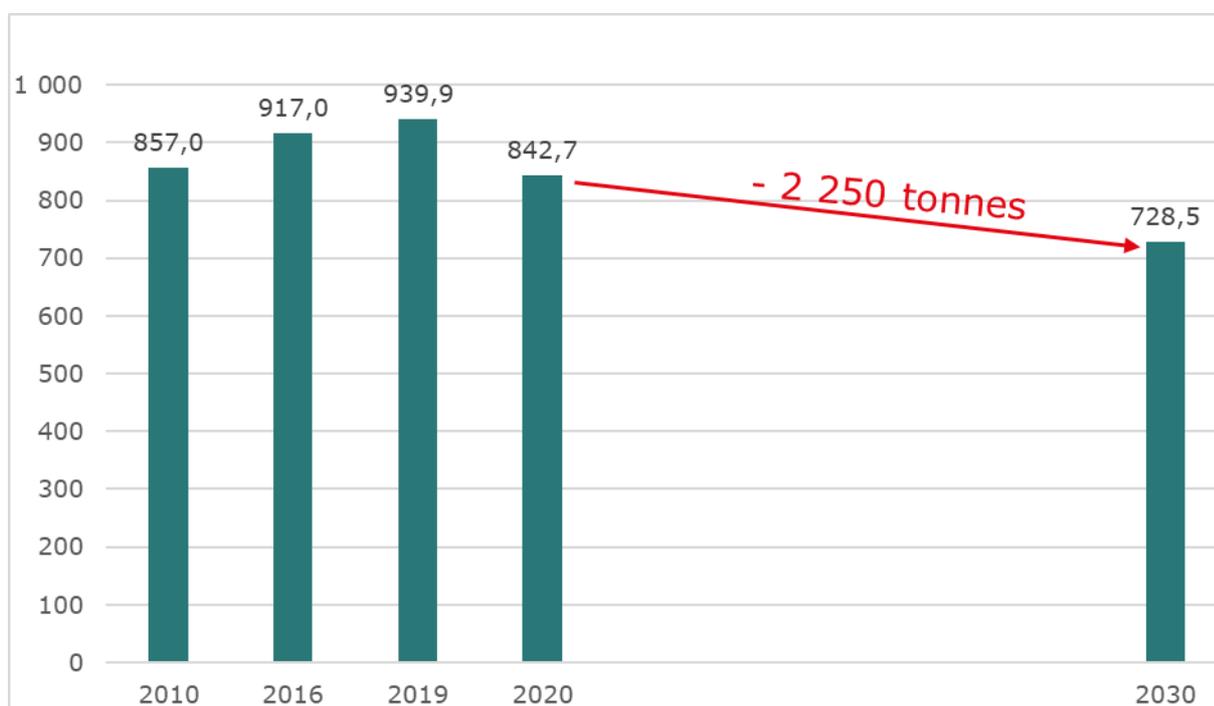
	Atouts	Faiblesses
Facteurs internes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Engagement de la collectivité pour réaliser un PLPDMA pour renforcer et accentuer la dynamique de réduction ▪ Présence d'acteurs sur le réemploi ▪ Mobilisation des acteurs du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une production de déchets forte en déchèterie (Déchets verts, encombrants, gravats) ▪ Peu d'actions de prévention engagées sur le territoire ▪ Présence importante de flux valorisables dans les OMR (biodéchets, gaspillage alimentaires, emballages...)
Facteurs externes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contexte législatif incitatif : LTECV, LAGEC, interdiction de plastiques à usage unique, ... ▪ Logement individuel prédominant (89%) facilitant le développement du compostage 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une population vieillissante moins sensible aux questions environnementales

2/ Objectifs du PLPDMA

L'objectif de réduction des déchets du PLPDMA est défini par la loi AGECE, soit une **réduction de la production de DMA de 15% en 2030 par rapport à 2010**. Ainsi, concernant la loi LTECV un objectif de réduction de 10% entre 2020 et 2010 est également fixé.

Sur la base des données de production en 2010 une projection de l'évolution de la production de DMA entre 2010 et 2030 est réalisée pour l'atteinte de l'objectif de la loi AGECE (**réduction de - 15% entre 2010 et 2030**).

Evolution du ratio de collecte des DMA et des objectifs règlementés



Avec une diminution de -1,7% depuis 2010, l'objectif de 15% en 2030 n'est pas atteint, des actions fortes sont à engager pour atteindre ce dernier. Un des points clés est la réduction des biodéchets, à travers le développement d'outils facilitant l'autogestion des déchets verts ou encore des restes alimentaires permettant une réduction des déchets en déchèterie, et une réduction des OMR.

3/ Les axes stratégiques du programme

L'ADEME articule la prévention dans 10 axes stratégiques, afin d'aider la collectivité à identifier les axes d'intervention à cibler selon leur contexte territorial (gisement prioritaire, public prioritaire, secteur activité prioritaire...)

Selon le diagnostic établi sur le territoire, et les gisements d'évitements identifiés, les axes de travail retenus par Terre d'Auge sont les suivants :



Figure 20 : Axes de travail retenus par la CC Terre d'Auge

Ces axes stratégiques sont complétés par 3 axes transversaux, communs à toutes les actions qui seront menées dans le cadre du programme de prévention.

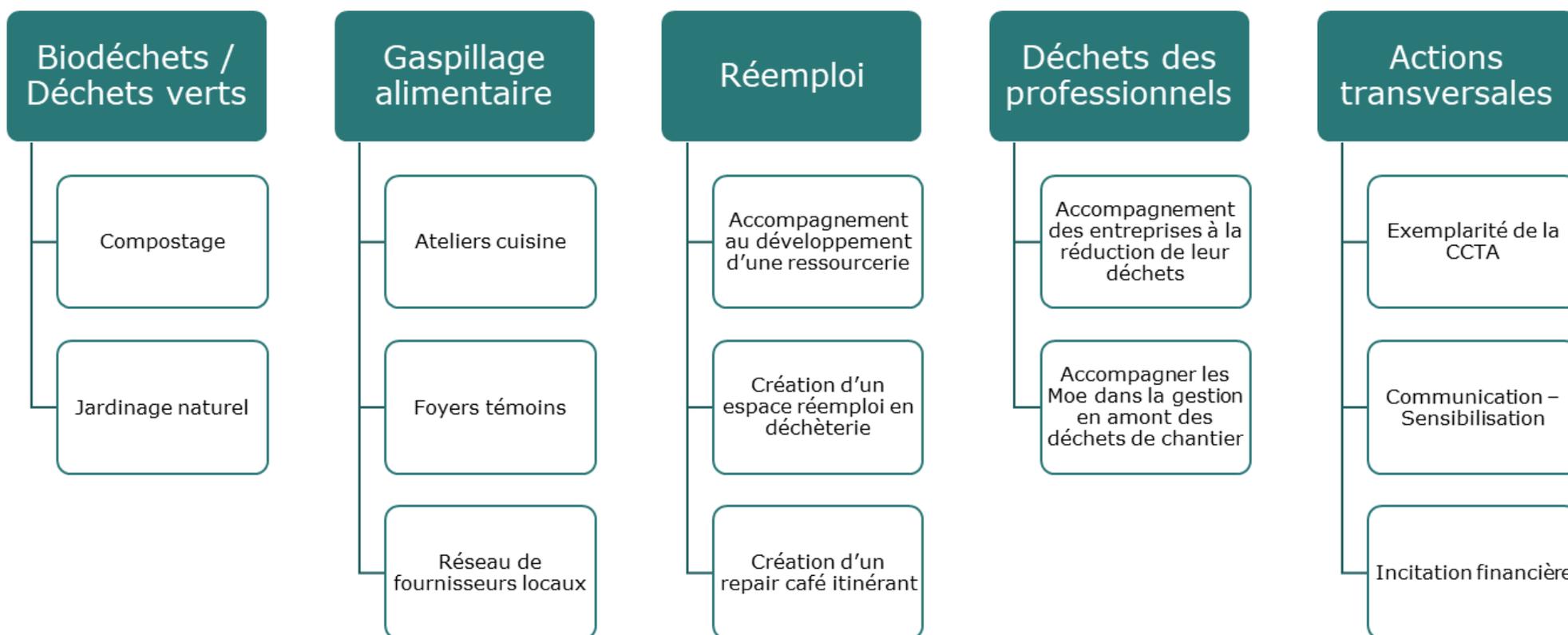
Ces trois axes sont :



Chapitre 5 Les actions du programme

1/ Présentation des actions

Pour chaque axe stratégique, des actions ont été choisies pour permettre d'atteindre les objectifs de réduction fixés :



Le programme d'actions comporte 10 actions thématiques, correspondant aux 4 axes stratégiques choisis, ainsi que 3 actions transversales.

Ces 13 actions sont détaillées individuellement dans des fiches actions, en annexe de ce document. Elles constituent la feuille de route pour la mise en œuvre des actions et leur suivi dans le temps.

Réduction des déchets verts et des déchets alimentaires

Action 1.1 - Déployer des composteurs collectifs en pied d'immeuble, dans les cimetières et pérenniser le compostage individuel

Gisement

- 54 kg/hab/an de déchets alimentaires
- 245 kg/hab/an de déchets verts collectés en déchèterie

Cibles

- Producteurs de biodéchets

Pilote

- CCTA

CONTEXTE

Afin d'encourager les riverains à réduire leurs déchets, la CCTA accompagne le développement du compostage domestique via la diffusion de guide et la distribution de composteurs à tarif attractif.

Au-delà de son rôle primordial auprès des usagers, la collectivité doit pouvoir accompagner le développement de composteurs collectifs en distribuant de la matière sèche par exemple.

L'implémentation de composteurs collectifs implique la diffusion des bonnes pratiques via des formations dédiées en s'appuyant sur un réseau des référents compost au plus proche des habitants.

PARTENAIRES ET RELAIS PRESENTIS

44 communes du territoire et des associations de jardinage (Les Jardiniers en Pays d'Auge).

OBJECTIFS

EN QUELQUES MOTS

- Aider à la bonne exploitation des composteurs collectifs en formant la population
- Identifier des référents compost
- Créer une culture commune autour de la pratique du compostage

EN CHIFFRES

- 45 % de foyers équipés de composteurs ou ayant accès à un composteur collectif
- 5 personnes référentes de composteurs collectifs formées et accompagnées chaque année

ET CONCRETEMENT, COMMENT METTRE EN PLACE L'ACTION ?

En réalisant un ÉTAT DES LIEUX des pratiques sur le territoire

- Recenser le taux d'équipement actuel
- Connaître les pratiques sur les sites de compostage partagé déjà identifiés
- Sonder les publics cibles (enquête d'usage & d'opinion auprès des résidents)
- Recenser les exutoires d'utilisation du compost produit

En structurant les MODALITÉS D'AIDE à l'installation et l'exploitation de composteurs sur sites

- Définir une instance décisionnaire
- Définir les équipements fournis par la collectivité
- Recenser les acteurs susceptibles d'être soit donneur de matières sèches soit intéressés par le compost excédentaire
- Organiser un approvisionnement régulier en structurant (broyat, sciure de bois...) en mettant en relation les acteurs identifiés

En favorisant le travail en RÉSEAU pour créer une vraie dynamique

- Mobiliser un réseau de référents « Guides composteurs »
- Former ces référents aux bonnes pratiques
- Permettre les échanges et retours d'expérience entre référents

En réalisant un SUIVI quantitatif et qualitatif

- Assurer un accompagnement d'au moins 1 an pour viser à l'autonomie du site

En SENSIBILISANT les usagers

- Se doter de sites vitrine pour inspirer (par exemple les cimetières)
- S'appuyer sur les référents de site pour sensibiliser au plus proche des habitants

En VALORISANT les sites exemplaires

- Multiplier les actions de communications

Action 1.1 - Déployer des composteurs collectifs en pied d'immeuble, dans les cimetières et pérenniser le compostage individuel

CALENDRIER PREVISIONNEL

2023	2024	2025	2026	2027	2028
Création du réseau d'échange et mobilisation des référents	Suivi quantitatif et qualitatif des sites	Poursuite de l'action	Poursuite de l'action	Poursuite de l'action	Évaluation et bilan de l'action

MOYENS

MOYENS HUMAINS

- Un chargé de mission PLPDMA
- 0,5 ETP pour 10 à 15 sites de compostage partagé

MOYENS MATERIELS

- Composteur / Pavillon de compostage
- Outils de communication (1 000 €)

BUDGET ALLOUÉ

- Matériel : 61 000 €
- ETP : 45 000 €

INDICATEURS DE SUIVI

<p>Pour mesurer les IMPACTS du programme</p> <ul style="list-style-type: none"> Ratio par habitant des biodéchets en déchèterie, dans les OMR Pourcentage de composteurs en bonne santé parmi ceux qui sont suivis qualitativement, par an 	<p>Pour mesurer l'ACTIVITÉ du programme</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de composteurs distribués/installés par an Nombre d'actions de sensibilisation par an Nombre de personnes sensibilisées par an Nombre de référents mobilisés Nombre de foyer ayant accès à un composteur Budget hors ETP alloué par an ETP alloués par an
---	---

RETOURS D'EXPERIENCE

DES EXEMPLES POUR S'INSPIRER

Fiches Outils :

- Compostage dans les cimetières, [Suzanne](#)
- Programme des Communes 100 % Compostage, [Suzanne](#)
- Promotion du compostage collectif en milieu rural, [Suzanne](#) de la Région de Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit

FACTEURS DE REUSSITE

- S'assurer d'un nombre suffisant de participants
- Disposer d'un référent de site motivé et engagé dans le temps (gardien d'immeuble, habitant bénévole, association, agent communal...) pour assurer le suivi
- Accompagner le site au moins de son installation à sa première récolte
- Venir à organiser un approvisionnement régulier en broyat
- Organiser des événements conviviaux pour l'installation du site, la récolte du compost... et communiquer dans les médias à ces occasions
- Combiner si possible à des actions de jardin collectif pour boucler la boucle et assurer l'utilisation du compost

Figure 21 : Exemple d'une fiche action

Ces fiches peuvent donner lieu à des ajustements, pouvant être réalisés au fil de la mise en œuvre en fonction des moyens, des aléas, de nouvelles opportunités.

Les versions initiales figurent en annexe du présent document.

Chapitre 6 Les modalités de suivi et d'évaluation

Le suivi du PLPDMA s'appuie sur un certain nombre d'indicateurs et sur un tableau de suivi. Les indicateurs choisis pour chaque action figurent sur la fiche correspondante.

Le suivi du PLPDMA sera annuel, durant les six années de son déploiement. La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA est chargée du suivi des actions menées, et l'évolution des indicateurs fixés.

Chapitre 7 Calendrier de mise en œuvre

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est prévu sur 6 ans.

Un calendrier théorique de mise en œuvre des différentes actions a été élaboré, en tenant compte des délais réglementaires, des délais techniques de mise en œuvre et des moyens humains et matériels de la collectivité.

Ce planning figure ci-après, et n'est qu'un prévisionnel de mise en œuvre. Il est amené à évoluer, tout comme les fiches actions, en fonction des moyens, aléas, évolutions réglementaires ou nouvelles opportunités.

ANNEXES

Réduction des déchets verts et des déchets alimentaires

Action 1.1 - Déployer des composteurs collectifs en pied d'immeuble, dans les cimetières et pérenniser le compostage individuel



CONTEXTE

22% des Ordures Ménagères résiduelles sont actuellement des biodéchets, soit environ 54 kg/hab./an. La typologie rurale en habitat majoritairement individuel du territoire le rend propice à la mise en place du compostage pour les restes alimentaires et les déchets végétaux

Afin d'encourager les riverains à réduire leurs déchets, la CCTA accompagne le développement du compostage domestique via la diffusion de guides et la distribution de composteurs à tarif attractif.

Pour l'habitat collectif, il n'existe pas de solution pour le tri à la source des biodéchets.



PARTENAIRES ET RELAIS PRESENTIS

44 communes du territoire et des associations de jardinage (par exemple : Les Jardiniers en Pays d'Auge).

Gisement

- **54 kg/hab/an** de déchets alimentaires
- **245 kg/hab/an** de déchets verts collectés en déchèterie

Cibles

- Producteurs de biodéchets

Pilote

- CCTA



OBJECTIFS

EN QUELQUES MOTS

- **Mettre en place** le compostage collectif sur le territoire
- **Aider** à la bonne exploitation des composteurs collectifs en formant la population
- **Identifier** des référents compost
- **Créer** une culture commune autour de la pratique du compostage

EN CHIFFRES

- **45 %** de foyers équipés de composteurs ou ayant accès à un composteur collectif
- **5** personnes référentes de composteurs collectifs formées et accompagnées chaque année



ET CONCRETEMENT, COMMENT METTRE EN PLACE L'ACTION ?

En réalisant un **ÉTAT DES LIEUX** des pratiques sur le territoire

- Recenser le taux d'équipement actuel
- Connaître les pratiques sur les sites de compostage partagé déjà identifiés
- Sonder les publics cibles (enquête d'usage & d'opinion auprès des résidents)
- Recenser les exutoires d'utilisation du compost produit

En structurant les **MODALITÉS D'AIDE** à l'installation et l'exploitation de composteurs sur sites

- Définir une instance décisionnaire
- Définir les équipements fournis par la collectivité
- Recenser les acteurs susceptibles d'être soit donneur de matières sèches soit intéressés par le compost excédentaire
- Organiser un approvisionnement régulier en structurant (broyat, sciure de bois...) en mettant en relation les acteurs identifiés

En favorisant le travail en **RÉSEAU** pour créer une vraie dynamique

- Mobiliser un réseau de référents « Guides composteurs »
- Former ces référents aux bonnes pratiques
- Permettre les échanges et retours d'expérience entre référents

En réalisant un **SUIVI** quantitatif et qualitatif

- Assurer un accompagnement d'au moins 1 an pour viser à l'autonomie du site

En **SENSIBILISANT** les usagers

- Se doter de sites vitrine pour inspirer (par exemple les cimetières)
- S'appuyer sur les référents de site pour sensibiliser au plus proche des habitants

En **VALORISANT** les sites exemplaires

- Multiplier les actions de communications



CALENDRIER PREVISIONNEL

2024	2024	2025	2026	2027	2028
Création du réseau d'échange et mobilisation des référents	Installation des premiers sites de compostage collectif	Suivi des sites et des indicateurs	Suivi des sites et des indicateurs	Suivi des sites et des indicateurs	Evaluation et bilan de l'action

✓ MOYENS

MOYENS HUMAINS

- Un chargé de mission PLPDMA
- 0,1 ETP pour le lancement de l'action
- 0,5 ETP pour 10 à 15 sites de compostage partagé

MOYENS MATERIELS

- Composteur / Pavillon de compostage
- Outils de communication (1 000 €)

BUDGET ALLOUE

- Matériel : 61 000 €



INDICATEURS DE SUIVI

Pour mesurer les **IMPACTS** du programme

- Evolution du Ratio par habitant des biodéchets dans les OMR (campagne de caractérisation des OMR à prévoir)
- Pourcentage de composteurs en bonne santé parmi ceux qui sont suivis qualitativement, par an

Pour mesurer l'**ACTIVITÉ** du programme

- Nombre de composteurs distribués/installés /an
- Volume de compostage implanté
- Nombre d'actions de sensibilisation par an
- Nombre de personnes sensibilisées par an
- Nombre de référents mobilisés
- Nombre de foyer ayant accès à un composteur
- Budget hors ETP alloué par an
- ETP alloués par an



RETOURS D'EXPERIENCE

DES EXEMPLES POUR S'INSPIRER

Fiches Optigede :

- Compostage dans les cimetières, Syntoma
- Programme des Communes 100 % Compostage, Sydom
- Promotion du compostage collectif en milieu rural, Sitdom de la Région de Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit

FACTEURS DE REUSSITE

- S'assurer d'un nombre suffisant de participants
- Disposer d'un référent de site motivé et engagé dans le temps (gardien d'immeuble, habitant bénévole, association, agent communal...) pour assurer le suivi
- Accompagner le site au moins de son installation à sa première récolte
- Veiller à organiser un approvisionnement régulier en broyat
- Organiser des événements conviviaux pour l'installation du site, la récolte du compost... et communiquer dans les médias à ces occasions
- Combiner si possible à des actions de jardin collectif pour boucler la boucle et assurer l'utilisation du compost

Réduction des déchets verts et des déchets alimentaires

Action 1.2 - Promotion du jardinage au naturel



CONTEXTE

Les déchets verts approtés en déchèterie représentent 245 kg/hab./an, peu d'actions sont en cours sur ce flux qui présente une marge de progression non négligeable.

Le jardinage au naturel est un moyen simple et économique de jardiner. Il favorise la réduction des déchets à la source et les alternatives aux pesticides pour l'entretien du jardin, proposant une solution de réemploi pour les biodéchets de cuisine et des végétaux du jardin.

Les biodéchets sont utilisés en fertilisant gratuit et naturel pour les plantations. Sans pesticides ni engrais chimique, le jardinage naturel favorise la biodiversité, et préserve la ressource en eau et la qualité des sols.



PARTENAIRES ET RELAIS PRESENTIS

Les 44 communes du territoire et des associations de jardinage (Par exemple : Les Jardiniers en Pays d'Auge).

Gisement

- **245 kg/hab/an** déchets verts collectés en déchèterie

Cibles

- **Producteurs** de déchets verts

Pilote

- **CCTA**



OBJECTIFS

EN QUELQUES MOTS

- **Favoriser** un écosystème vertueux par le retour au sol
- **Diminuer** la part de végétaux dans les déchets collectés en déchèterie
- **Recréer de la diversité biologique** dans les jardins d'agrément
- **Inciter** les communes à s'engager dans une démarche volontaire (exemple : la charte FREDON)

EN CHIFFRES

- 5 actions de sensibilisation par an
- 5 sites témoins sur le territoire



ET CONCRÈTEMENT, COMMENT METTRE EN PLACE L'ACTION ?

En mobilisant un réseau d'ACTEURS

- Promouvoir la charte FREDON Normandie s'adressant aux communes, enseignes de jardinage, jardins partagés/associatifs
- Engager une opération témoin espaces verts et/ou jardins naturels
- Recenser et partager les guides sur le jardinage au naturel, le paillage, le compostage, l'utilisation de moins de produits toxiques ...

En ACCOMPAGNANT les usagers sur le jardinage au naturel

- S'appuyer sur les **retours des espaces verts et/ou jardins naturels témoins**
- Proposer des **sessions de formations** aux techniques de jardinage naturel
- Favoriser les échanges et retours d'expérience autour de la **sensibilisation des usagers**
- Proposer un **broyeur partagé** pour les opérations de broyage
- Distribuer du compost et/ou du paillage

En SENSIBILISANT les usagers

- Promouvoir le **broyage de végétaux** par les usagers (location, participation financière par exemple)
- Assurer un travail pédagogique autour de la gestion des biodéchets et des végétaux dans des jardins et espaces verts du territoire (paillage, mulching, gestion différenciée)



CALENDRIER PREVISIONNEL

2024	2024	2025	2026	2027	2028
Etat des lieux des actions/acteurs existants	Lancement opération espaces verts ou jardin témoin	Opérations de sensibilisation	Poursuite de l'action	Poursuite de l'action	Évaluation et bilan de l'action

✓ MOYENS

MOYENS HUMAINS

- 0,1 ETP par an

MOYENS MATERIELS

- Broyeur de végétaux : 1 500 € pour un petit modèle

BUDGET ALLOUE

Fonctionnement :

- 1 000 €/animation



INDICATEURS DE SUIVI

Pour mesurer les **IMPACTS** du programme

- Evolution du Ratio par habitant de déchets verts collectés en déchèterie par an
- Quantité de DV broyés par le broyeur collectif et évités en déchetterie
- Ratio de collecte OMR

Pour mesurer l'**ACTIVITÉ** du programme

- Nombre d'actions de sensibilisation par an
- Nombre de personnes formées
- Nombre d'usagers bénéficiaire d'opérations de broyage
- Budget hors ETP alloué par an
- ETP alloués par an



RETOURS D'EXPERIENCE

DES EXEMPLES POUR S'INSPIRER : FICHES OPTIGEDE

- [Broyage individuel, Smictom Sud-Est](#)
- [Distribution de paillis, Communauté de Communes du Pays de Commercy](#)
- [Collecte de sapins de Noël pour leur valorisation en paillis redistribué aux habitants, Communauté de Communes du Pays de Commercy](#)
- [Former des guides jardin naturel et animation du réseau, CC Kochersberg et de l'Ackerland](#)
- [Jardinage au naturel et permaculture : des idées pour agir !, CC Pays de Ribeaupvillé](#)

FACTEURS DE REUSSITE

- Rechercher des synergies avec les démarches visant à protéger les milieux naturels et de l'eau
- S'appuyer sur des guides jardin naturel bénévoles, des associations...
- Prendre en compte les attentes des usagers pour proposer des animations et informations adaptées

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Action 2.1 - Organisation d'ateliers cuisine



CONTEXTE

Gisement

- **20 kg/hab./an** de gaspillage alimentaires

Cibles

- Ménages

Pilote

- CCTA

22% des Ordures Ménagères résiduelles sont actuellement des biodéchets, soit environ 54 kg/hab./an. Sur ces biodéchets, le gaspillage alimentaire représente 20 kg/hab./an.

Afin d'encourager les habitants à réduire la quantité de déchets produite, la sensibilisation à la réduction du gaspillage alimentaire des ménages peut s'effectuer lors d'ateliers cuisine.



PARTENAIRES ET RELAIS PRESSENTIS

44 communes adhérentes (via notamment les cantines scolaires), Associations de consommateurs, Associations solidaires et d'insertion (bocaleries, épiceries sociales et solidaires), Restaurateurs, Centres sociaux-culturels

- Grande et Moyennes Surfaces
- Restaurateurs
- CCAS, conseils de quartier
- Département, Région, Conseil Général, DRAAF
- ADEME



OBJECTIFS

EN QUELQUES MOTS

- Inciter les ménages à modifier leurs gestes pour réduire le gaspillage alimentaire domestique
- Sensibiliser à l'intérêt de cuisiner les restes pour limiter le gaspillage
- Sensibiliser sur les dates de péremption DLC DLUO

EN CHIFFRES

- 12 actions de sensibilisation par an



ET CONCRÈTEMENT, COMMENT METTRE EN PLACE L'ACTION ?

En organisant des **ACTIONS DE COMMUNICATION**

- Organiser des événements festifs (ex. : disco-soupes...) et/ou développer la participation à des événements via une cuisine mobile (cuisine anti-gaspi)
- Proposer des ateliers pratique (ex. : cuisine des restes...) en collaboration avec les restaurateurs volontaires et les restaurants collectifs
- Proposer un quizz d'auto-évaluation des pratiques lors d'animations

En promouvant des initiatives déjà **EXISTANTES**

- Faire connaître les applications numériques et plateformes locales pour la vente et le don des invendus de commerce
- Etablir un annuaire des intervenants de la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Valoriser les acteurs engagés du territoire



CALENDRIER PREVISIONNEL

2024	2025	2026	2027	2028
Définition des partenariats	Lancement des ateliers	Suivi de l'action + communication	Suivi de l'action + communication	Evaluation et bilan de l'action



MOYENS

MOYENS HUMAINS

- 0,1 ETP

MOYENS MATERIELS

- Cuisine mobile, mise à disposition d'équipements de restauration collective

BUDGET ALLOUE

Fonctionnement

- Poste de chargée de mission (animation de la fiche action sur 2023-2028)



INDICATEURS DE SUIVI

Pour mesurer les **IMPACTS** du programme

- Ratio par habitant d'ordures ménagères
- Résultats d'une enquête de la sensibilité de la population à la thématique à la fin du PLPDMA

Pour mesurer l'**ACTIVITÉ** du programme

- Nombre d'actions de sensibilisation par an
- Nombre de personnes sensibilisées par an
- Budget hors ETP alloué par an
- ETP alloués par an



RETOURS D'EXPERIENCE

DES EXEMPLES POUR S'INSPIRER

Fiches OPTIGEDE

- Atelier cuisine et sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire, [Concarneau Cornouaille Agglomération](#)
- Atelier culinaire en GMS - lutter contre le gaspillage alimentaire, [CA Bar-le-Duc Sud Meuse](#)
- Mieux Cuisiner - Moins Jeter, [CA Région Nazairienne](#)

FACTEURS DE RÉUSSITE

- Faire des liens avec l'alimentation durable, qui peut être utilisée comme thème d'accroche
- S'appuyer sur des partenariats pour mener à bien les actions de sensibilisation, notamment avec la presse locale
- Relancer régulièrement les partenaires pour s'assurer de leur implication
- Permettre aux acteurs du territoire de s'approprier les outils de sensibilisation créés
- Utiliser un support d'accroche pour les actions menées dans les lieux publics (cabas, calendriers des fruits et légumes de saison...)

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Action 2.2 – Mise en place de foyers témoins



CONTEXTE

22% des Ordures Ménagères résiduelles sont actuellement des biodéchets, soit environ 54 kg/hab./an. Sur ces biodéchets, le gaspillage alimentaire représente 20 kg/hab/an.

S'engager dans une démarche de prévention des déchets permet de réduire son impact sur l'environnement tout en réalisant des économies. Cette engagement de la population peut être impulsé par une dynamique de sensibilisation auprès des usagers en faveur de la prévention des déchets. L'objectif est de faciliter et promouvoir les solutions locales pour une consommation plus écoresponsable.

Gisement

- **20 kg/hab/**an de gaspillage alimentaires

Cibles

- Ménages

Pilote

- CCTA



PARTENAIRES ET RELAIS PRESENTIS

- 44 communes membres, centres sociaux culturels



OBJECTIFS

EN QUELQUES MOTS

- **Démontrer et témoigner** sur la possibilité de réduire ses déchets alimentaires en tant que citoyen-consommateur
- **Accompagner** au changement les usagers vers une consommation plus responsable
- **Sensibiliser** les ménagers et acteurs du territoire sur la nécessité de changer de mode de consommation

EN CHIFFRES

- 50% de réduction du gisement des déchets alimentaires dans les ordures ménagères



ET CONCRETEMENT, COMMENT METTRE EN PLACE L'ACTION ?

En déployant le dispositif **FAMILLE TEMOIN**

- Réaliser un appel à candidature par semestre
- Recruter des familles 0 déchet et sélectionner le cas échéant
- Laisser la famille témoin sélectionner les gestes qu'elle s'engage à adopter dans une charte
- Mettre des équipements à disposition (balances voire composteurs et/ou lombricomposteurs, carafes, textiles sanitaires réutilisables ...)

En organisant des **ACTIONS DE COMMUNICATION**

- Proposer des ateliers pratique (ex. : cuisine des restes...)
- Favoriser le partage d'expérience entre familles témoins
- Suivre régulièrement l'opération et faire remonter les résultats aux familles témoins

En **VALORISANT** les bonnes pratiques :

- Diffuser des interviews et témoignages



CALENDRIER PREVISIONNEL

2024	2025	2026	2027	2028	2028
Lancement appel à projet	1 ^{ère} opération de foyers témoins	2 ^{ème} opération de foyers témoins	3 ^{ème} opération de foyers témoins	4 ^{ème} opération de foyers témoins	Bilan de l'action

MOYENS

MOYENS HUMAINS

- 0,25 ETP/an

MOYENS MATERIELS

- S'appuyer sur les guides écogestes disponibles (ADEME)
- Matériels pour la réalisation des ateliers et le suivi des familles (balances, bio-seau, kit familles zéro déchets) (1 000€)

BUDGET ALLOUE

- Fonctionnement : 10 000 € pour 30 foyers (avec le suivi)

INDICATEURS DE SUIVI

Pour mesurer les **IMPACTS** du programme

- % des déchets alimentaires collectés dans les ordures ménagères par an (caractérisations à réaliser)
- Ratio en kg/an d'OMr

Pour mesurer l'**ACTIVITÉ** du programme

- Nombre de foyers témoins par an
- Budget hors ETP alloué par an
- ETP alloués par an



RETOURS D'EXPÉRIENCE

DES EXEMPLES POUR S'INSPIRER

Fiches OPTIGEDE

- Opération foyers témoins sur le gaspillage alimentaire, [En Savoir Plus](#)
- Foyers témoins : gaspillage alimentaire, [SICTOM du Sud-Gironde](#)
- Foyers engagés, [SM Artois Valorisation](#)

FACTEURS DE REUSSITE

- Faire des liens avec l'alimentation durable, qui peut être utilisée comme thème d'accroche
- S'appuyer sur des partenariats pour mener à bien les actions de sensibilisation, notamment avec la presse locale
- Relancer régulièrement les partenaires pour s'assurer de leur implication
- Permettre aux acteurs du territoire de s'approprier les outils de sensibilisation créés
- Utiliser un support d'accroche pour les actions menées dans les lieux publics (cabas, calendriers des fruits et légumes de saison...)

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Action 2.3 – Création d'un réseau de fournisseurs locaux



CONTEXTE

Le gaspillage alimentaire est composé de toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée ou dégradée.

L'arsenal législatif français se renforce au fil des années allant jusqu'à l'interdiction de rendre impropre à la consommation des denrées encore consommables s'applique aux industries agroalimentaires, aux grossistes, aux distributeurs et à la restauration collective ou à l'obligation (au-delà d'un certain seuil) de proposer une convention de don à une association habilitée.

L'approche économique peut-être un levier intéressant afin de promouvoir les gestes de prévention des déchets, en réduisant les emballages et la pollution générée par l'acheminement des produits

Gisement

- **54 kg/hab/an** de déchets alimentaires

Cibles

- Professionnels / Administrations

Pilote

- **CCTA**



PARTENAIRES ET RELAIS PRESSENTIS

- Chambres consulaires



OBJECTIFS

EN QUELQUES MOTS

- Disposer d'un annuaire des fournisseurs locaux pour encourager les circuits courts
- Réduire les emballages et la pollution générée par l'acheminement des produits

EN CHIFFRES

- 50% de réduction du gisement des déchets alimentaires par an



ET CONCRÈTEMENT, COMMENT METTRE EN PLACE L'ACTION ?

En proposant un **ÉTAT DES LIEUX** personnalisé des pratiques

- Mobiliser un réseau d'acteurs (associations, restaurateurs, etc.)
- Établir un annuaire des producteurs locaux, et des intervenants de la lutte contre le gaspillage alimentaire

En organisant des **ACTIONS DE COMMUNICATION**

- Faire connaître les applications numériques et plateformes locales pour la vente et le don des invendus de commerce
- Organisation d'actions simples sur l'ensemble des marchés et actions "coup de poing" sur des marchés cibles

En promouvant des initiatives déjà **EXISTANTES**

- Valoriser les acteurs engagés du territoire
- Apporter de la visibilité aux producteurs locaux afin de favoriser les circuits de proximité
- Valorisation des marchés de producteurs de proximité

En menant des **EXPÉRIMENTATIONS** sur le territoire

- Mettre en avant les savoir-faire et les circuits courts
- Informer sur la diversité de l'offre disponible sur le territoire
- Favoriser le partage d'expérience entre professionnels
- Créer un réseau d'entreprises pour une économie locale et durable



CALENDRIER PREVISIONNEL

2024	2025	2026	2027	2028
Etat des lieux des pratiques	Expérimentations	Suivi de l'action	Suivi de l'action	Bilan de l'action



MOYENS

MOYENS HUMAINS

- 0,1 ETP pour l'état des lieux et le suivi
- 0,25 ETP pour l'expérimentation

MOYENS MATERIELS

- Outils de communication en lien avec l'action communication (inclus dans le montant de l'action communication)

BUDGET ALLOUE

- ETP : Poste de chargée de mission (animation de la fiche action sur 2023-2028)



INDICATEURS DE SUIVI

Pour mesurer les **IMPACTS** du programme

- % des déchets alimentaires collectés dans les ordures ménagères (caractérisations)
- Tonnage de denrées données ou vendues via les plateformes et applications par an
- Nombre cumulé de professionnels déclarant se fournir chez des producteurs locaux

Pour mesurer l'**ACTIVITÉ** du programme

- Nombre de fournisseurs référencés dans l'annuaire
- Nombre d'annuaires distribués ou téléchargé



RETOURS D'EXPERIENCE

DES EXEMPLES POUR S'INSPIRER

Fiches OPTIGEDE

- Guide des producteurs locaux de denrées alimentaires, [CC Kochersberg et de l'Ackerland](#)
- Solliciter les acteurs des Marchés des Producteurs de Pays pour profiter de leur expérience et proposer de nouvelles solutions pour la lutte contre le gaspillage alimentaire, [Chambre d'agriculture de la Charente](#)

FACTEURS DE REUSSITE

- Faire des liens avec l'alimentation durable, qui peut être utilisée comme thème d'accroche
- S'appuyer sur des partenariats pour mener à bien les actions de sensibilisation, notamment avec la presse locale
- Relancer régulièrement les partenaires pour s'assurer de leur implication.
- Être vigilant aux délais des échanges avec les producteurs, pas toujours disponibles
- Permettre aux acteurs du territoire de s'approprier les outils de sensibilisation créés
- Si de nombreuses personnes souhaitent relire le guide avant son impression, le processus de validation peut être assez long et contraignant

Promotion du réemploi

Action 3.1 – Accompagnement au développement de la ressourcerie



CONTEXTE

Selon l'ADEME, un quart des déchets produits par habitant serait réemployable.

Outil de prévention des déchets, la Ressourcerie a vocation à réduire la quantité de déchets par le réemploi et la réutilisation, en amont du recyclage. Le réemploi et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent ainsi au développement d'une économie circulaire.

La plupart des habitants de la CCTA peuvent accéder à la déchèterie située à Pont-l'Évêque, sur laquelle un espace très restreint permet actuellement du réemploi. La mise en place des espaces dédiés au réemploi sur le territoire faciliterait grandement le tri et la réutilisation de nombreux objets.

Ce type de lieu, fixe, éphémère ou même itinérant, participe à la sensibilisation des usagers au gaspillage quotidien et peut également être créateur d'emplois.

Gisement

- **73 kg/hab/an encombrants et bois**

Cibles

- Usagers et acteurs du réemploi

Pilote

- **CCTA**



PARTENAIRES ET RELAIS PRESENTIS

- **Emmaüs (ressourcerie actuellement présente sur Pont-l'évêque)**, Associations d'insertion, de réemploi



OBJECTIFS

EN QUELQUES MOTS

- Accompagner le développement de la ressourcerie existante
 - Apport de flux
 - Communication
 - Mise à disposition d'équipement/terrain
 - Subvention, aide financière ponctuelle



ET CONCRÈTEMENT, COMMENT METTRE EN PLACE L'ACTION ?

En DÉFINISSANT les modalités d'installation d'une ressourcerie

- Étudier l'apport de flux et l'unité de stockage amont (l'accueil, la pesée et le stockage des objets collectés, le pré-tri, le tri et le test des objets collectés...)
- Mettre en place des groupes de travail avec les acteurs du réemploi pour définir conjointement les modalités de fonctionnement par site
- Formaliser un partenariat avec les acteurs du réemploi pour chacune des déchèteries (conventionnement) et des modalités organisationnelles des zones de réemploi (exemple des caissons réemploi)

En ACCOMPAGNANT LES PORTEURS DE PROJET

- Favoriser la mise en réseau des acteurs de la réparation et du réemploi
- Rechercher les subventions possibles auprès des instances régionale et ADEME
- Faire connaître les applications numériques et plateformes locales pour la vente et le don des invendus de commerce



CALENDRIER PREVISIONNEL

2024	2025	2026	2027
Etudes des possibilités d'implantation	Accompagnement à l'implantation	Suivi de l'action	Bilan de l'action



MOYENS

MOYENS HUMAINS

- 0,1 ETP pour les études et le suivi
- 0,25 ETP au moment de l'implantation pour l'accompagnement

MOYENS MATERIELS

- Dépendant du portage

BUDGET ALLOUE

- Dépendant du portage



INDICATEURS DE SUIVI

Pour mesurer les **IMPACTS** du programme

- Volume théorique de déchets redirigés vers les projets
- Fréquentation

Pour mesurer l'**ACTIVITÉ** du programme

- Nombre de porteurs de projets accompagnés
- Nombre d'emplois créés
- Nombre de bénévoles
- Nombre de véhicules
- Chiffre d'affaires



RETOURS D'EXPÉRIENCE

DES EXEMPLES POUR S'INSPIRER

Fiches **OPTIGEDE**

- Création d'une ressourcerie en Pays Vaison Ventoux, [ADECPV](#)
- Création d'une ressourcerie, [Le Tri-Porteur](#)
- Création d'une ressourcerie à Sarrebourg avec des permanences réemploi en déchèteries, [SM Pays de Sarrebourg](#)

FACTEURS DE RÉUSSITE

- Choix du modèle économique (entreprise d'insertion, association...)
- Dynamique du projet, implication des partenaires locaux
- Intégration aux réseaux existants
- Développement local, mise en œuvre de services de proximité
- Planification des phases du portage du projet

Promotion du réemploi

Action 3.2 – Création d'un espace réemploi en déchèterie



CONTEXTE

Selon l'ADEME, un quart des déchets produits par habitant serait réemployable. Le réemploi et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent ainsi au développement d'une économie circulaire.

Les habitants de la CCTA peuvent accéder à 1 déchèterie. La mise en place des espaces dédiés au réemploi sur le territoire faciliterait grandement le tri et la réutilisation de nombreux objets. Ce type de lieu, fixe, éphémère ou même itinérant, participe à la sensibilisation des usagers au gaspillage quotidien et peut également être créateur d'emplois.



PARTENAIRES ET RELAIS PRESENTIS

Associations d'insertion, de réemploi

Gisement

- 73 kg/hab/an encombrants et bois

Cibles

- Usagers et acteurs du réemploi

Pilote

- CCTA



OBJECTIFS

EN QUELQUES MOTS

- Promouvoir une logique de réemploi sur le territoire
- Soutenir l'économie sociale et solidaire
- Réduire les flux d'objets réutilisables apportés en déchèterie en leur donnant une seconde vie

EN CHIFFRES

- Créer** un espace réemploi sur la déchèterie dans l'attente de l'implantation de la ressourcerie Emmaüs
- 10 %** de diminution du tonnage sur les encombrants



ET CONCRÈTEMENT, COMMENT METTRE EN PLACE L'ACTION ?

En DÉFINISSANT les modalités d'installation d'une filière réemploi

- Étudier la mise en œuvre du tri des matériaux réemployables sur la déchèterie
- Mettre en place des groupes de travail avec les acteurs du réemploi pour définir conjointement les modalités de fonctionnement
- Formaliser un partenariat avec les acteurs du réemploi pour chacune des déchèteries (conventionnement) et des modalités organisationnelles des zones de réemploi (exemple des caissons réemploi)

En ACCOMPAGNANT la mise en place des zones de réemploi

- Mettre en relation les différents acteurs de réemploi
- Programmer et systématiser la formation des gardiens au réemploi
- Accompagner la mise en place de zones de réemploi (possibilité de travailler sur une déchèterie pilote dans un premier temps)
- Faciliter l'installation d'une matériauthèque à destination des artisans du territoire sur ces zones de réemploi (l'objectif est de proposer un lieu de collecte et de revente de matériaux et d'outillage aux adhérents)
- Favoriser la mise en réseau des acteurs de la réparation et du réemploi
- Rechercher les subventions possibles auprès des instances régionale et ADEME

En COMMUNIQUANT sur l'existence de ces zones de réemploi

- Communiquer auprès des habitants pour faire la promotion du réemploi
- Créer une distinction locale pour les déchèteries accueillant une zone de réemploi
- Mettre en relation les différents acteurs de réemploi pour favoriser les échanges et la diffusion des retours d'expérience



CALENDRIER PREVISIONNEL

2025	2026	2027	2028
Etude d'implantation	Validation de l'implantation	Suivi de l'action	Bilan de l'action



MOYENS

MOYENS HUMAINS

- Un chargé de mission PLPDMA – Chargé d'opération

MOYENS MATÉRIELS

- Dépendant du portage

BUDGET ALLOUÉ

- Un local réemploi (dépend de la taille et du type de local)



INDICATEURS DE SUIVI

Pour mesurer les **IMPACTS** du programme

- Volume théorique de déchets redirigés vers les projets

Pour mesurer l'**ACTIVITÉ** du programme

- Nombre de porteurs de projets accompagnés



RETOURS D'EXPERIENCE

DES EXEMPLES POUR S'INSPIRER

Fiches OPTIGEDE

- Ouverture d'un espace réemploi en déchèterie, [CA Cergy Pontoise](#)
- Locaux réemploi en déchèteries, [CC Coeur Côte Fleurie](#)
- Espace de réemploi en déchèterie, [Territoire de la Côte Ouest](#)

POINTS DE VIGILANCE

- L'espace dans certaines déchèteries ne permet pas d'envisager la création d'un caisson réemploi (environ 30 à 40 m² nécessaires)

FACTEURS DE RÉUSSITE

- Anticiper la communication sur ce type d'événement (bulletin municipal, panneau d'affichage, affiches dans les commerces, réseaux sociaux et sites internet)
- Coupler une collecte et une vente des objets collectés (prévoir par exemple 1/2 journée de collecte et 1/2 de vente)

Promotion du réemploi

Action 3.3 – Création d'un repair café itinérant



CONTEXTE

La réparation, le réemploi et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent à l'économie circulaire et à la réduction de la production des déchets.

Objectif réglementaire de la Loi AGEC, les filières REP interviennent désormais sur l'ensemble du cycle de vie des produits, notamment en favorisant l'écoconception et l'allongement de la durée de vie de ces produits, ainsi qu'en soutenant la réparation et le réemploi.



PARTENAIRES ET RELAIS PRESENTIS

- CCTA, Associations d'insertion, de réemploi

Gisement

- **15 kg/hab/an DEEE et 23 kg/hab/an ferraille**

Cibles

- Usagers et acteurs du réemploi

Pilote

- CCTA



OBJECTIFS

EN QUELQUES MOTS

- **Promouvoir** la réparation, le réemploi et le don
- **Promouvoir et mobiliser** les artisans de la réparation
- **Encourager** les savoir-faire citoyens
- **Réduire** les flux d'objets réutilisables apportés en déchèterie en leur donnant une seconde vie

EN CHIFFRES

- **10 %** de diminution du tonnage sur les DEEE et la ferraille



ET CONCRÈTEMENT, COMMENT METTRE EN PLACE L'ACTION ?

En ACCOMPAGNANT le développement d'espaces de réparations éphémères

- Recenser ce qui est fait en matière d'espaces de réemploi éphémères (recyclerie, atelier, événement, bourse aux objets, brocante)
- Accompagner toutes nouvelles initiatives de création d'espaces de réemploi/ recycleries éphémères en lien avec bailleurs sociaux et les politiques de quartiers prioritaires des villes et proposer un espace réparation
- Identifier du foncier pour organiser des ateliers de réparation auprès des bailleurs, cafés et écoles
- Organiser des ateliers d'auto-réparation (pied d'immeuble, événements municipaux, appartement info brico) : upcycling, réparation de vélo, baskets, etc.

En SENSIBILISANT et en TRANSMETTANT

- Proposer des formations de formateurs bénévoles pour démultiplier la diffusion des savoir-faire, grâce à la mise à disposition de locaux, de matériels, de fournitures, etc.
- Communiquer sur la filière du réemploi afin de favoriser la montée en qualité du gisement

En COMMUNIQUANT

- Communiquer auprès des habitants pour faire la promotion du réemploi
- Communication sur les différents Repair Café et/ou ateliers bricolage proposés sur le territoire
- Proposer des tutoriels aux usagers pour faciliter le réemploi, la réutilisation, la réparation et le surcyclage
- Diffuser l'information relative au réseau des professionnels de la réparation (annuaire de la réparation, label répar'acteur)
- Mettre en relation les différents acteurs de la réparation et du réemploi pour favoriser les échanges et la diffusion des retours d'expérience



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

		2025	2026	2027
		Etude de faisabilité	Suivi de l'action	Bilan de l'action



MOYENS

MOYENS HUMAINS

- 0,1 ETP par an
- 0,25 ETP au moment de l'accompagnement des porteurs de projet

MOYENS MATÉRIELS

- Locaux & matériels pour la réalisation d'ateliers de transmission des savoir-faire / du faire soi-même

BUDGET ALLOUÉ

- 10 000 €



INDICATEURS DE SUIVI

Pour mesurer les **IMPACTS** du programme

- Poids des déchets détournés pour le réemploi (en déchèterie)

Pour mesurer l'**ACTIVITÉ** du programme

- Nombre de formation & ateliers mis en place
- Budget hors ETP alloué par an
- ETP alloués par an
- Nombre et type d'objets réparés
- Nombre de jours de réparation dans les Repairs Cafés, fréquentation



RETOURS D'EXPERIENCE

DES EXEMPLES POUR S'INSPIRER

Fiches OPTIGEDE

- Réalisation d'un annuaire dédié au réemploi et à la réparation, [CD Mayenne](#)
- Annuaire Réparation, Réemploi, Location, [Saint-Brieuc Armor Agglomération](#)
- Campagne de communication sur le réemploi et la réparation, [CG Saône et Loire](#)
- Développement et structuration des Repair Cafés bretons en lien avec le développement des ressourceries en Bretagne, [Ille et Vilaine Nature Environnement](#)
- Lancement d'un Repair Café, [CC Blavet Bellevue Ocean](#)
- Ateliers d'autoréparation Repair Café 95, [CA Cergy Pontoise](#)

POINTS DE VIGILANCE

-

FACTEURS DE RÉUSSITE

- S'appuyer sur une dynamique de réseau afin de capitaliser et mutualiser les bonnes pratiques
- Mettre en valeur l'aspect local de la démarche

Réduction des déchets des professionnels

Action 4.1 - Accompagnement des entreprises à la réduction de leur déchet



CONTEXTE

La loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, comporte VI titres. Les dispositions du titre IV visent à redéfinir le périmètre du principe pollueur-payeur. S'engager dans une démarche de prévention des déchets permet de réduire son impact sur l'environnement tout en réalisant des économies. Cet engagement peut être impulsé par une dynamique de sensibilisation auprès des entreprises en faveur de la prévention des déchets.



PARTENAIRES ET RELAIS PRESENTIS

- Chambres consulaires, communes membres, associations dont associations de commerçants

Gisement

- **965 kg/hab/an** DMA en 2020

Cibles

- Professionnels

Pilote

- CCTA



OBJECTIFS

EN QUELQUES MOTS

- Accompagner les entreprises à la **réduction de leur déchet** à l'aide du dispositif **Éco-Défis**
- Valoriser les actions menées par les entreprises locales en matière d'environnement, énergie, transport, déchets, éco-produits, gestion de l'eau, emballages, responsabilité sociétale
- Participer à une initiative locale de dynamisation du territoire

EN CHIFFRES

- **5 %** de diminution du tonnage de DMA



ET CONCRETEMENT, COMMENT METTRE EN PLACE L'ACTION ?

En **RELEVANT 3 DÉFIS** accompagné par la CCI

- État des lieux des pratiques de l'entreprise sur les 7 thématiques : déchets, eau, emballages, énergie, mobilité, produits, sociétal et durable
- Choix et réalisation de 3 défis parmi les 40 proposés dans 2 thématiques différentes au moins
- A l'issue de cette période, et sur présentation de justificatifs, le label « Eco-Défis » est délivré à l'entreprise en fonction de la bonne réalisation de ses défis.

En **PARTICIPANT** à une dynamisation locale

- S'appuyer sur une marque nationale, une méthodologie, une charte graphique, une liste de défis et des animations
- Se projeter dans une opération menée localement avec des collectivités qui s'engagent
- S'impliquer avec d'autres entreprises dans des actions simples, précises et bénéfiques à tous

En **COMMUNIQUANT**

- Valoriser des démarches en faveur du développement durable auprès des clients
- Profiter d'une campagne de communication



CALENDRIER PREVISIONNEL

		2025	2026	2027	2028
		Définition de l'accompagnement	Lancement de l'accompagnement	Suivi de l'action	Bilan de l'action

✓ MOYENS

MOYENS HUMAINS

- 0,1 ETP au lancement
- 0,05 ETP pour le suivi

MOYENS MATÉRIELS

- Guide éco-geste et autres outils de communication en lien avec l'action communication

BUDGET ALLOUÉ

- Matériel : /
- ETP : /



INDICATEURS DE SUIVI

Pour mesurer les **IMPACTS** du programme

- Ratio en kg/an de DMA par an

Pour mesurer l'**ACTIVITÉ** du programme

- Nombre d'entreprises candidates au dispositif Éco-Défis
- Budget hors ETP alloué par an
- ETP alloués par an



RETOURS D'EXPERIENCE

DES EXEMPLES POUR S'INSPIRER

- Je souhaite relever les Éco'Défis, [CMA Normandie](#)

POINTS DE VIGILANCE

- La création de partenariat avec des acteurs à compétence diverses peut prendre du temps

FACTEURS DE RÉUSSITE

- S'appuyer sur une dynamique de réseau afin de capitaliser et mutualiser les bonnes pratiques

Réduction des déchets des professionnels

Action 4.2 - Accompagner les maîtres d'œuvre dans la gestion en amont des déchets de chantier



CONTEXTE

La loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, inscrit comme objectifs :

- -5% de déchets d'activité économique par unité de valeur produite entre 2010 et 2030.
- les acheteurs publics doivent depuis le mois de mars 2021 date acquérir un minimum (entre 20 et 40 %) de fournitures issues du réemploi, de la réutilisation ou comportant des matières recyclées.

Gisement

- **610,7 kg/hab/an** en déchèterie

Cibles

- Professionnels

Pilote

- CCTA



PARTENAIRES ET RELAIS PRESENTIS

- Fédérations du bâtiment et de travaux publics / chambres consulaires



OBJECTIFS

EN QUELQUES MOTS

- Améliorer les pratiques dans la gestion des déchets du BTP
- Proposition et **élaboration d'une charte chantier "zéro déchets"** et diffusion d'outils de mise en pratique (clause spécifique, pénalité, outils de suivi, etc.)
- Identifier les **chantiers exemplaires** et proposer des visites

EN CHIFFRES

- **10 %** de diminution du tonnage des déchets des professionnels en déchèteries (gravats, encombrants)



ET CONCRÈTEMENT, COMMENT METTRE EN PLACE L'ACTION ?

En exploitant les **OUTILS DISPONIBLES**

- État des lieux des pratiques et difficultés des entreprises locales
- Recenser les solutions disponibles pour les entreprises
- Présenter des modèles de diagnostics ressource et identifier les entreprises réalisant des diagnostics ressource

En proposant des solutions de **MISE EN PRATIQUE**

- Élaborer une charte chantier "zéro déchets"
- Diffuser les outils de mise en pratique (clause spécifique, pénalité, outils de suivi, etc.)
- Identifier les chantiers exemplaires
- Former les agents

En **COMMUNIQUANT** auprès des professionnels

- Valoriser des démarches en faveur du développement durable auprès des professionnels
- Profiter d'une campagne de communication
- Organiser des visites des chantiers exemplaires et des moments d'échanges de bonnes pratiques



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

		2025	2026	2027	2028
		Identification des outils et partenaires disponibles	Communication auprès des entreprises	Suivi de l'action	Bilan de l'action

✓ MOYENS

MOYENS HUMAINS

- 0,1 ETP au lancement
- 0,05 ETP pour le suivi

MOYENS MATÉRIELS

- Exploitation des outils disponibles (ADEME, fédérations, etc.)

BUDGET ALLOUÉ

- Matériel : /
- ETP : /



INDICATEURS DE SUIVI

Pour mesurer les **IMPACTS** du programme

- Ratio en kg/hab/an de déchets collectés en déchèteries
- Pourcentage de marchés publics utilisant des clauses favorisant le réemploi des matériaux et produits et la réduction des déchets du BTP, par an

Pour mesurer l'**ACTIVITÉ** du programme

- Nombre d'entreprises signataires de la charte « chantier zéro déchets »



RETOURS D'EXPERIENCE

DES EXEMPLES POUR S'INSPIRER

Fiches OPTIGEDE

- Mener une action autour des déchets du BTP, [CC Pays de Lunel](#)
- Prévention des déchets du BTP, [GTM](#)
- Initiatives et retours d'expériences, [DEMOCLÉS et autres](#)

POINTS DE VIGILANCE

- /

FACTEURS DE RÉUSSITE

- S'appuyer sur une dynamique de réseau afin de capitaliser et mutualiser les bonnes pratiques
- Mettre en valeur l'aspect local de la démarche

Actions transversales

Action 5.1 – Exemplarité de la CCTA



CONTEXTE

La mise en valeur des actions réalisées par la CCTA et ses communes adhérentes permet de montrer l'exemple et mettre en évidence la faisabilité d'actions de réduction des déchets.



PARTENAIRES ET RELAIS PRESENTIS

- 44 communes du territoire
- Agents référents

Gisement

- **965 kg/hab/an** DMA en 2020

Cibles

- Agents et élus de la CCTA et des communes adhérentes

Pilote

- CCTA



OBJECTIFS

EN QUELQUES MOTS

- **Contribuer** à l'exemplarité du territoire.
- **Travailler** en transversalité entre communes, et entre communes et CCTA
- **Sensibiliser** tous les publics à devenir un consommateur responsable

EN CHIFFRES

- **44** personnes impliquées dans le réseau de correspondant, par an (un par commune)
- **10** actions de sensibilisation par an



ET CONCRÈTEMENT, COMMENT METTRE EN PLACE L'ACTION ?

En **SENSIBILISANT** les agents des administrations

- Recenser les compétences disponibles en interne
- Créer une culture territoriale de la prévention des déchets
- Mettre en place des actions concertées et visibles : réorganiser les contenants et corbeilles dans les bureaux, gobelets réutilisables, etc.
- Organiser des visites pédagogiques d'équipements de traitement de déchets

En mettant les acteurs en **RÉSEAU** pour créer une vraie dynamique

- Mise en place d'un réseau de correspondants « prévention déchet » dans les communes et les administrations, couplé ou mutualisé avec le réseau des référents « Commande publique responsable » et/ou « Responsabilité sociétale des entreprises ».
- Encourager les témoignages, favoriser les échanges et retours d'expérience

En **VALORISANT** les bonnes pratiques

- Communiquer à la fois en interne, auprès des autres structures publiques et auprès du grand public sur les actions mises en place et leurs résultats concrets
- S'appuyer sur les réseaux d'animateurs ou de référent « Commande publique responsable » et/ou « Responsabilité sociétale des entreprises » pour communiquer sur les initiatives et innovations en matière de prévention des déchets dans les administrations



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

	2024	2025	2026	2027	2028
	Lancement	Poursuite de l'action	Poursuite de l'action	Poursuite de l'action	Bilan de l'action

✓ MOYENS

MOYENS HUMAINS

- Un chargé de mission PLPDMA

MOYENS MATÉRIELS

- /

BUDGET ALLOUÉ

- Matériel : /
- ETP : /



INDICATEURS DE SUIVI

Pour mesurer les **IMPACTS** du programme

- Ratio en kg/hab de DMA par an

Pour mesurer l'**ACTIVITÉ** du programme

- Nombre de structures publiques engagées dans des actions par an
- Nombre de rendez-vous de sensibilisation / de formation par an
- Nombre de personnes sensibilisées /formées par an
- Budget hors ETP alloué par an
- ETP alloués par an



RETOURS D'EXPERIENCE

DES EXEMPLES POUR S'INSPIRER

Fiches OPTIGEDE

- Animation du volet déchets de la démarche exemplaire, [Grand Lyon](#)
- Co-construction et animation d'une démarche d'exemplarité interne, [CG Saône et Loire](#)
- Démarche d'exemplarité des agents, services et communes, [Eurométropole de Strasbourg](#)
- Éco-exemplarité des collectivités, [Syndicat Mixte Départemental pour L'Élimination des Déchets](#)
- L'éco-exemplarité à l'échelle des communes du SICTOM du Marsan, [SICTOM du Marsan](#)
- Une démarche d'éco-exemplarité en centres de loisirs, [SMITED](#)
- COMMUNES ECOEXEMPLAIRES La réussite par le partenariat, [SIEEEN](#)
- Exemplarité des services de l'Agglomération, [Metz Métropole](#)
- [Accompagnement des collèges dans la mise en place d'un programme interne de prévention](#), Département des Landes

FACTEURS DE RÉUSSITE

- Conduire le diagnostic de façon participative, en impliquant des référents de chaque service
- Solliciter et impliquer les agents pour recenser les bonnes pratiques existantes, les freins et leviers
- Se rapprocher des autres porteurs de démarches transversales (type Agenda 21) pour rechercher des synergies
- S'appuyer sur des retours d'expérience d'administrations publiques exemplaires
- Cibler tous les acteurs, y compris le personnel d'entretien, les chargés de communication, les acheteurs..., mais aussi l'encadrement, la direction et les élus
- Sensibiliser également les usagers des établissements et leurs familles pour les mobiliser

Actions transversales

Action 5.2 – Communication et sensibilisation



CONTEXTE

S'engager dans une démarche de prévention des déchets permet de réduire son impact sur l'environnement tout en réalisant des économies et en renvoyant une image positive de l'établissement.

Cet engagement de la population peut être impulsé par un plan de communication auprès des usagers en faveur de la prévention des déchets. Toutes les tranches d'âge sont concernées par le sujet, et il convient d'adapter les modes de communication en particulier auprès d'un public jeune.

La sensibilisation de tout un chacun est un préalable nécessaire à la prise de conscience et au passage à l'acte. Dans ce but il est possible de s'inspirer des nombreuses initiatives et ressources existantes.

Gisement

- **965 kg/hab/an**
DMA en 2020

Cibles

- Tous public

Pilote

- **CCTA**



PARTENAIRES ET RELAIS PRESENTIS

- Les 44 communes du territoire



OBJECTIFS

EN QUELQUES MOTS

- **Sensibiliser tous les publics** à devenir un consommateur responsable
- **Transmettre les enjeux** du développement durable et notamment de la prévention
- **Faire connaître** les différentes actions de la CCTA

EN CHIFFRES

- **Construction** d'une stratégie de communication



ET CONCRÈTEMENT, COMMENT METTRE EN PLACE L'ACTION ?

En utilisant l' **IDENTITÉ VISUELLE** Objectif Verrrt

- Raconter un récit autour des déchets pour induire une réflexion sur leur évitement en adoptant une approche positive
- Adapter la communication en fonction du public, notamment auprès des jeunes
- Décliner et diffuser des outils de communication chartés (brochures, site web, abribus, newsletter, affiches, totems en déchèterie, marquage sur véhicules, t-shirt lors d'évènements...)
- Organiser une campagne média (radio, télé, presse, cinémas locaux, réseaux sociaux)

En mettant en place des **ACTIONS** de communication/sensibilisation

- Définir le but recherché (ex. : informer, faire adopter un geste particulier ...)
- Définir le format (ex. : atelier, conférence...) adapté au vu de la cible et les modalités de mise en œuvre (ex. : lieu, date, matériel...) et de diffusion
- Accompagner les projets du territoire comme les semaines thématiques (ex : semaine "sans emballages", semaine « anti-gaspi »)
- Promouvoir les initiatives de transmission des savoir-faire sur le territoire

En mettant les acteurs en **RÉSEAU** pour créer une vraie dynamique

- Favoriser les échanges et retours d'expérience
- S'appuyer sur ces réseaux pour animer la démarche de prévention du territoire

En **VALORISANT** les bonnes pratiques

- Diffuser des interviews et témoignages (commerçants mobilisés, foyers témoins, agents référents, etc.)



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

	2024	2025	2026	2027	2028
	Définition des besoins et outils à mettre en place	Lancement de la campagne	Suivi de l'action	Suivi de l'action	Bilan de l'action

✓ MOYENS

MOYENS HUMAINS

- 0,25 ETP pour la définition de la campagne et des besoins
- 0,1 ETP pour le lancement de la campagne
- 0,05 pour la mise à jour des outils de communication au fil de l'eau

MOYENS MATÉRIELS

- Locaux & matériels pour la réalisation d'ateliers de transmission des savoir-faire / du faire soi-même

BUDGET ALLOUÉ

- Matériel : A adapter en fonction de la stratégie développée
- ETP : interne ou externe



INDICATEURS DE SUIVI

Pour mesurer les **IMPACTS** du programme

- Nombre de personnes sensibilisées
- Enquête auprès de la population

Pour mesurer l'**ACTIVITÉ** du programme

- Nombre d'actions du PLPDMA accompagnées
- Budget hors ETP alloué par an
- ETP alloués par an



RETOURS D'EXPERIENCE

DES EXEMPLES POUR S'INSPIRER

Fiches OPTIGEDE

- Communication, [SIPOM de Revel](#).
- Plan de communication, [Communauté d'Agglomération Tours Plus](#).
- Acquisition d'outils de communication, [SITOM-MI](#).
- Opération de communication Alimentation et transition écologique, [L'œil lucide](#).
- Acquisition et conception d'outils de communication, [Syndicat Mixte du Pays de la Haute Sarthe](#).

POINTS DE VIGILANCE

- Nécessité de trouver des prestataires (associations du territoire)
- Soutien du service communication et de la commande publique très important dans la rédaction d'un bon cahier des charges qui conditionne tout le reste

FACTEURS DE RÉUSSITE

- Commencer à mobiliser les acteurs le plus tôt possible, pour accélérer la mise en place des actions



CONTEXTE

S'engager dans une démarche de prévention des déchets permet de réduire son impact sur l'environnement tout en réalisant des économies. L'incitation financière est un véritable levier à prendre en compte.

La sensibilisation de tout un chacun est un préalable nécessaire à la prise de conscience et au passage à l'acte. Dans ce but il est possible de s'inspirer des nombreuses initiatives en termes de tarification incitative.



PARTENAIRES ET RELAIS PRESENTIS

Les 44 communes du territoire

Gisement

- **965 kg/hab/an**
DMA en 2020

Cibles

- Usagers

Pilote

- CCTA



OBJECTIFS

EN QUELQUES MOTS

- **Sensibiliser tous les publics** à devenir un consommateur responsable
- **Transmettre les enjeux** du développement durable et notamment de la prévention grâce à une incitation financière
- Améliorer le tri et donc la valorisation

EN CHIFFRES

- -15% de diminution du ratio par habitant de déchets ménagers et assimilés collectés par rapport à 2010



ET CONCRÈTEMENT, COMMENT METTRE EN PLACE L'ACTION ?

En réalisant une **ETUDE** sur la tarification incitative

- Identifier les structures, services qui constitueraient ce groupe de travail
- Coordonner l'encadrement d'une étude détaillée préalable à la mise en œuvre effective de la tarification incitative
 - Identifier les enjeux réglementaires
 - Etudier des retours d'expérience de communautés de communes similaires (en taille, typologie...)
 - Evaluer les impacts sur les usagers, sur les moyens humains, techniques...
 - Estimer la grille tarifaire
 - Analyser le financement du service...

En **EXPERIMENTANT** la tarification incitative

- Identifier un territoire pilote
- Réaliser une expérimentation sur le territoire pilote identifié



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

			2026	2027	2028
			Réflexion, études de faisabilité et d'impact	Poursuite de l'action	Evaluation et bilan de l'action

✓ MOYENS

MOYENS HUMAINS

- Un chargé de mission PLPDMA qui assure le suivi de l'étude sur la tarification incitative

MOYENS MATÉRIELS

- /

BUDGET ALLOUÉ

- Réalisation de l'étude de tarification incitative (inclus dans l'étude en cours)



INDICATEURS DE SUIVI (si mise en place de la Tarification Incitative)

Pour mesurer les **IMPACTS** du programme

- Evolution des tonnages collectés
- Qualité du tri des déchets sélectifs

Pour mesurer l'**ACTIVITÉ** du programme

- Nombre d'habitants impactés par le changement de tarification
- Nombres de bacs concernés
- Nombre de déchèteries concernées



RETOURS D'EXPERIENCE

DES EXEMPLES POUR S'INSPIRER

Fiches OPTIGEDE

- [Investissements de précollecte pour la mise en place de la TEOMI, EVOLIS 23](#)
- [Mise en oeuvre de la tarification incitative, Lamballe Terre & Mer](#)
- [Mise en place de la Redevance Incitative et conteneurisation des OMR, Communauté de Communes de la Région de Blain](#)
- [Mise en place des équipements nécessaires à la mise en oeuvre de la tarification incitative, Syndicat Mixte de l'Agglomération Tarbaise](#)

POINTS DE VIGILANCE

- Impact sur les usagers

FACTEURS DE RÉUSSITE

- Concertation avec les usagers



Réalisation d'une campagne de caractérisations des Ordures Ménagères Résiduelles de la CC Terre d'Auge

Rapport d'analyse / Septembre 2022

G38616

Ce dossier a été réalisé par :

Elcimaï Environnement
Conseil et Innovation pour la Transition Écologique

Saint Mandé :

5-7 5-7 rue de l'Amiral Courbet

94160 SAINT MANDE

Tél : 01.79.84.82.00

Auteur	
Date	Nom
16/06/2022	Maxime GLAUNEC
05/09/2022	Fanny CHAMPION

Validation	
Date	Nom
20/09/2022	Julie BANGUILLOT

Sommaire



CHAPITRE 1	INTRODUCTION	4
CHAPITRE 2	METHODOLOGIE POUR L'ECHANTILLONNAGE ET LE TRI DES ECHANTILLONS	5
1/	Nombre d'échantillons.....	5
2/	Planning de collecte et de tri	6
3/	Méthodologie d'échantillonnage	7
4/	Méthodologie de tri des échantillons	7
CHAPITRE 3	PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS 10	
1/	Composition générale par catégorie	10
2/	Les résultats complets par tournée	12
3/	Les résultats par flux.....	14
CHAPITRE 4	CONCLUSION	31

Chapitre 1 Introduction

La communauté de communes Terre d'Auge est engagée dans l'élaboration de son programme local de prévention des déchets ménagers assimilés (PLPDMA). En parallèle, une réflexion plus globale sur la stratégie de gestion des déchets est à l'étude. Afin de compléter l'état des lieux et le diagnostic terrain déjà réalisé en interne, une campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles (OMR) a été réalisée sur l'ensemble des tournées de collecte du territoire.

En 20 ans, la nature des déchets a considérablement évolué à l'échelle du territoire national, comme le montrent les mesures réalisées par l'ADEME via le MODECOM (mode de caractérisation des déchets ménagers et assimilés). Le MODECOM 2017, récent, permet de disposer d'un référentiel national actualisé.

La CC Terre d'Auge a mandaté le bureau d'études Elcimaï Environnement afin d'organiser et de réaliser cette campagne de caractérisations des Ordures Ménagères Résiduelles produites sur son territoire.

Les informations obtenues permettront notamment de :

- Connaître la composition des Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) du territoire ;
- Evaluer la part des biodéchets présente
- Identifier les autres déchets valorisables
- Mesurer le potentiel d'amélioration du tri
- Définir les principaux axes prioritaires de prévention à mettre en place sur le territoire

Les 14 échantillons correspondent à chaque tournée de collecte ce qui permet d'obtenir des résultats représentatifs de la diversité d'habitat du territoire.

Les caractérisations se sont déroulées du 30 mai au 3 juin 2022 pour les 12 premiers échantillons et le 22 juillet pour les 2 derniers échantillons.

Chapitre 2 Méthodologie pour l'échantillonnage et le tri des échantillons

1/ Nombre d'échantillons

Les 14 échantillons caractérisés dans le cadre de cette campagne sont issus des tournées de collecte des ménages.

Le tableau suivant présente les tournées caractérisées :

Prestataire	Tournée	N°
COVED	BEAUMONT EN A.	1
COVED	BONNEVILLE LA L.	2
COVED	LE BREUIL EN A.	3
COVED	BENNETTE	4
COVED	CLARBEC	5
COVED	BLANGY LE CHATEAU	6
COVED	SAINT PHILBERT DES C.	7
COVED	REUX	8
COVED	ST BENOIT D'H.	9
COVED	PONT L'EVEQUE 1	10
COVED	PONT L'EVEQUE 2	11
COVED	BENNETTE	12
VEOLIA	T1 : BONNEBOSQ, DUBEC, AUVILLARS, LEAUPARTIE, REPENTIGNY	13
VEOLIA	T2 : MANERBE, FORMENTIN, LE FOURNET, VALSEME, LA ROQUE, BAINARD	14

Répartition des échantillons de collecte en fonction de la tournée

L'ensemble des tournées du territoire ayant été caractérisées, les résultats présentés donnent une approche représentative des déchets produits sur le territoire.

2/ Planning de collecte et de tri

Le tableau suivant rappelle le planning des caractérisations et les collectes associées sur la semaine du 30 mai au 3 juin 2022.

Prestataire	Tournée	Véhicule	Jours de collecte	Heure de vidage	Jour de caractérisation
COVED	BONNEVILLE LA L.	ER242YC	Lundi	13h30	Mardi
COVED	BEAUMONT EN A.	FA851RF	Lundi	14h00	Mardi
COVED	LE BREUIL EN A.	ER242YC	Mardi	10h00	Mardi
COVED	CLARBEC	FA851RF	Mardi	13h30	Mercredi
COVED	BENNETTE	EX091PM	Mardi	10h00	Mercredi
COVED	SAINT PHILBERT DES C.	ER242YC	Mercredi	13h00	Mercredi
COVED	BLANGY LE CHATEAU	FA851RF	Mercredi	13h00	Jeudi
COVED	ST BEOINT D'H.	ER242YC	Jeudi	12h30	Jeudi
COVED	REUX	FA851RF	Jeudi	12h30	Jeudi
COVED	PONT L'EVEQUE 1	ER242YC	Vendredi	9h00	Vendredi
COVED	PONT L'EVEQUE 2	FA851RF	Vendredi	12h30	Vendredi
COVED	BENNETTE	EX091PM	Vendredi	10h00	Vendredi
VEOLIA	T1	FL827MY	Vendredi	12h30	Vendredi
VEOLIA	T2	CF493WR	Vendredi	12h30	Vendredi

Planning d'échantillonnage et de tri des échantillons des usagers

Les tournées gérées par Véolia n'ayant pas pu être caractérisées au cours de la semaine, le tri de ces deux échantillons a été reporté au vendredi 22 juillet.

3/ Méthodologie d'échantillonnage

La phase d'échantillonnage permet d'obtenir des échantillons représentatifs pour chacune des tournées étudiées. Les opérations d'échantillonnage ont été réalisées selon la norme NF X30-413 relative à la « *Constitution d'un échantillon de déchets ménagers et assimilés contenus dans une benne à Ordures Ménagères Résiduelles* ».

4/ Méthodologie de tri des échantillons

4.1/ Les catégories de déchets triés

Le tri des échantillons a été réalisé conformément à la norme XP X30-408 relative à la « *Caractérisation d'un échantillon de déchets ménagers et assimilés* ».

Chaque échantillon a été trié selon la liste des catégories de la norme :

1. Déchets putrescibles,
2. Papiers,
3. Cartons,
4. Composites,
5. Textiles,
6. Textiles sanitaires,
7. Plastiques,
8. Combustibles non classés,
9. Verre,
10. Métaux,
11. Incombustibles,
12. Déchets ménagers spéciaux,
13. Eléments fins

4.2/ Déroulement du tri des échantillons d'OMr

Les déchets ont été triés selon 4 fractions granulométriques :

- Supérieure à 100 mm
- Fraction comprise entre 20 et 100 mm
- Fraction comprise entre 8 et 20 mm
- Inférieure à 8 mm

Pour cela, chaque échantillon à caractériser (soit 1 bac 660l) est passé sur les différentes tables de tri successivement (100 mm, 20 mm et 8 mm), conformément à la norme. Différents bacs, et contenants (préalablement tarés) sont utilisés pour la pesée.

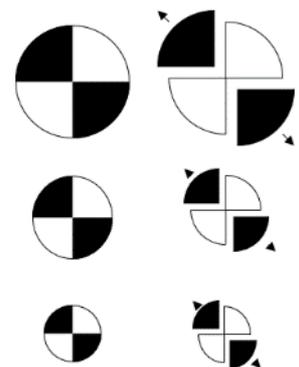
- **Les déchets supérieurs à 100 mm** sont déposés sur la grille de 100mm, puis triés par catégorie et déposés dans les contenants correspondant à leur catégorie.



Exemple de fraction supérieure à 100 mm : Plastiques souples

- Puis, l'ensemble des contenants est pesé puis vidé en préparation de la phase suivante.
- **Le produit passant (inférieur à 100 mm)** est récupéré à travers la grille et est homogénéisé. Un quartage (voir ci-après) est effectué afin de séparer le tas en quatre parts identiques.
- **Le quartage** se déroule de la façon suivante :

- Dépôt de la totalité de la fraction des « moyens » sur une bâche à même le sol et mélange à l'aide de pelles.
- Constitution d'une « galette » en étalant les déchets selon une forme circulaire.
- Division de la galette en 4 parts égales. Deux quarts opposés sont conservés sur la bâche, les deux autres sont éliminés.
- Obtention d'une fraction finale (FF), correspondant environ à la moitié de la fraction 20-100mm soit environ au quart de la fraction initiale (bac 660l).



FF

La fraction finale est mise de côté pour être triée et pesée. Le reste, non trié, est également pesé à part.



Récupération de la fraction 20-100 mm, puis réalisation du quartage

- **L'échantillon de la fraction inférieure à 100 mm** est passé sur une table de tri à trous ronds, d'un diamètre de 20 mm. Les déchets supérieurs à 20 mm sont triés et déposés dans les contenants correspondant à leur catégorie. De même, les quantités sont pesées.
- **Le produit passant (inférieur à 20 mm)** est passé sur une table de tri à maille ronde de 8 mm, les deux fractions obtenues (**< 8 mm et 8-20 mm**) **seront seulement pesées et non triées conformément à la norme X30-408.**

Chapitre 3 Présentation et analyse des résultats

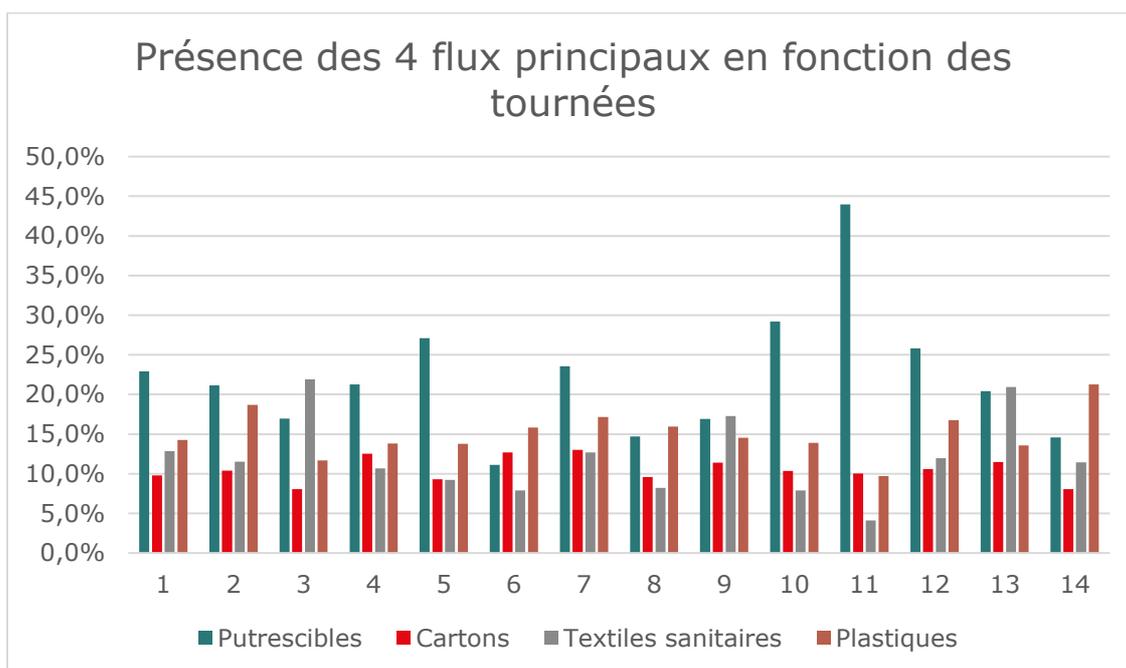
1/ Composition générale par catégorie

1.1/ A retenir

En moyenne, les OMr sont composés de quatre flux majoritaires :



QUEL FLUX SELON LES TOURNÉES ?

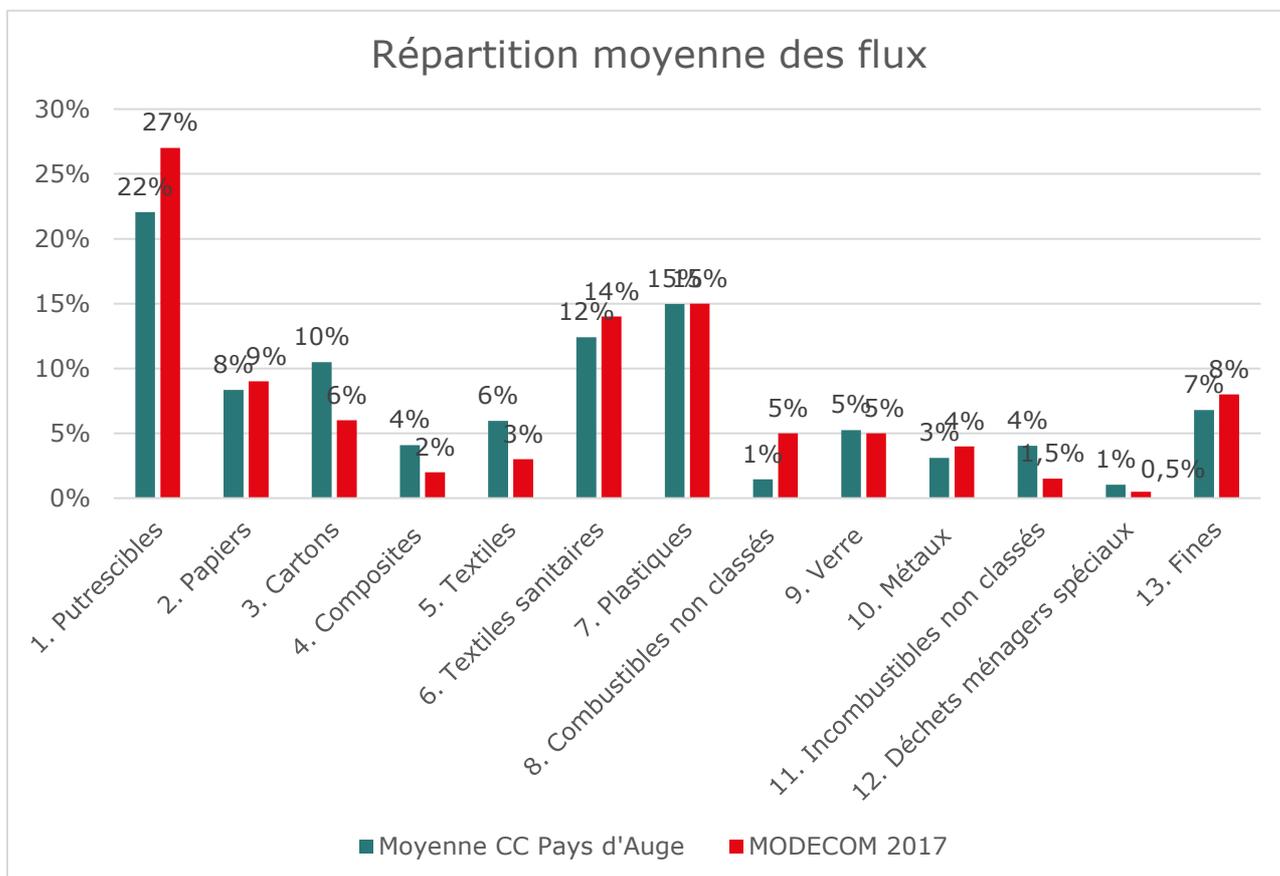


Les résultats par tournée sont hétérogènes, la proportion des principaux flux varie selon les flux et les tournées.



1.2/ Les résultats moyens

Le graphique suivant représente la répartition moyenne des flux 2022, par rapport au MODECOM 2017¹.

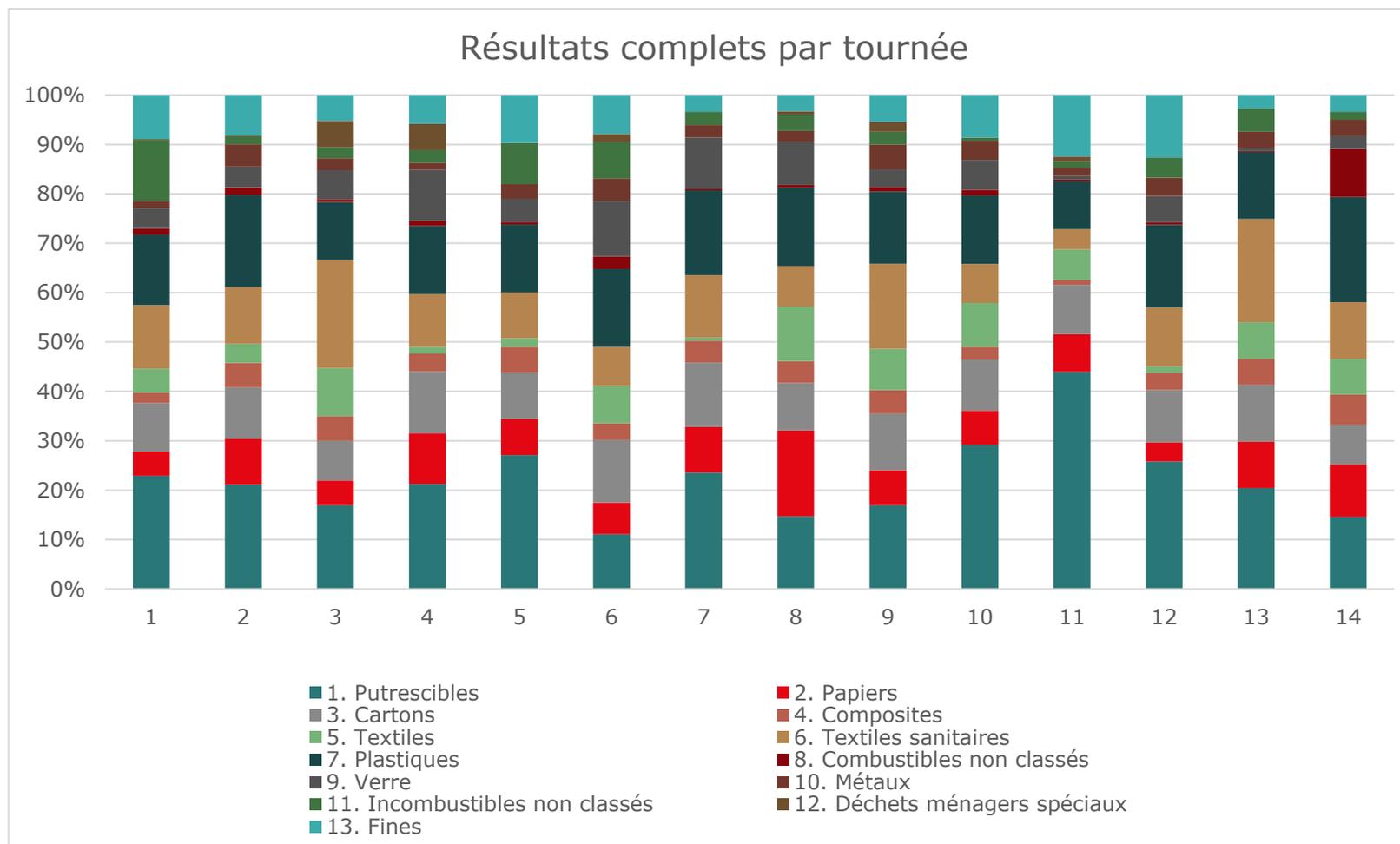


On peut noter les éléments suivants :

- Les quantités de déchets putrescibles sont inférieures aux résultats du MODECOM. Ce sont principalement des déchets alimentaires.
- Les cartons et les textiles sont supérieurs aux résultats du MODECOM, cela peut s'expliquer par un geste de tri modéré de la part des usagers sur ces flux.

¹ Les résultats détaillés du MODECOM 2017 ne sont pas connus à la date de rédaction de ce rapport.

2/ Les résultats complets par tournée



La composition des OMr varient fortement selon les tournées, le tableau ci-dessous détaille la composition des OMR sur chacune des tournées. L'analyse par flux est réalisée dans le paragraphe suivant.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
1. Putrescibles	22,9 %	21,2 %	16,9 %	21,3 %	27,1 %	11,1 %	23,5 %	14,7 %	16,9 %	29,2 %	44,0 %	25,8 %	20,4 %	14,6 %
2. Papiers	4,9%	9,3%	5,0%	10,3 %	7,4%	6,4%	9,3%	17,4 %	7,1%	6,9%	7,6%	3,9%	9,4%	10,6 %
3. Cartons	9,8%	10,4 %	8,0%	12,5 %	9,3%	12,7 %	13,0 %	9,6%	11,4 %	10,3 %	10,0 %	10,6 %	11,5 %	8,0%
4. Composites	2,1%	5,0%	5,0%	3,6%	5,2%	3,4%	4,4%	4,4%	4,8%	2,6%	1,0%	3,4%	5,2%	6,2%
5. Textiles	4,9%	3,8%	9,7%	1,4%	1,8%	7,6%	0,6%	11,0 %	8,3%	8,9%	6,1%	1,3%	7,4%	7,2%
6. Textiles sanitaires	12,9 %	11,5 %	21,9 %	10,7 %	9,2%	7,9%	12,7 %	8,2%	17,3 %	7,9%	4,1%	12,0 %	20,9 %	11,5 %
7. Plastiques	14,2 %	18,7 %	11,7 %	13,8 %	13,8 %	15,8 %	17,1 %	15,9 %	14,5 %	13,9 %	9,7%	16,8 %	13,6 %	21,3 %
8. Combustibles non classés	1,3%	1,5%	0,6%	1,0%	0,5%	2,5%	0,4%	0,5%	0,9%	1,1%	0,3%	0,5%	0,2%	9,8%
9. Verre	4,1%	4,2%	5,9%	10,3 %	4,6%	11,2 %	10,4 %	8,8%	3,6%	6,0%	0,8%	5,3%	0,6%	2,6%
10. Métaux	1,4%	4,6%	2,5%	1,4%	3,0%	4,6%	2,6%	2,2%	5,0%	3,9%	1,7%	3,7%	3,3%	3,3%
11. Incombustibles non classés	12,4 %	1,7%	2,2%	2,5%	8,4%	7,4%	2,6%	3,3%	2,7%	0,6%	1,3%	4,1%	4,7%	1,5%
12. Déchets ménagers spéciaux	0,1%	0,1%	5,4%	5,4%	0,0%	1,6%	0,0%	0,7%	1,9%	0,0%	1,0%	0,0%	0,0%	0,0%
13. Fines	8,9%	8,2%	5,2%	5,8%	9,7%	7,9%	3,4%	3,3%	5,4%	8,6%	12,5 %	12,6 %	2,7%	3,4%

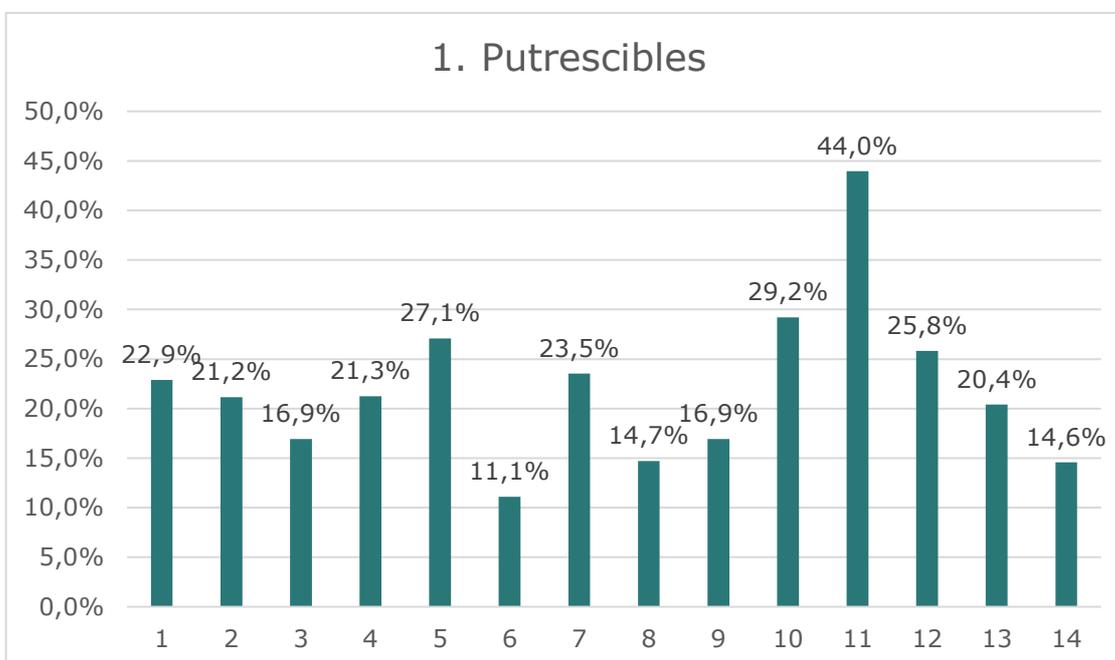
3/ Les résultats par flux

Les comparaisons avec le MODECOM sont plus contrastées quand on s'intéresse aux résultats par tournée.

3.1/ Les déchets putrescibles

Moyenne CC
Terre d'Auge
22%

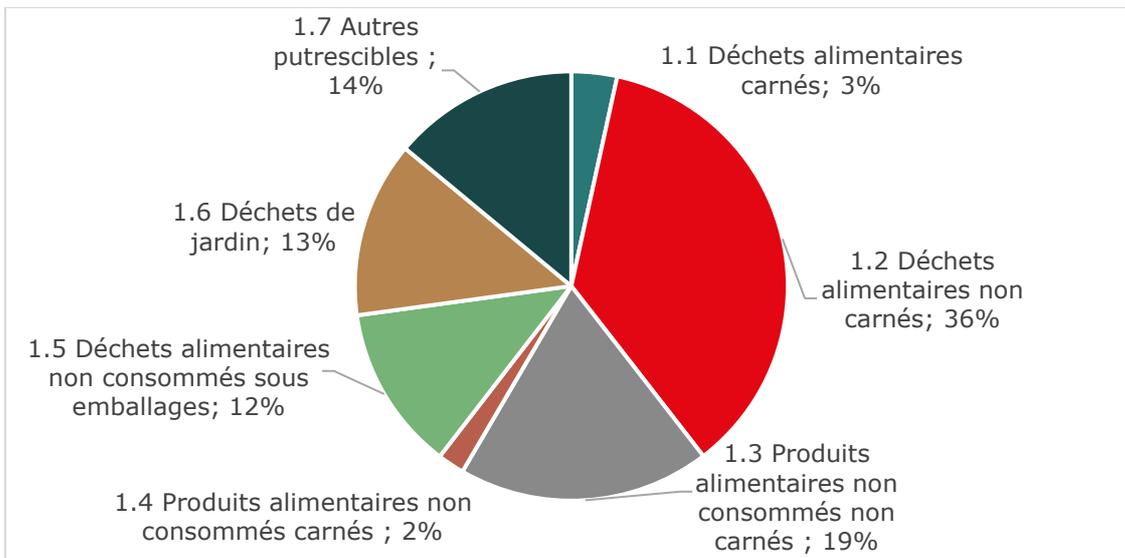
MODECOM
2017
27%



La part de déchets putrescibles est supérieure aux résultats du MODECOM 2017 sur les tournées de Clarbec (tournée 5) et celles de Pont-l'Évêque (tournées 10 et 11).

On note que la part de putrescible est la plus élevée sur les secteurs les plus urbanisés.

La composition moyenne des déchets putrescibles est détaillée ci-dessous :



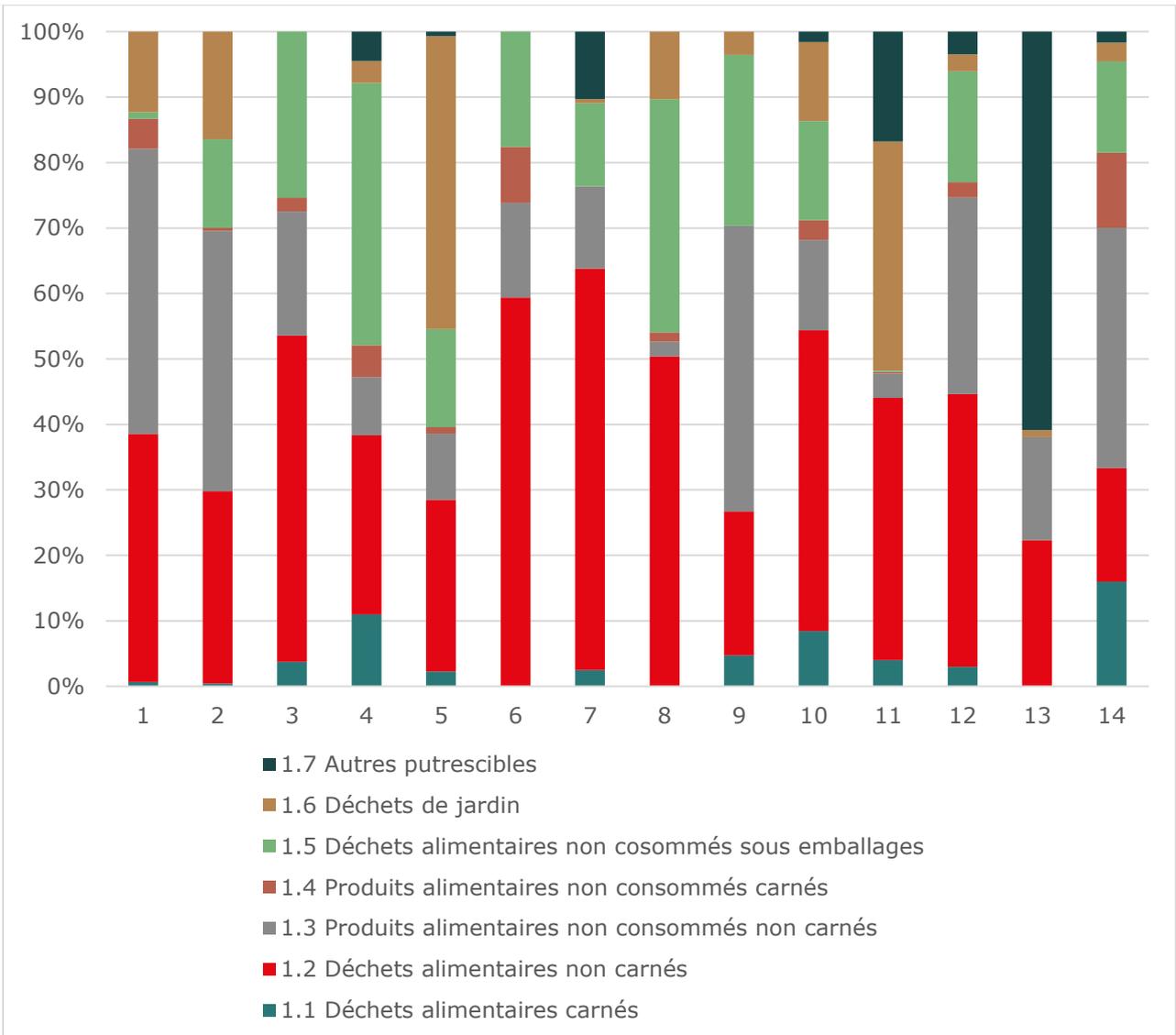
La majorité des déchets putrescibles dans les OMR est composée de déchets alimentaires (39%) dont 36% qui pourraient faire l'objet de compostage à domicile.

Le gaspillage alimentaire représente 33% des déchets putrescibles présents dans les OMR.



Déchets putrescibles (déchets alimentaires non carnés, déchets alimentaires non consommés sous emballages)

Le graphique ci-dessous présente la répartition des déchets putrescibles par tournée.



La composition des déchets putrescibles varie selon la tournée. Les déchets putrescibles sont majoritairement composés de déchets alimentaires non carnés et de produits alimentaires non consommés non carnés.

A noter quelques particularités :

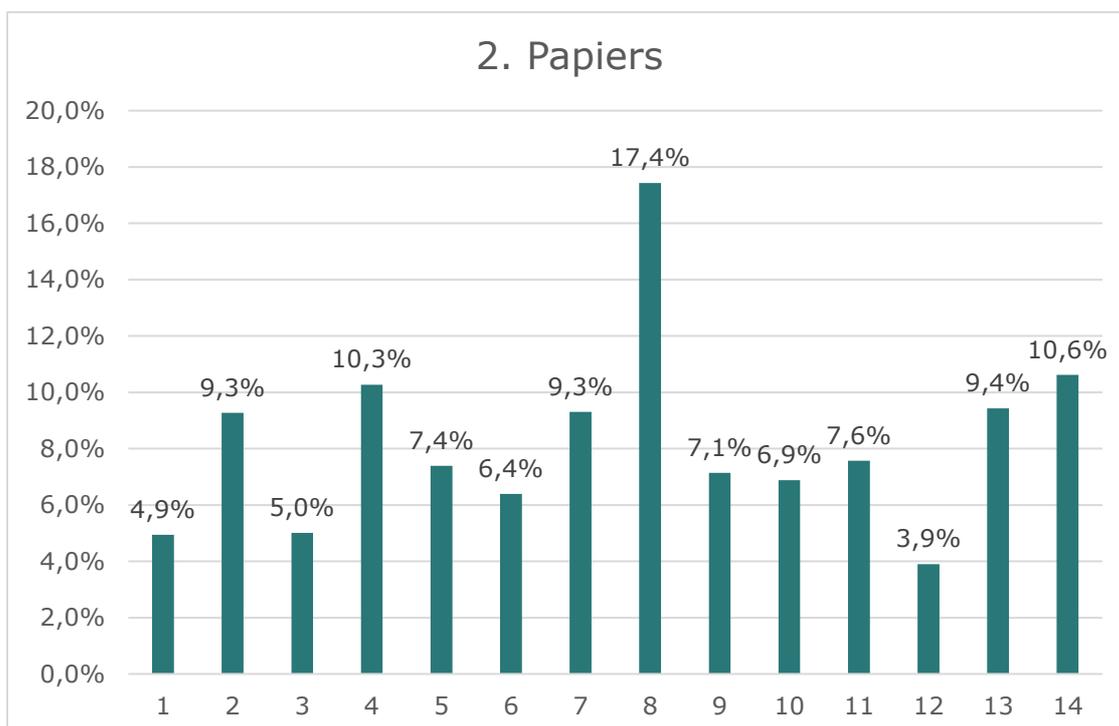
- Les secteurs de Reux (tournée 8) et Bennette (tournée 12) présentent une proportion de déchets alimentaires non consommés sous emballages plus importante ;
- Les secteurs de Clarbec (tournée 5) et Pont-l'Évêque 2 (tournée 11) présentent une part de déchets de jardin plus forte ;

D'autre part, la tournée T1 de Véolia (tournée 13) présente un taux important de la sous-catégorie « Autres putrescibles » lié à la présence de sacs d'excréments.

3.2/ Les papiers

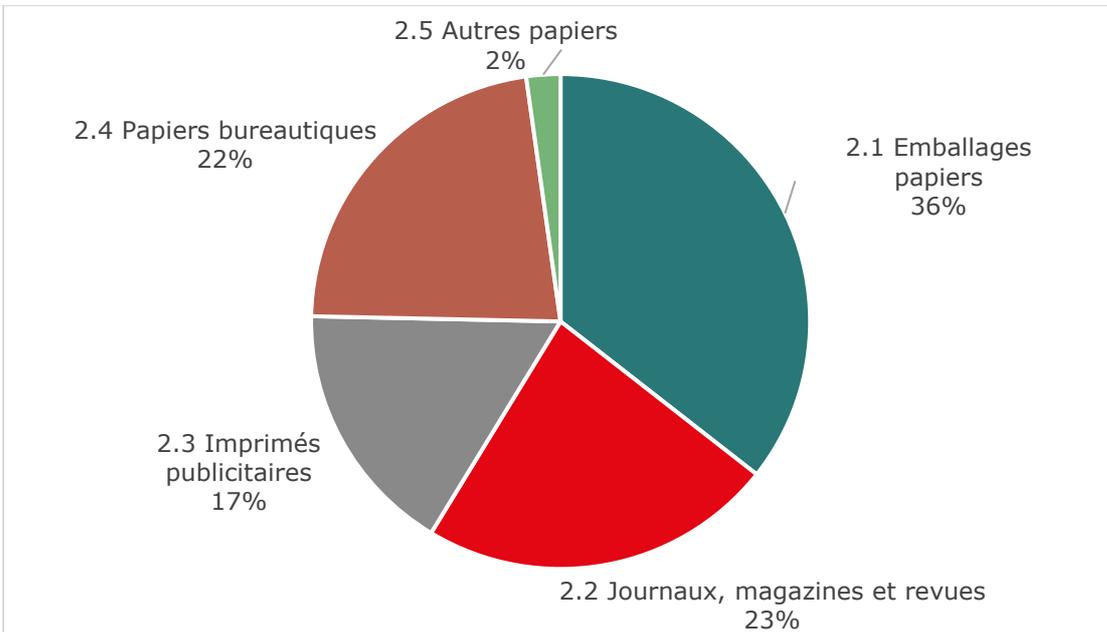


Le graphique ci-dessous présente la part de papiers au sein de chaque tournée caractérisée.



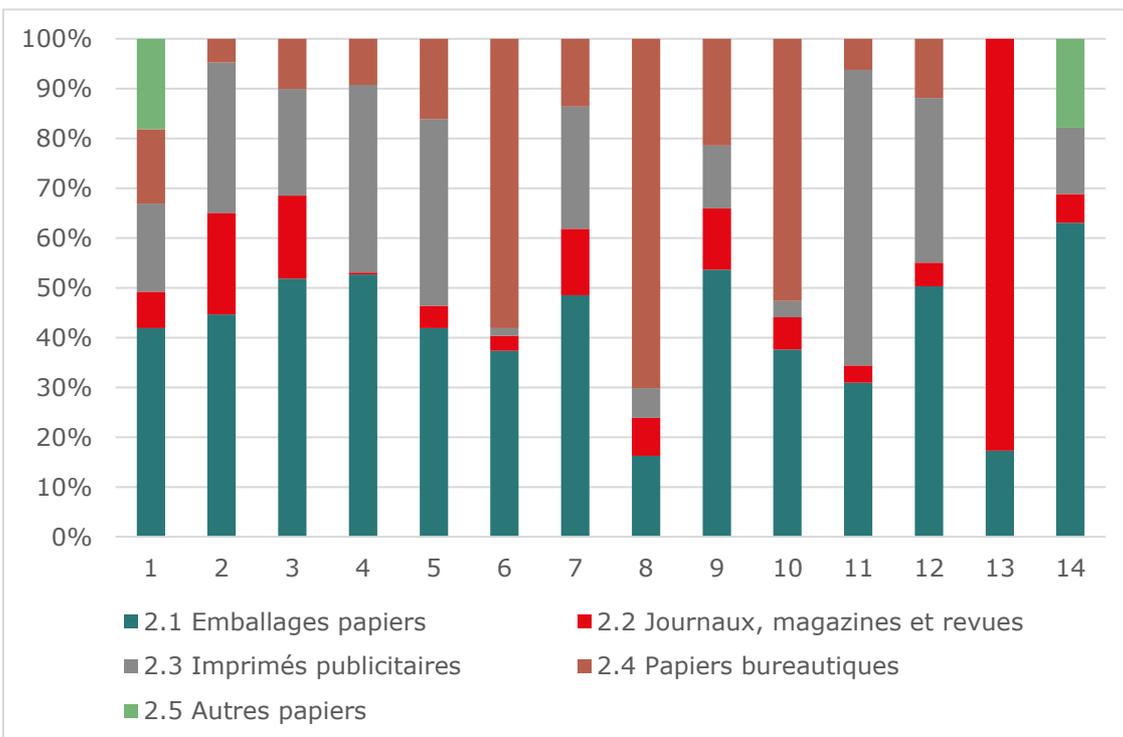
Seul le secteur de Reux (tournée 8) présente une part de papiers (17,4%) bien supérieure aux résultats du MODECOM. Sur tous les autres secteurs la part de papiers est proche ou inférieure aux résultats du MODECOM.

La composition moyenne des papiers est détaillée ci-dessous :



Les papiers sont principalement constitués d’emballages papiers (36%).

Le graphique ci-dessous présente la répartition des papiers par tournée.



Les papiers sont majoritairement représentés par les emballages papiers. Les tournées suivies présentent cependant une certaine hétérogénéité :

- Les secteurs de Blangy le Château (tournée 6), du Reux (tournée 8) et Pont-l'Evêque 1 (tournée 10) présentent une part prépondérante de papiers bureautiques ;
- La tournée T1 de Véolia (tournée 13) est quant à elle majoritairement représentée par les journaux, magazines et revues ;

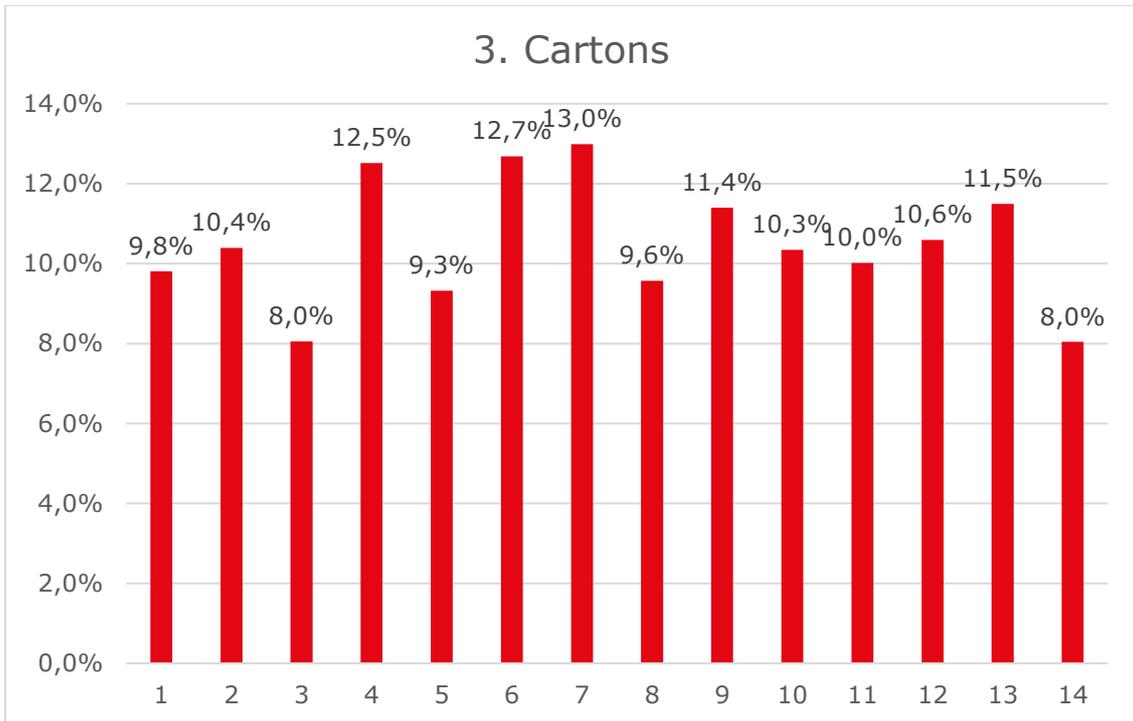


Déchets papiers (bureautiques, emballages)

3.3/ Les cartons

Moyenne CC
Terre d'Auge
10%

MODECOM
2017
6%

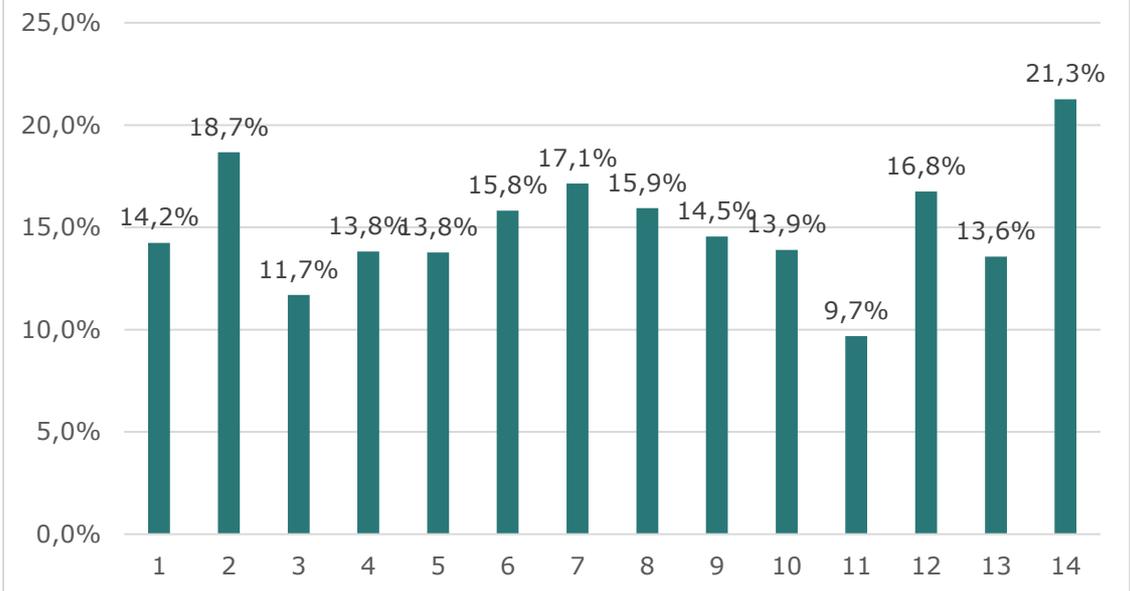


L'ensemble des secteurs présentent une part de carton supérieure aux résultats du MODECOM.

3.4/ Les plastiques

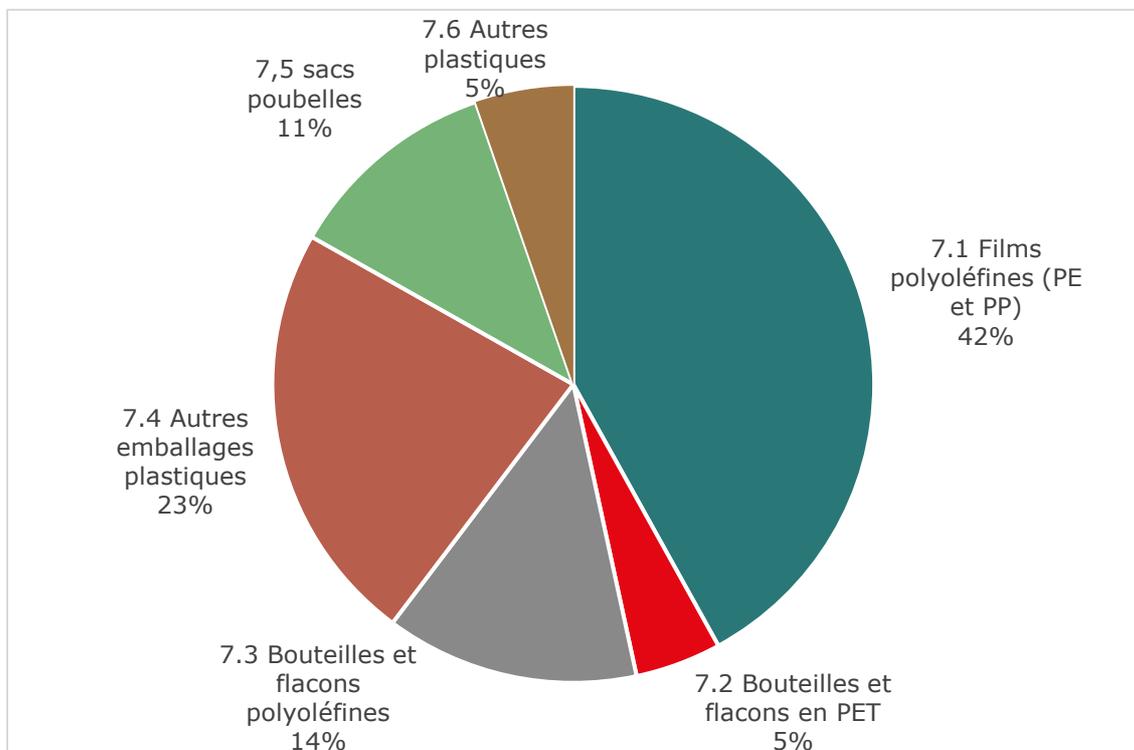
Moyenne CC Terre d'Auge 15%	MODECOM 2017 15%
-----------------------------------	------------------------

7. Plastiques



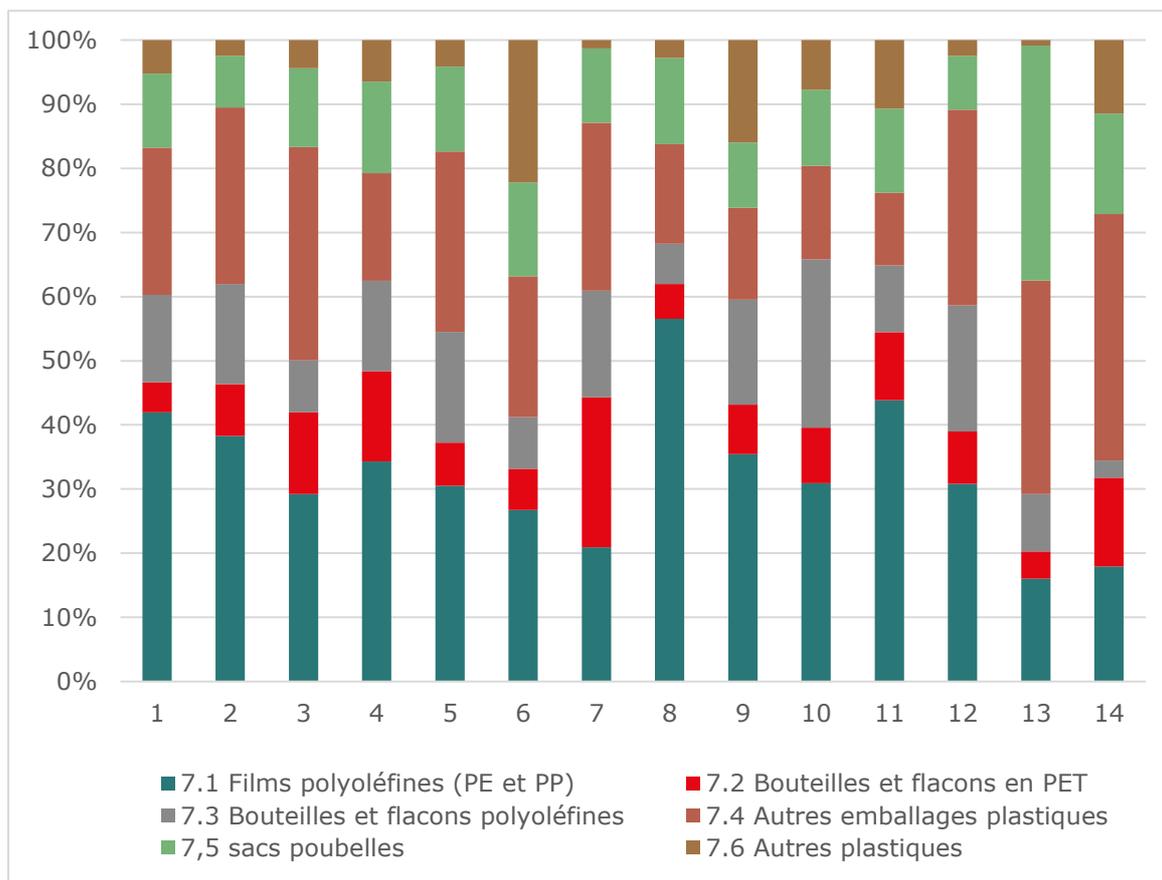
La part de déchets plastiques est inférieure ou proche des résultats du MODECOM sauf sur la tournée 2 sur le secteur de Bonneville La Louvet (18,7%), la tournée 3 de Saint Philibert des Champs (17,1%) et la tournée 14 (T2) de Véolia (21,3%).

La composition des déchets plastiques est détaillée ci-dessous :



84% des plastiques présents dans les OMR font l'objet d'une collecte sélective, ces résultats mettent en avant la nécessité de mieux communiquer sur l'extension des consignes de tri.

Le graphique ci-dessous présente la répartition des plastiques par tournée.



Les secteurs présentent une répartition des plastiques relativement homogène entre les secteurs. A noter cependant une proportion supérieure de films sur le secteur du Reux (tournée 8) et de sacs poubelles sur la tournée T1 de Véolia (tournée 14).

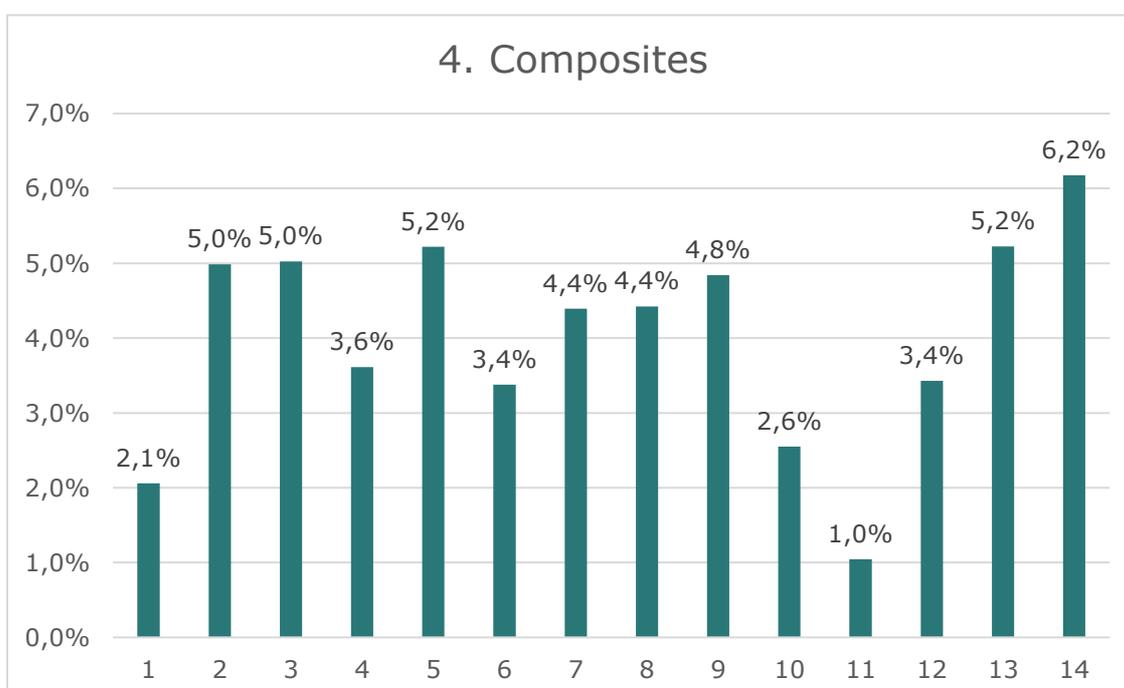


Déchets plastiques (plastiques souples, autres emballages)

3.5/ Les composites

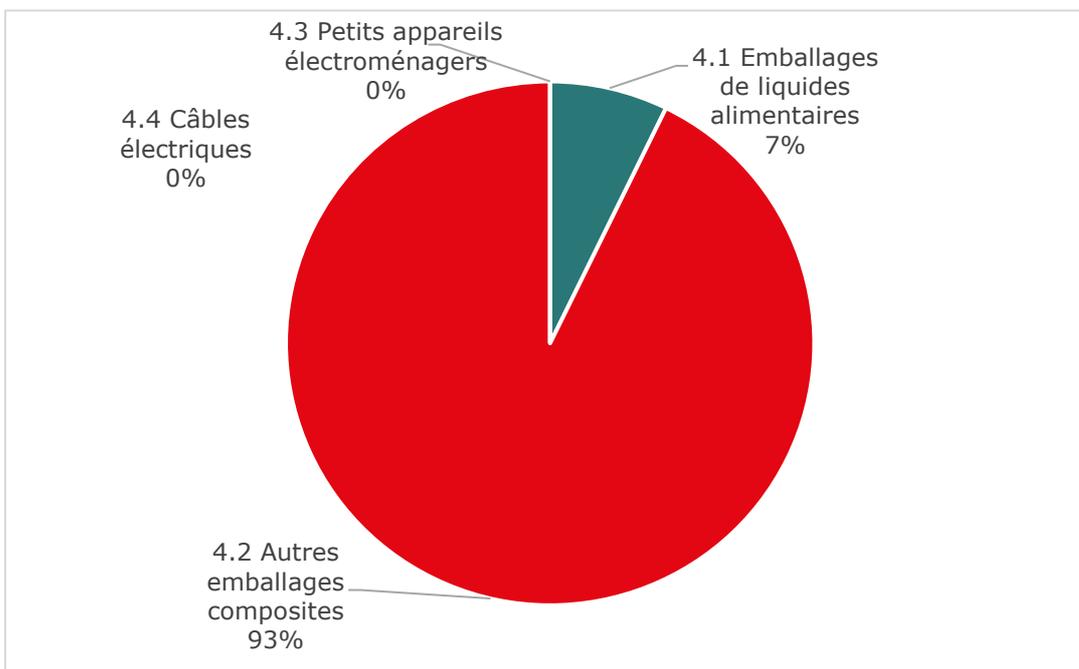
Moyenne CC
Terre d'Auge
4%

MODECOM
2017
2%



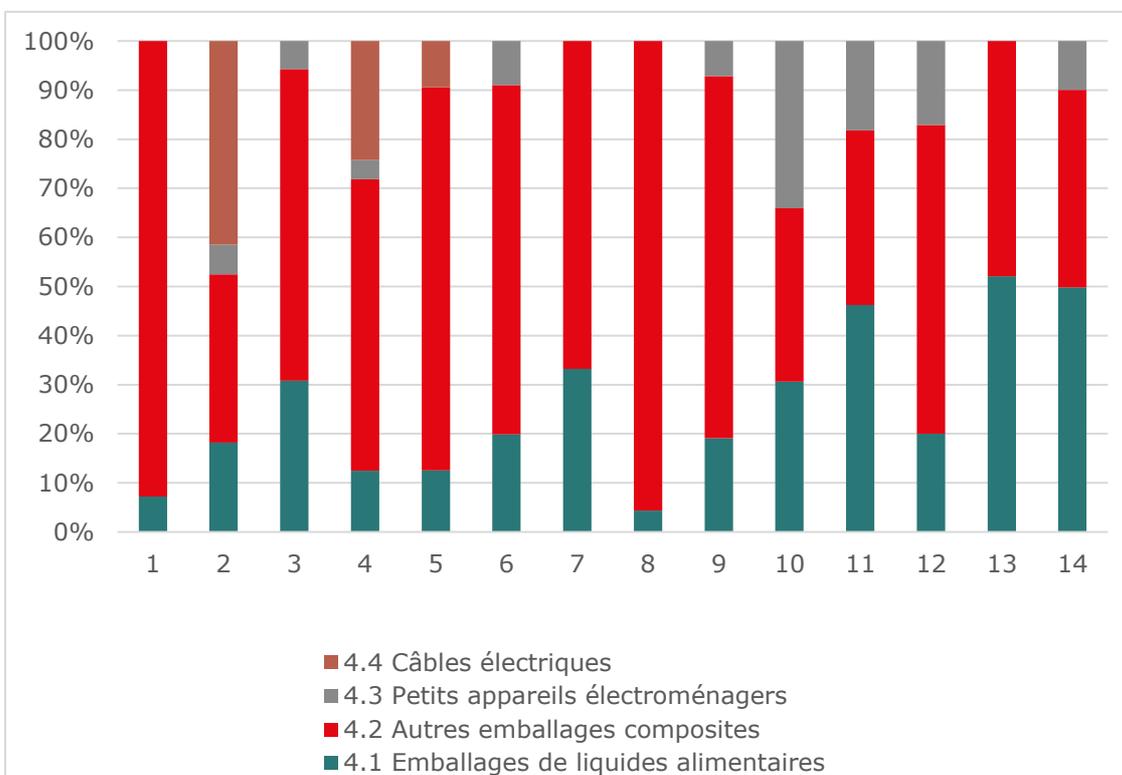
La part de déchets composite est supérieure aux résultats du MODECOM, sauf sur le secteur de Pont-l'Évêque 2 (1%).

La composition des déchets composites est détaillée ci-dessous :



7% des composites présents dans les OMR font l'objet d'une collecte sélective.

Le graphique ci-dessous présente la répartition des composites par tournée.

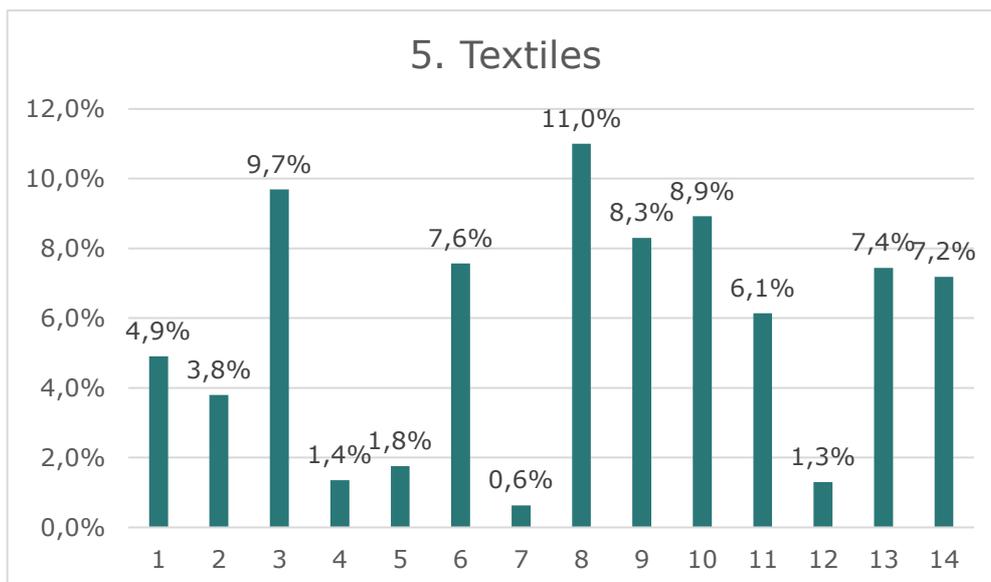


Les secteurs de Bonneville la Louvet (tournée 2), Bennette (tournée 4) et Pont-l'Evêque (tournée 10) présentent une part supérieure de câbles électriques et petits appareils électroménagers.



Composites (autres emballages)

3.6/ Les textiles



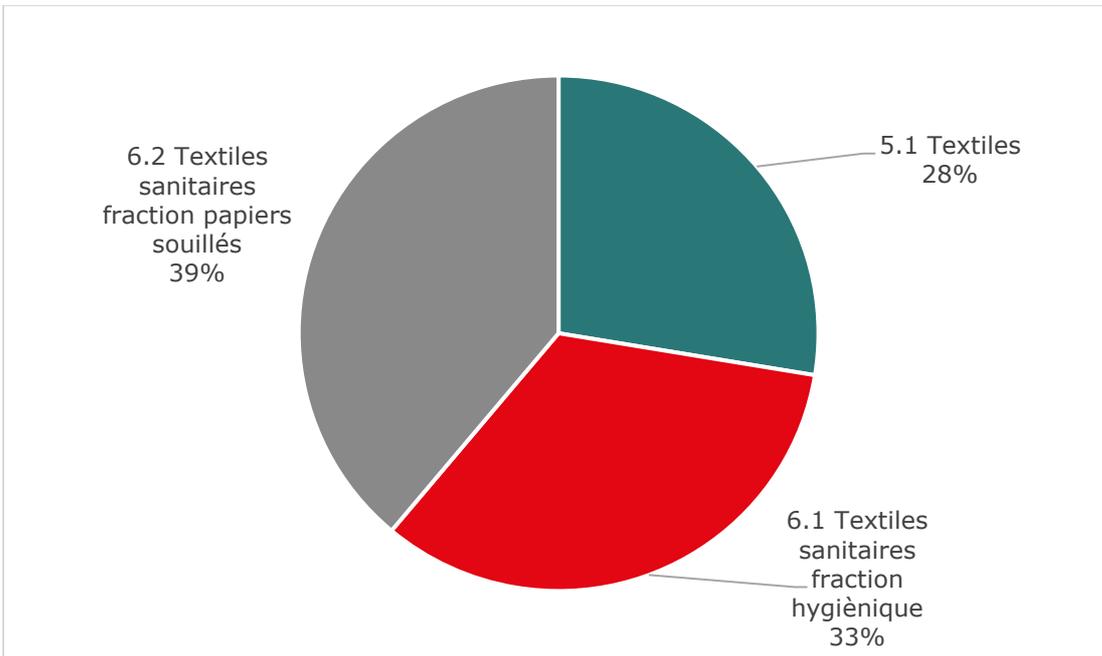
La part de déchets textiles est en moyenne supérieure aux résultats du MODECOM. Très hétérogène sur le territoire, seuls les secteurs de Bennette (tournée 4), Clarbec (tournée 5), St Philbert des Champs (tournée 7) présentent une proportion de textile inférieure.

Moyenne CC Terre d'Auge 12%	MODECOM 2017 14%
---	--------------------------------



Les textiles sanitaires représentent une part plus importante sur les secteurs de Breuil en Auge (tournée 3), St Benoît d’Hébertot (tournée 9) et la tournée T1 de Véolia (tournée 13).

La composition des textiles est détaillée ci-dessous :



28% des textiles présents dans les OMR pourraient être envoyés vers une filière REP de collecte des textiles. Les 72% restant des textiles correspondent aux textiles sanitaires dont 33% de fraction hygiénique (masques notamment).

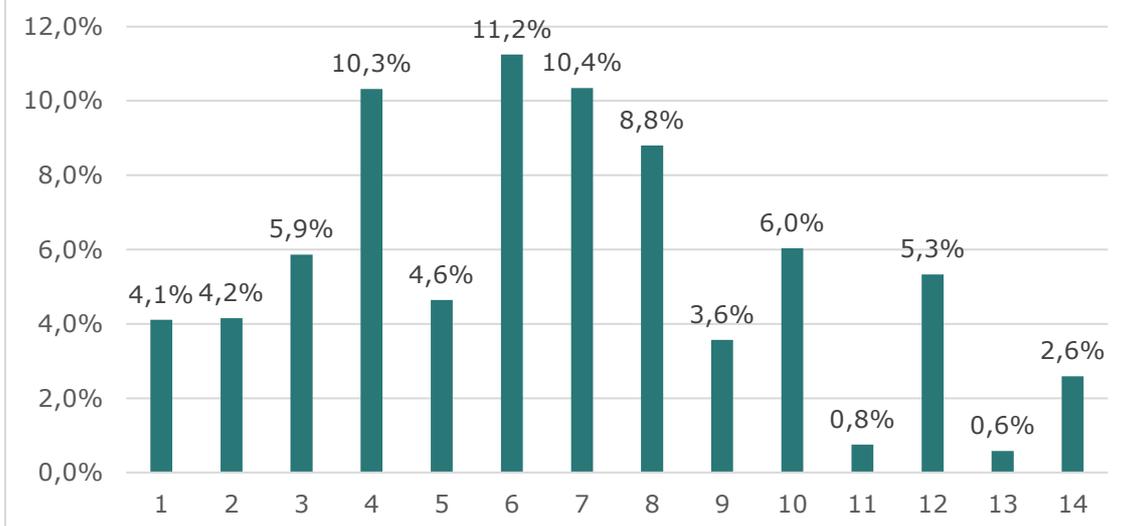


Textiles sanitaires (papiers souillés et fraction hygiénique)

3.7/ Le verre

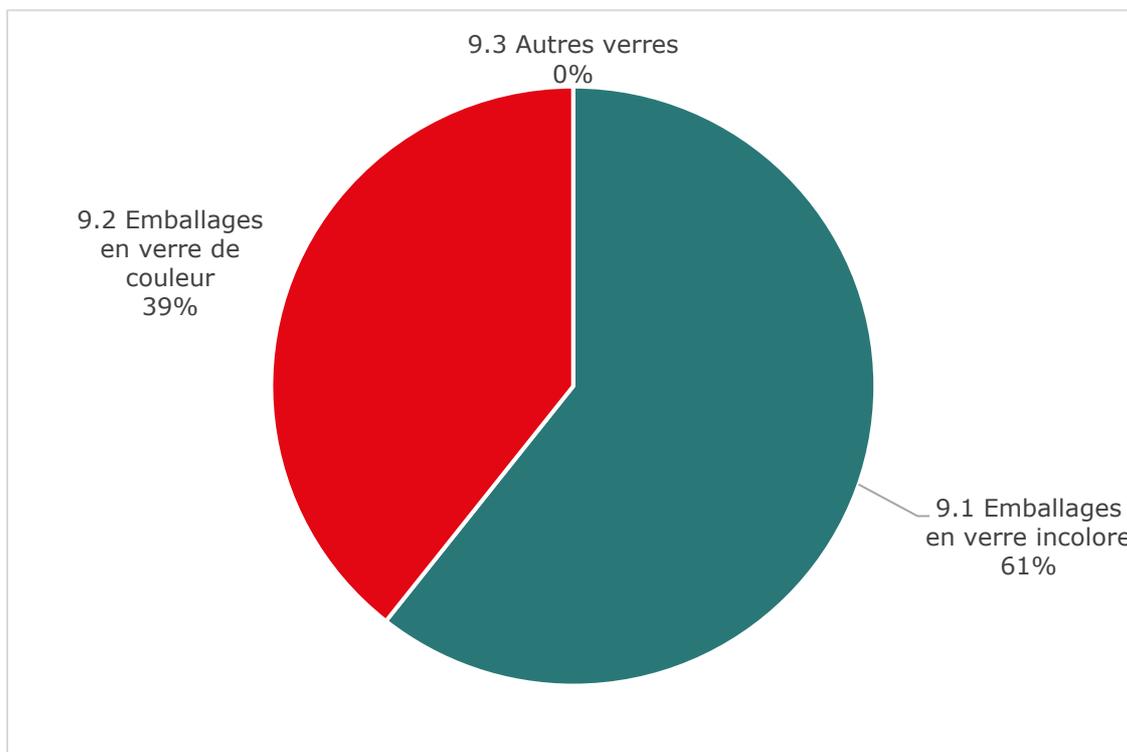


9. Verre



En moyenne, la part de verre est équivalente aux résultats du MODECOM. A noter cependant une proportion supérieure sur les secteurs de Bennette (tournée 4), Blangy Le Château (tournée 6), St Philbert des Champs (tournée 7) et Reux (tournée 8).

La composition des déchets de verre est détaillée ci-dessous :



La quasi-totalité du verre présent dans les OMr fait l'objet d'une collecte sélective.

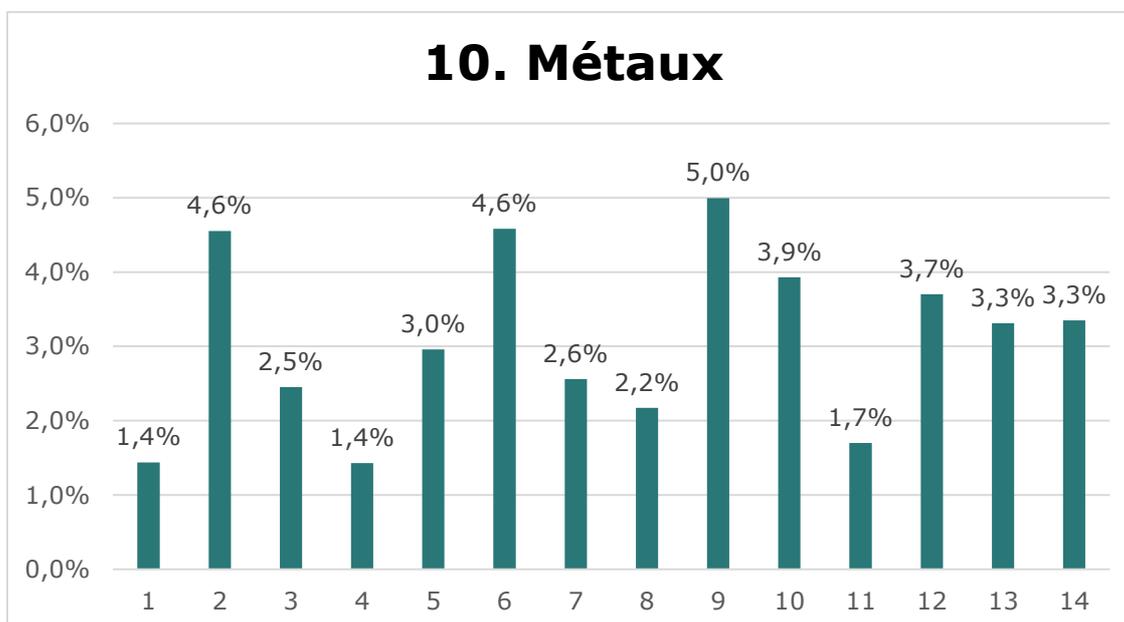


Emballages en verre

3.8/ Les métaux

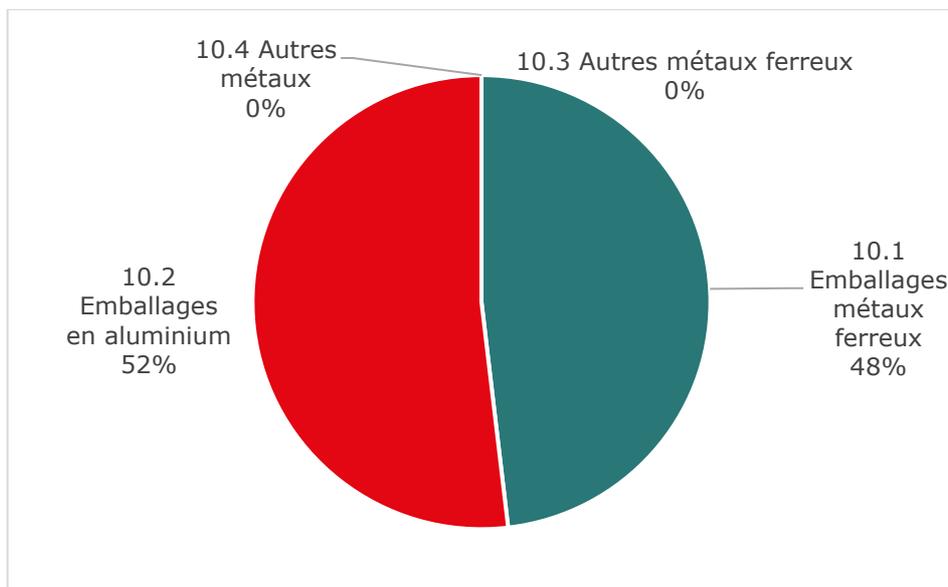
Moyenne CC
Terre d'Auge
3%

MODECOM
2017
4%



La part de métaux est inférieure aux résultats du MODECOM. Seuls 3 secteurs présentent une part supérieure Bonneville-la- Louvet, Blangy-le-Château, St Benoît d'Hébertot.

La composition des métaux est détaillée ci-dessous :



La quasi-totalité des métaux présents dans les OMr font l'objet d'une collecte sélective.



Emballages ferreux

Chapitre 4 Conclusion

Les caractérisations réalisées montrent qu'une part non négligeable des OMr n'est pas composée de déchets « ultimes » et peut être détournée. Les principaux déchets pouvant faire l'objet d'actions ciblées sont :

- Bien que leur proportion soit inférieure à celle observée dans le cadre du MODECOM 2017, **les déchets putrescibles** représentent plus de 23% des OMR de la CC Terre Pays d'Auge. Le secteur de Pont-l'Evêque est particulièrement concerné avec des proportions pouvant atteindre 44%.
- **Les déchets plastiques** : L'extension des consignes de tri mise en place en n'est pas encore complètement acquise par les usagers puisque la majorité des plastiques présents dans les OMr correspond à ce flux.
- **Le textile** présentant une proportion supérieure à celle du MODECOM, indique une marge de progrès concernant cette filière sur le territoire.
- Bien que disposant d'une collecte sélective, **les cartons et composites** sont présents dans des proportions supérieures à celles du MODECOM, la sensibilisation et communication au tri est à poursuivre.

A noter que les autres déchets recyclables faisant l'objet d'une collecte sélective sont moins importants dans les OMR que ceux constatés dans le cadre du MODECOM 2017 : papier, verre, métaux.